

HORS
SÉRIE

LES DOSSIERS
DE L'IPW

Patrimoine et territoire

Comment le patrimoine peut être un moteur
d'évolution du territoire ?

Actes du colloque transfrontalier des 25 et 26 septembre 2014

Caroline PINON (coord.)



MOBILISATION TRANSFRONTALIÈRE
AUTOUR DU BÂTI ANCIEN
ET DE SES SAVOIR-FAIRE

Institut du Patrimoine wallon

Patrimoine et territoire

Comment le patrimoine peut être un moteur
d'évolution du territoire ?

LES DOSSIERS
DE L'IPW, Hors série

Patrimoine et territoire

Comment le patrimoine peut être un moteur
d'évolution du territoire ?

Actes du colloque transfrontalier des 25 et 26 septembre 2014
Station touristique du ValJoly – Eppe-Sauvage (France)

Caroline PINON (coord.)



Édition

Institut du Patrimoine wallon (IPW)
Rue du Lombard, 79
B-5000 Namur

Éditeur responsable

Freddy JORIS

Suivi éditorial

Sandrine LANGOHR et Julien MAQUET (IPW)

Informations concernant la vente des publications de l'IPW

Service « Publications »
Tél. : +32 (0)81 230 703 ou +32 (0)81 654 154
Fax : +32 (0)81 231 890
E-mail : publication@idpw.be

Graphisme de la couverture

Double Page, Liège

Mise en page et impression

Imprimerie Snel, Vottem

Couverture

Eppe – Sauvage © C. ROUVRES – CAUE du Nord

4^e de couverture

Moulin © BINARIO architecture
Mur en pierres sèches © I. BOXUS – IPW
Vue aérienne de Gravelines © CHEUVA

Le texte engage la seule responsabilité des auteurs.

L'éditeur s'est efforcé de régler les droits relatifs aux illustrations conformément aux prescriptions légales. Les détenteurs de droits que, malgré nos recherches, nous n'aurions pas pu retrouver sont priés de se faire connaître à l'éditeur.

Tous droits réservés pour tous pays

ISBN : 978-2-87522-146-9

Dépôt légal : D/2014/10.015/26

Table des matières

Préface. Patrimoine sans frontières (Freddy JORIS)	7
Préface (Willy DECUIR)	9
Avant-propos (Jean-Marie RUANT)	11
Introduction (Marc VERDIER)	13
■ Vers un territoire transfrontalier partagé	
Le patrimoine, élément révélateur de l'identité du territoire	15
Le socle du territoire ou un relief en devenir (Francis MEILLIEZ)	17
Intemporelle et inaltérable, la maison basque ? (Christian BOUCHÉ)	21
Le Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO : un nouveau regard sur l'identité du territoire ? (Marie PATOU)	25
La nécessaire connaissance du patrimoine et son partage avec les acteurs du territoire (Annaïg CHATAIN et Corinne BURY)	29
Synthèse de la table ronde	33
■ Vers un territoire transfrontalier partagé	
Le patrimoine : élément fondateur d'un projet ancré dans un territoire	35
Patrimoine et qualité des espaces publics à partir d'exemples concrets en Belgique et en France (Livia DE BÉTHUNE)	37
Du Grain Rurbain à l'Amateur (Émilien ROBIN)	41
Le Pile fertile à Roubaix : comment transformer un quartier de la ZPPAUP sans compromettre l'héritage ? (Pierre BERNARD et Axel VÉNACQUE)	45
Comment une ZPPAUP participe au développement de Comines ? (Laurence CORMIER TOPAL)	49
Les ateliers de la ruralité (Norbert NELLES)	53
Synthèse de l'atelier du jeudi 25 septembre 2014	56
■ Vers un avenir partagé	
Comment le patrimoine peut être à l'origine d'un projet de développement du territoire ?	
Décomposer le patrimoine pour en révéler la diversité	61
Patrimoine et projet de territoire sur le territoire de Lens-Liévin : entre ruptures et résilience (Yann CUSSEY)	63
Le Bois du Cazier, Patrimoine mondial de l'UNESCO (Jean-Louis DELAET)	67
Synthèse du film « Vorarlberg, une provocation constructive »	71

■ Vers un avenir partagé	
Richesse et diversité patrimoniale vers une construction identitaire	73
Le Label « Village Patrimoine® » en Flandre (Gauthier VANCAYZEELE et Patrick TALLEU)	75
La démarche des Contrats de territoire (Caroline CAUDRON et Mathieu COOREN)	79
Le projet Septentrion : de la ville forte à la ville durable (Benoît PONCELET)	85
Synthèse de l'atelier du vendredi 26 septembre 2014	91
Le Programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen	107
Conclusion. La valeur ultime du patrimoine :	
donner du sens au territoire (Hélène MELIN)	109
Postface (Jean-Jacques ANCEAU)	113
Postface (Anne-Françoise CANNELLA)	115
Bibliographie	119
Biographies des intervenants	121
Liste des participants	123
Présentation des partenaires organisateurs	125

Freddy JORIS

Administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon

Patrimoine sans frontières

« Artisans sans frontières », c'est le nom générique des opérations de coopération nord-sud organisées par le réseau des Chambres de métier et d'artisanat de France et ce fut le titre d'un colloque sur ce thème voici 6 ans à Paris. Plus largement, je dirais que « Patrimoine sans frontières », c'est aussi l'état d'esprit qui anime et résume plusieurs projets dans lesquels le Centre des métiers du Patrimoine de l'IPW est impliqué depuis ses débuts voici 15 ans sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay, non loin de Liège.

Ce fut d'abord le partenariat étroit conclu avec l'École d'Avignon aux termes duquel celle-ci épaula les premiers pas du Centre de la Paix-Dieu, et je me permets de saluer ici la mémoire du directeur de l'École d'Avignon à l'époque, mon ami Gilles Nourissier, décédé prématurément en 2007 à l'âge de 53 ans.

Ce furent ensuite, à partir de 2003, de nombreuses missions d'artisans wallons dans le cadre de projets de la Paix-Dieu à La Havane et Santiago de Cuba, Saint-Louis du Sénégal et Gorée, Phu Tich au Vietnam, Port-au-Prince à Haïti, Birzeit, Bethléem et Ramallah en Palestine.

C'est aussi, sous l'égide de la Paix-Dieu et de l'École d'Avignon, la renaissance voici 2 ans de la Fédération européenne des Métiers du Patrimoine et c'est, chaque année depuis longtemps maintenant, l'accueil dans nos locaux de la Paix-Dieu de Compagnons du Tour de France et d'autres stagiaires français – entre autres hôtes étrangers en provenance de plusieurs continents.

Bref, l'ouverture au monde n'est pas un vain mot à l'IPW grâce notamment au dynamisme d'Anne-Françoise Cannella et je ne doutais pas que son investissement et celui de ses collaboratrices Annick Piron puis Ingrid Boxus dans ce projet transfrontalier de proximité entamé voici 5 ans serait une réussite : les actes du Colloque qui l'ont clôturé en sont le témoignage, et je suis heureux qu'ils prennent place dans la belle collection des *Dossiers de l'IPW*.

À titre personnel, pour avoir contribué voici 15 ans comme président de « Eau d'Heure Développement » à créer de toutes pièces la station touristique des lacs de l'Eau d'Heure avec l'aide de la société française Projenor, je connaissais bien les richesses naturelles et patrimoniales des territoires wallons et français dont les acteurs ont collaboré dans le projet *Trans-formation du Patrimoine*. Si mes obligations à la tête de l'IPW m'ont empêché de revenir plus souvent dans la région à l'occasion de celui-ci, c'est avec plaisir que j'en ai suivi le déroulement et les réalisations à travers les rapports et les photos de mes collaboratrices.

C'est avec plaisir aussi, j'en suis sûr, que tous ceux qui s'y sont impliqués retrouveront les traces de leur investissement personnel et leur collaboration mutuelle dans les pages qui suivent.

Willy DECUIR

Président du Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut

Le colloque « Patrimoine et Territoire : Comment le patrimoine peut être un moteur d'évolution du territoire ? » dont ce cahier « hors série » rend compte avec brio, s'est tenu les 25 et 26 septembre 2014 à la station touristique du ValJoly à Eppe-Sauvage (France).

Organisé par les partenaires du projet INTERREG IV Trans-formation du patrimoine, il rencontra un beau succès de participation et fut une réelle réussite en raison de la qualité des intervenants français et belges, mais également grâce à l'investissement de tous les partenaires opérateurs que sont le Parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois, le Groupe d'Action Locale (GAL) de la Botte du Hainaut, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) et les Espaces naturels régionaux (ENRx).

Cette dernière action de ce projet qui, depuis 5 ans, poursuit plusieurs objectifs liés à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti transfrontalier, se voulait l'aboutissement d'un travail collectif autour de cette ressource que constitue le patrimoine au regard des enjeux de développement territorial.

De plus, ces deux journées de colloque ont démontré l'intérêt de cette dynamique transfrontalière et ont permis d'envisager la continuité du travail entrepris et la création de nouveaux partenariats.

Persuadé que le patrimoine est un des fondements des dynamiques sociales, économiques, environnementales et culturelles, j'espère que nous pourrons poursuivre le travail mis en place, dans le cadre d'une prochaine programmation européenne.

C'est aussi l'occasion de rappeler que, sans le soutien de l'Europe et plus précisément du programme INTERREG IV, ce projet et le partenariat transfrontalier qui en a découlé, n'auraient vraisemblablement jamais pu voir le jour. Au nom de tous les partenaires, je remercie l'Europe et les co-financeurs belges et français de la confiance qu'ils nous ont accordée.

Enfin, pour conclure sur le cahier que vous avez en mains, je remercie vivement l'IPW, en particulier Monsieur Joris Administrateur général, qui a permis que cet ouvrage s'inscrive dans la collection des Dossiers de l'IPW.

Grâce à cette publication, les interventions des orateurs de qualité qui se sont succédés à la tribune et les échanges qui ont eu lieu lors des différents ateliers auxquels décideurs et acteurs présents ont participé activement lors de ce colloque, sont consignés dans cet ouvrage qui intéressera tous ceux qui comme nous, pensent que « le patrimoine peut être un moteur d'évolution du territoire ».

En vous souhaitant plaisir et intérêt à la lecture de cet ouvrage.

Jean-Marie RUANT

Président du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme
et de l'Environnement du Nord

C'est au cœur du territoire transfrontalier du Hainaut que j'ai le plaisir d'introduire ce colloque « Territoire et Patrimoine, comment le patrimoine peut être un moteur d'évolution du territoire? » qui vient conclure le projet « Trans-formation du patrimoine » mené dans le programme européen INTERREG IV.

Je tenais à remercier la commune d'Eppe-Sauvage qui nous reçoit sur son territoire et plus particulièrement le ValJoly, véritable station touristique développée par le Conseil général du Nord. En effet, ayant su profiter et mettre en valeur ce site au bénéfice des amoureux de la nature et des passionnés de loisirs aquatiques, celle-ci participe pleinement à l'attractivité du territoire, au même titre que sa sœur wallonne, presque jumelle, les Lacs de l'Eau d'Heure.

Marqué par son paysage de forêt, d'eau et de bocage, ce territoire a permis pendant les cinq années de ce projet européen, d'effacer les frontières administratives et d'enrichir mutuellement nos expériences, nos pratiques et nos ambitions autour du thème général qu'est le patrimoine bâti. C'est ainsi que les structures partenaires de ce projet : Espaces naturels régionaux, le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord pour la France et le Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut, la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville et l'Institut du Patrimoine wallon pour le côté belge, ont pu associer leurs compétences et leurs énergies pour mieux connaître le territoire, sensibiliser et former ses acteurs, qu'ils soient élus, techniciens professionnels ou habitants, poser les bonnes questions, diffuser les bonnes pratiques...

Sans l'appui du programme INTERREG IV, ces actions n'auraient probablement jamais pu être mises en œuvre. Aussi je remercie l'Europe pour son soutien financier et pour son accompagnement permanent qui a permis de tenir le niveau d'ambition tout au long du projet. Au moment où la société change et que les deniers publics sont en baisse, il apparaît évident qu'il faut apprendre à mieux faire ensemble, dans un triple objectif de qualité, d'économie et de durabilité.

Le territoire que nous partageons a une identité forte : à la rencontre du Bas-Pays, du plateau picard et du massif des Ardennes, relief et réseau hydrographique, bois, forêts et zones humides sont le fruit du sol et du sous-sol alors que les villes et villages nous racontent la manière dont l'homme s'en est emparé pour s'y installer, transformant nos paysages au gré des besoins et des époques. À l'heure où l'agriculture doit être raisonnée, les villes durables, les mobilités douces, quand certains nous parlent de troisième révolution industrielle, il est urgent de ré-apprendre à comprendre son territoire, ses potentialités, redécouvrir les ressources de son socle et les richesses de son histoire... En bref, le patrimoine dont on hérite, afin de mieux imaginer notre avenir, de prolonger l'histoire et de répondre aux nouveaux enjeux de société.

Si ce colloque n'a pas l'ambition de tout résoudre, il a la modestie de vouloir apporter sa pierre à l'édifice, rassemblant les questions et les besoins des uns, les compétences et l'enthousiasme des autres dans un projet commun et partagé pour ce territoire transfrontalier. Les ateliers auxquels vous allez contribuer, inspirés du projet porté par le CAUE du Nord pour la transformation des territoires, viendront je l'espère prolonger cette dynamique et donner naissance à de nouvelles coopérations.

Je vous souhaite deux jours de travail riche et intense qui vous permettront d'imaginer de nouvelles pistes de partenariat transfrontalier.

Marc VERDIER

Architecte-urbaniste

En tant qu'enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, j'ai été sollicité par les différents partenaires de l'organisation de ce colloque pour assurer le fil rouge entre les différents intervenants. Quand on a une proposition de ce type-là, on l'accepte immédiatement car découvrir un territoire que l'on ne connaît pas et rencontrer des acteurs de ce territoire, est une vraie chance. Je pense que c'est d'ailleurs un des éléments magiques des métiers que l'on fait, quand on a la chance de travailler dans la question de la réflexion sur le cadre de vie.

Ce colloque est, en réalité, plutôt un séminaire de travail, dans la mesure où vous allez tous être sollicités. Nous sommes dans une attente interactive. Des ateliers ont ainsi été prévus et organisés autour de cette matière qui vous réunit depuis presque 5 ans, à travers des interventions aussi bien de partage de connaissances que de sensibilisation, de formation, ou tout simplement de rencontres entre acteurs de ce territoire franco-belge.

La question de cette matière me semble être à double entrée. Nous sommes tout d'abord sur une identité constituée d'objets objectifs, d'éléments factuels qui nous mettrons rapidement d'accord, à condition évidemment de parfaire cette connaissance, de la décrire et de préciser les choses. Je pense que ce travail de connaissance a déjà largement été entamé, celui-ci ayant fait l'objet de sites internet, d'expositions, de rencontres et de visites. Ce type de travail n'est néanmoins jamais terminé. Puis, il y a la question de l'identité à construire, c'est-à-dire celle des points de vue de chacun d'entre nous, avec ses propres façons de regarder les choses et ses propres façons de les comprendre. Cette identité à construire me semble extrêmement importante et je pense que ce colloque va y participer. L'identité d'un territoire est liée à cette rencontre entre identité objective des valeurs de fond, des valeurs de socle, et identité à construire. Aussi, nous commencerons ce colloque par une réflexion sur ce socle, fondamental au sens propre du terme. Nous verrons ensuite, petit à petit, comment les choses se construisent et finissent par être une construction sociale, une construction identitaire humaine. Fort heureusement, cette dimension est également fondamentale dans le territoire.

Il y a quelques années, à un colloque sur les questions de paysage, l'intervention d'un paysagiste suisse m'a marqué. Celui-ci a dit : « vous savez en Suisse, on a deux grandes valeurs : les banques et le paysage. On les gère de la même façon. Il y a le capital et un magot. Il ne faut pas toucher au capital. Par contre, il faut en tirer un maximum d'intérêts ». Cette approche, outre une belle image, est très juste. Les Suisses sont d'ailleurs très forts pour valoriser ce capital paysager. Je pense que la valorisation de ce capital qui a évidemment une valeur de reconnaissance sociale, mais aussi une valeur économique, est le projet auquel doivent aujourd'hui répondre les territoires. Le territoire de l'Avesnois, en particulier, se mobilise. La valorisation répond aux nécessités de développement : au développement permettant aux gens de vivre dans les meilleures conditions et au développement économique. C'est donc une question d'attractivité et là on retrouve bien ce capital, cette valeur de capital, et évidemment les besoins d'habitat, de vie au quotidien, de bien-être. Ce bien-être est aussi lié à la question de la reconnaissance et de la fierté d'habiter un territoire et de défendre les valeurs qui sont identitaires de ce territoire. Je crois en outre que ce projet répond, en s'appuyant sur ce capital, aux impératifs du monde d'aujourd'hui, c'est-à-dire de reconnaître dans le patrimoine, et dans les patrimoines à différentes échelles, toutes les valeurs qui en font une valeur durable, une valeur qui a pu s'appuyer sur des ressources qui ne sont pas délocalisables, sur

des ressources qui démontrent la capacité de l'homme d'accumuler une intelligence, par rapport à la façon d'utiliser ces ressources, toujours très juste, très frugale. La frugalité me semble être une notion pleine d'avenir et je crois que le patrimoine nous démontre cette capacité là. Le patrimoine est de ce fait un outil extrêmement moderne. Il serait absurde de se priver de cette intelligence qui a été accumulée. La compréhension de cette intelligence est le travail que vous avez engagé depuis plusieurs années, notamment avec ce programme INTERREG – Trans-formation du patrimoine. Bien entendu il n'y a pas que ça. Le Parc naturel de l'Avesnois existe depuis longtemps, l'Institut du Patrimoine wallon existe depuis longtemps... Nous sommes évidemment sur une accumulation et c'est cette accumulation qui a permis de faire émerger ces intelligences cumulées des générations précédentes.

Le patrimoine doit être démonté pour être remonté avec pertinence et avec intelligence. J'espère que ces deux jours nous permettront, aujourd'hui, de démonter le patrimoine, et demain de le remonter, au sens où on essayera de réfléchir sur la façon dont on peut partager toutes ces valeurs patrimoniales pour mettre en place les outils de son respect. Ces outils sont organisés dans un spectre assez large qui va de la conservation jusqu'à la réinterprétation, la réutilisation et l'invention.

Dans le cadre de mon travail d'enseignant, j'utilise très fortement l'approche patrimoniale dans la formation des jeunes architectes. Leur travail est évidemment d'inventer, mais pas depuis rien. Considérer les patrimoines comme étant une ressource du territoire est également l'objet de l'atelier dans lequel vous allez être sollicités au cours de cette première journée. Se mettre d'accord sur la part d'identité que recouvre ce patrimoine et la part de fierté locale qu'il représente. Considérer le patrimoine comme support d'une modernité située n'empêche pas d'être ouvert sur le monde et sa capacité d'invention, mais nous enracine dans une intelligence qui appartient à ce territoire. On le ressent en arrivant ici, il y a vraiment un passage, un moment où on entre dans un autre paysage, dans un autre territoire. Je pense que les territoires qui vont gagner demain sont les territoires qui sauront produire de la différence, ou en tout cas s'inscrire dans la différence dont ils ont hérité. Arriver à produire cette différence dans le respect du sens est la seule issue gagnante pour les territoires qui veulent continuer à exister et à être modernes. Il me semble que le patrimoine doit être considéré comme étant l'outil permettant d'y parvenir. Il doit donc être considéré comme ressource dans ce respect du sens.

Nous reviendrons là-dessus au travers des différentes interventions prévues tout au long de ces deux journées. Comme vous l'aurez sans doute compris, la première journée est une journée plutôt liée à une compréhension, ou en tout cas à un partage de ce qui fait ou de ce qui contribue à la valeur de ce territoire et à son identité. La deuxième journée est plutôt organisée autour de la réflexion sur les modalités de projet que nous mettons en place. Avec qui? Comment? Sur quel terme? Ces questions, encore une fois, seront abordées au cours d'une réflexion commune, au travers des ateliers. Parmi les interventions qui nous seront proposées, certaines pourraient apparaître comme un peu lointaines – l'intervention sur la maison du Pays basque – ou situées à d'autres niveaux de patrimoine – le Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, je pense que chacune de ces interventions a des choses à nous apprendre sur les constructions patrimoniales qui sont finalement des jeux scientifiques – l'inventaire avec ses méthodes extrêmement rigoureuses – mais aussi des constructions sociales et politiques. Je crois qu'il sera intéressant de décrypter, dans les différentes interventions, au travers d'éclairages particuliers, ces sortes de leçons que ces regards particuliers nous apportent sur la façon dont on considère son propre patrimoine de proximité, dans sa commune, dans son territoire, là où l'on est acteurs, aux différents niveaux où l'on est.

Je vous rappelle, encore une fois, que nous sommes dans une logique de production collective. Le programme INTERREG se termine en fin d'année, mais bien entendu la fin de ce programme marque le début d'un autre.

Enfin, je vous souhaite deux jours de travail fructueux.

Vers un territoire transfrontalier partagé

Le patrimoine, élément révélateur de l'identité du territoire

Patrimoine, identité, territoire... trois mots qui ici, comme ailleurs renvoient à des notions ambiguës et floues, utilisées ou appropriées par les acteurs de façon plus ou moins consciente, figée, orientée.

Dans cette première session, il est apparu qu'il pouvait être utile et constructif d'ouvrir la réflexion et la prise de position identitaire par des apports qui s'alimentent à la fois de supports indiscutables, sur lesquels l'homme a peu d'emprise (le socle géographique), d'objets diversifiés en matière d'échelle ou de sens (le bâti « ordinaire » / l'héritage industriel) qui mettent également en perspective de véritables épopées de patrimonialisation et donc des jeux à la fois sociaux, politiques et scientifiques.

L'institutionnalisation au travers de l'action longue, patiente, savante de ceux qui réalisent des inventaires constitue également très certainement un indicateur de ce que la société dans son ensemble considère à un moment donné comme « patrimonial ».

Ces quatre témoignages questionnent les constructions identitaires, en cherchant – déjà – à mesurer leurs « sources », socle et sols, objets, pensées et savoirs théoriques et scientifiques, actions et décisions opérationnelles... Quels patrimoines, avec quelles valeurs, quels arguments, pour quels usages ?

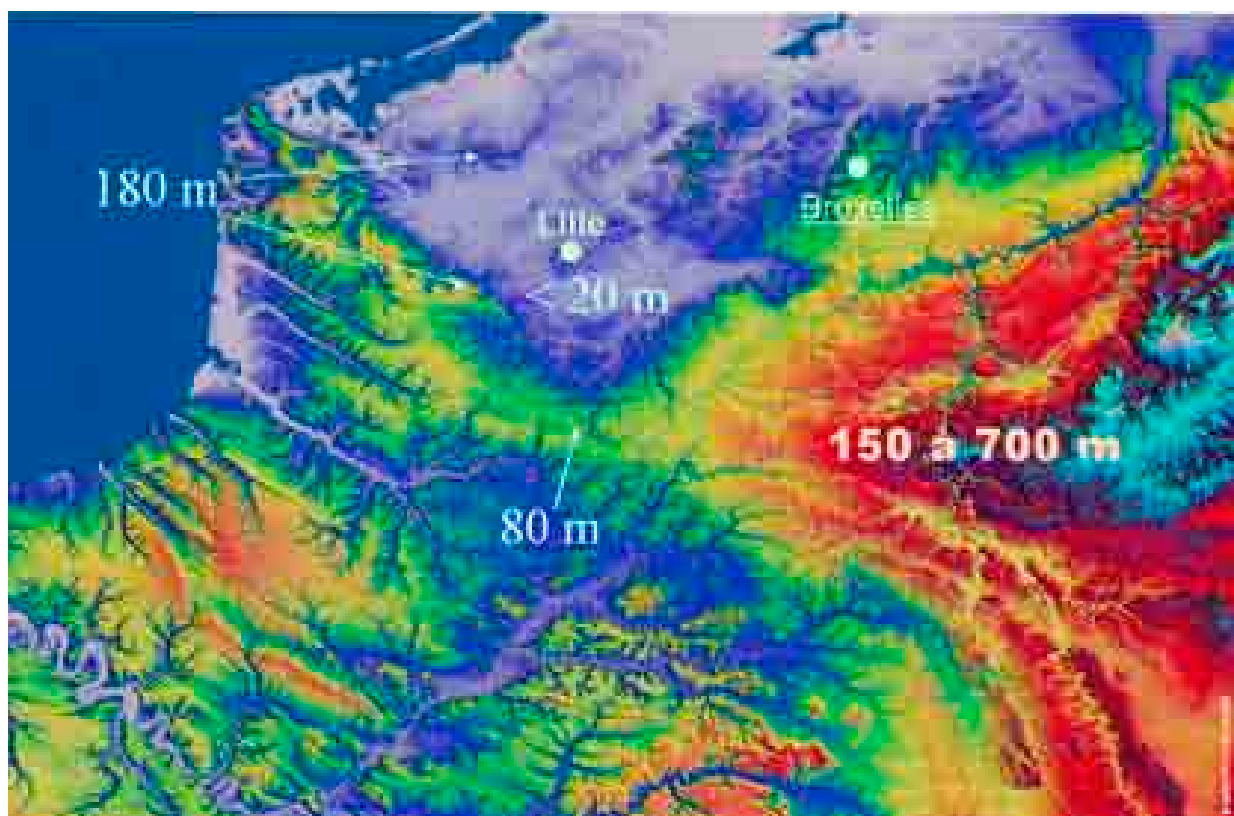


Le socle du territoire ou un relief en devenir

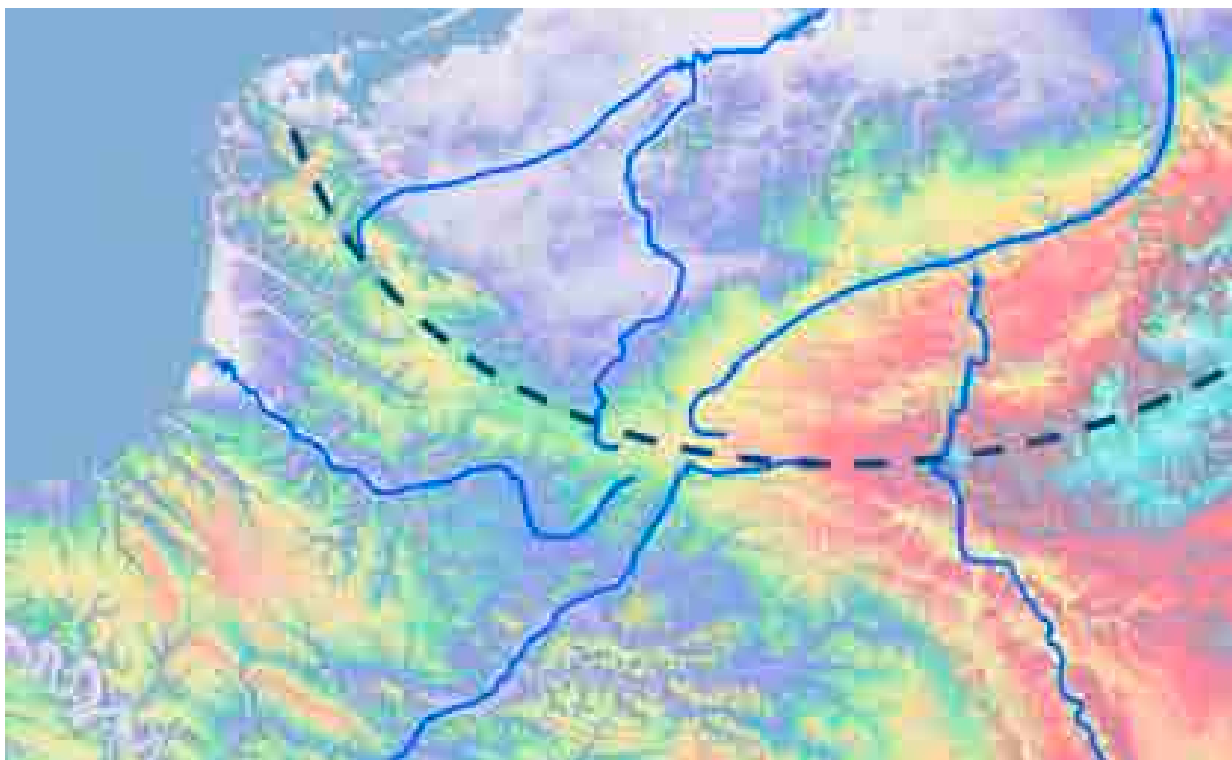
Pour le géologue, le paysage est une photo dans un film. Le géologue s'intéresse au paysage qui lui permet d'élaborer des hypothèses quant au déroulement de ce film. Par sa morphologie et sa composition, le paysage fournit des indices permettant de comprendre la logique du territoire dans son épaisseur. Certaines sources permettent de compléter cette compréhension. Parmi elles, l'habitat ancien est particulièrement intéressant. Ses matériaux et sa localisation par rapport au paysage, par rapport au territoire, par rapport au réseau hydrographique fournissent des informations capitales. L'accès aux informations est donc local mais la compréh-

sion ne peut se faire qu'à l'échelle d'un territoire beaucoup plus grand, sur une échelle de temps très grande.

Le territoire situé au sud de la mer du Nord ressemble à une petite bassin. Depuis des millénaires, malgré un climat souvent qualifié de rude, ce territoire attire une population importante. 20 millions d'habitants vivent aujourd'hui autour de ce « bain de pied ». Malgré deux lignes de hauteurs – le massif de l'Ardenne et les collines d'Artois – le relief est peu important. L'Ardenne est un dôme surbaissé qui monte jusqu'à la vallée du Rhin, et



Un territoire caractérisé par un relief peu important et 2 lignes de hauteurs. © Francis MEILLIEZ.



La ligne de partage des eaux fondamentales. © Francis MEILLIEZ.

se poursuit, de façon symétrique, par le Massif Schisto-Rhénan, le tout formant un ensemble géologique continu. Les frontières politiques sont indépendantes de ce découpage. Aussi, les populations ont-elles passé sans cesse de part et d'autre, du nord au sud, et réciproquement. Il n'existe que deux routes naturelles, par voie fluviale ou marine : la vallée du Rhin et la Manche. Par voie terrestre, la seule voie naturelle est le seuil du Cambrésis. C'est là que passent aujourd'hui les autoroutes et le TGV.

Une ligne de partage des eaux fondamentale suit le dôme de l'Ardenne et les collines d'Artois : les eaux s'écoulent soit vers la Manche – l'Oise, la Seine, la Somme et tous les fleuves côtiers – soit vers la mer du nord – l'Escaut et ses affluents comme la Lys, la Sambre qui rejoint la Meuse. Le tracé de deux cours d'eau pose question. La Sambre, au lieu de descendre, en suivant la ligne de plus grande pente comme les autres cours d'eau, coule le long des courbes de niveau. Pour sa part, la Meuse coule aussi le long du relief jusqu'à Charleville où elle « attaque » le relief, grimpant sur l'Ardenne puis redescendant de l'autre côté.

En 1875, Charles-Louis-Joseph de la Vallée Poussin, professeur à l'université de Louvain a

été le premier à proposer une explication raisonnée à ce phénomène naturel : il a suggéré que la rivière puisse être plus ancienne que le relief, c'est-à-dire que le dôme de l'Ardenne soit en cours de soulèvement à une vitesse suffisamment faible pour que l'érosion évacue ses produits vers le nord, vers l'aval, au fur et à mesure. Une partie de ces alluvions¹ beurre sur plusieurs mètres les fonds de vallées, que le soulèvement saccadé transforme en terrasses emboîtées. Il a fallu attendre le début des années 1980 pour que cette hypothèse soit confirmée, grâce à un travail collectif de recherche entrepris à l'initiative d'une équipe allemande. L'Ardenne est donc une montagne jeune ! Il n'y a donc aucun sommet en Ardenne, uniquement des vallées. Le relief n'existe que parce que le réseau hydrographique l'a créé.

À l'échelle de la vie humaine, il est difficile d'identifier les témoignages de cette mobilité. Elle n'est perceptible qu'à l'échelle du millénaire. Plusieurs exemples permettent toutefois de se rendre compte de cette évolution. Le cas de la vallée de l'Helpe Majeure, dans sa partie

1. Dépôt de débris, sédiments charriés par les eaux d'une rivière ou d'un fleuve.

en amont, entre Le Moustier en Fagne et Baives, en est une démonstration locale. L'Helpe Majeure a incisé le relief sur une hauteur d'environ 30 m. L'arête, aujourd'hui visible sur la carte topographique, correspond à une unité géologique plus résistante que les autres (grès). Un autre exemple est visible le long de la vallée de la Meuse. La Meuse a incisé le pli de Givet sur près de 120 m de haut créant par là même l'actuelle citadelle de Givet. Ce sont les calcaires de Givet, très résistants, qui ont ralenti l'érosion. La situation actuelle de la grotte de Spy, à une vingtaine de mètres au-dessus de l'Orneau, en est une troisième preuve. Lors de son utilisation par les derniers néanderthaliens, la grotte était à côté de la rivière. En 40 000 ans, l'Orneau a incisé le massif ardennais de 20 m, soit en moyenne de 0,5 mm/an. La boucle de Monthermé en est un dernier exemple. La particularité du cas de Monthermé est que l'incision a lieu par à-coups – moments de crise alternant avec périodes de quiescence – donnant naissance à des terrasses successives.

En conclusion, le phénomène peut être résumé en trois étapes. Il y a 80 millions d'années, un dépôt de craie a recouvert le territoire. Est ensuite intervenu un mécanisme de soulèvement différentiel d'où la formation d'un dôme. Des poches de dissolution remplies de matériaux semblables à de la craie ont ainsi été découvertes au Signal de Botrange (près de Malmédy). L'étude de ces sédiments a démontré que ces terrains sont datés du Crétacé Supérieur, c'est-à-dire qu'il y a au moins 65 millions d'années, ces sédiments se sont déposés à environ 300 m en-dessous du niveau de la mer. Ce point est aujourd'hui situé à 700 m d'altitude. Il est monté de 1 000 m en 65 millions d'années au minimum, soit un ordre de 15 mm/1 000 ans.

Voici un profil en long théorique de cours d'eau. L'érosion décape la partie supérieure : la zone de sédimentation se situe en aval. La zone médiane consiste en une zone de transport où il peut ne rien se passer de particulier. Voici maintenant un profil transversal théorique. Dans nos régions, témoins de l'histoire géologique récente, on a des vallées très largement ouvertes mais à fond plat, du fait de cet apport d'alluvions. La disposition des terrasses alluviales convergente depuis la partie centrale du dôme ardennais, vers la périphérie, illustrant un phénomène apparent de bascule par saccades. Ce mouvement est visible en Avesnois. Toutes les terrasses alluviales de la Sambre – situées à peu près 100 m au-dessus du niveau de l'Escaut – convergent vers Valenciennes. Le secteur de Valenciennes sert de pivot apparent à ce mouvement.

Le réseau hydrographique nous apprend finalement beaucoup de choses, l'orientation de ses cours d'eau dépendant de plusieurs paramètres. Tous sont importants mais tous sont à des échelles différentes. Il y a des effets locaux liés à la structure des roches traversées, des effets régionaux liés à la nature des roches traversées et des effets qui ne peuvent être vus que cartographiquement en prenant beaucoup de recul. Le Haut-Escaut et la Sambre, dans leur partie amont sont concentriques par rapport au dôme de l'Ardenne. Il y a là un lien de cause à effet évident entre l'orientation régionale de ces cours d'eau et la dynamique de la surrection de l'Ardenne. La distribution radiaire des affluents de la Sambre situés en rive droite permet ensuite de comprendre la collecte des eaux de ruissellement. Du fait d'une différence de composition des matériaux situés de part et d'autre de ce cours



Profil en long d'un fleuve. © Francis MEILLIEZ.



Profil en travers d'un cours d'eau. © Francis MEILLIEZ.

d'eau, les terrains – de couverture secondaire – ont résisté de façon différentielle et une gouttière s'est progressivement organisée. À hauteur de Maroilles, celle-ci se situe entre la forêt de Mormal et le Massif ardennais. Sur une carte géologique, la limite des terrains de couverture correspond en effet plus ou moins à la rive gauche de la Sambre. Le lien entre géologie et paysage est ténu.

La présence du charbon dans notre région, à l'origine de la transformation du paysage du bassin minier, est également le résultat d'une évolution géologique. Celle-ci a duré 60 millions d'années et s'est terminée il y a 300 millions d'années. Le charbon est le dépôt issu de l'érosion importante du relief qui s'est formé suite au rapprochement et à la collision qui a eu lieu entre les deux continents.

Le relief n'est donc pas immuable. Il est mobile. On peut dès lors se demander quelles sont les conséquences sur notre vie au quotidien et sur notre raisonnement en matière d'aménagement du territoire, pas seulement concernant la construction des maisons, mais sur l'ensemble des actions que l'on peut faire sur un paysage ?

L'homme n'a aucune prise sur ces mouvements et ces phénomènes. Quoi qu'il fasse, les hauteurs alimenteront des écoulements d'eau, des ruissellements et des transports d'alluvions. Les terrains situés dans les parties hautes

continueront de s'éroder et les terrains situés dans les parties basses, seront inévitablement sujets à l'accumulation d'alluvions. Il est primordial de tenir compte de ces dynamiques car les aménagements qui iront à leur rencontre, ne comporteront que des erreurs. Des espaces comme la plaine de la Lys ou la plaine de la Scarpe sont des espaces naturellement inondables. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont acquis leur richesse agronomique. Il faut le savoir et en tenir compte dans les différents aménagements, de même que dans certaines pratiques. Pour ralentir l'eau, il faut par exemple éviter de labourer parallèlement à la pente, mais bien perpendiculairement le long des courbes de niveau.

Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur les cartes géologiques. Malheureusement, les acteurs et décideurs du territoire ne sont généralement pas à même de lire et comprendre ces cartes dans le détail. Aussi, il est important d'instiller ces notions dans les cursus qui ne sont pas nécessairement tournés vers la géologie, mais qui y sont liés, comme l'architecture.

La géologie est une approche complémentaire à l'aménagement du territoire, dans le sens où elle s'occupe du dessous et l'aménagement du territoire du dessus. Les deux ressources naturelles patrimoniales du territoire sont les matériaux et les paysages.

Intemporelle et inaltérable, la maison basque ?

1. Le Pays

Si nul ne peut contester la force de l'identité du Pays basque, jamais dans l'Histoire ses différentes provinces n'ont été constituées en État. Aujourd'hui encore le Pays se présente comme un ensemble à la fois unifié et recoupé par des limites qui ont la force de frontières.

La première, décisive, est celle de la langue. C'est à sa langue que se reconnaît le pays : est basque qui parle basque, est basque le pays où l'on parle cette langue. La langue, véritable ciment de cette identité reconnue et revendiquée, est très inégalement pratiquée. Si dans la province de Soule, au Nord-Est, 80 % de la population parle ou du moins comprend le basque, ce n'est le cas que d'une faible minorité dans les villes côtières de Bayonne, Biarritz ou Anglet.

Une seconde ligne partage cette unité primordiale. Frontière d'États, elle sépare le Pays basque Sud, parfois dit « Pays basque espagnol » – un oxymore pour certains – et le Pays basque Nord, situé du côté français des Pyrénées. Ce trait de coupe a séparé deux destins. Le Sud, peuplé de plus de 2 millions d'habitants, est une région industrielle prospère (fer de Biscaye, sidérurgie à Bilbao...) qui a su diversifier ses activités, offrant à ses habitants le PIB par habitant le plus élevé de la péninsule ibérique, et l'un des plus hauts parmi les régions européennes. Le Pays basque Nord, partie occidentale du département des Pyrénées-Atlantiques, est dix fois moins peuplé. Fondamentalement rural et agricole, il se découvre une nouvelle vocation lorsque l'Impératrice Eugénie y lance la mode des bains de mer au milieu du XIX^e siècle.

Un troisième plan de clivage s'exprime dans l'architecture vernaculaire, et par là dans les paysages et la physionomie des villages.

À l'Ouest, dans la province du Labourd, l'ensemble des activités de la famille, domestiques (cuisine, chambres) autant qu'agricoles (étable, remise, fourrage...) s'abritait sous un lourd toit de tuiles creuses, derrière de larges pignons d'un blanc impeccable à pans de bois. Ce type de maison-bloc, marquant une complète indifférence à la question linguistique, se retrouvait aussi bien dans les terres occitanes des Landes de Gascogne.

À l'Est, en Soule, la plus bascofphone parmi les provinces du Nord et la plus pyrénéenne, s'impose une architecture radicalement différente. Les bâtiments se spécialisent en fonctions,



Etche labourdine (Saint-Pée-sur-Nivelle).
© Christian BOUCHÉ.



Villa Arnaga édifée en 1905 par Edmond Rostand (Cambo-les-bains). © Christian BOUCHÉ.

généralement ordonnées autour d'une cour. Le corps de logis gagne son autonomie et se sépare des bâtiments de l'exploitation. Les toitures se redressent, passant à l'ardoise, tandis que la façade quitte le pignon pour s'épanouir au gouttereau. L'organisation et l'architecture, proches parentes de celles du Béarn ou de Bigorre, relèvent ici d'une veine « pyrénéenne ».

Ces différences n'ont cependant pas contrarié l'apparition et l'épanouissement de ce que l'on a désigné comme le style « néo-basque », inspiré de la maison labourdine.

2. Le « néo-basque »

Au cours du XIX^e siècle, les élites villageoises vont chercher à se défaire des promiscuités de la ferme traditionnelle, où hommes et animaux sont réunis sous un même toit. Le rêve du paysan le porte vers un logis autonome, dissocié des fonctions productives. Une nouvelle construction à l'usage exclusif d'habitation vient souvent s'implanter à côté de l'ancienne ferme déclassée,

qui dès lors n'abrite plus que des fonctions agricoles.

Sans doute cette mise à distance était elle nécessaire pour que les élites, nombreuses au Pays basque depuis que l'Impératrice Eugénie l'avait mis à la mode, puissent s'approprier un style vernaculaire. C'est ainsi qu'en 1905, Edmond Rostand, dramaturge adulé, décide d'édifier une villa à Cambo-les-bains, dans la province occidentale du Labourd. Lassé du néogothique, du néo-normand, de l'orientalisme et des multiples déclinaisons de l'éclectisme, il décide de prendre la vieille maison basque comme modèle. Ou plutôt un type de maison basque, la maison labourdine au mur pignon à pans de bois, peints de rouge ou de vert, à la fois la plus pittoresque et la plus colorée. Adaptées à de nouvelles fonctions – réception, accueil, vie de famille –, ces villas ne conservent de l'etche paysanne que l'image de ses façades.

Le choix d'Edmond Rostand de revisiter la maison traditionnelle basque amorce un tournant décisif dans l'histoire de l'architecture

basque. Si elle n'est pas la toute première, la villa Arnaga, édifiée par l'architecte parisien Albert Tournaire, devient rapidement le prototype de la villégiature néo-basque. Le succès fulgurant de la maison « néo-basque » parmi les élites, en fait un signe de distinction sociale. Le procédé s'étend également à d'autres programmes développés suite à l'arrivée des villégiateurs : gares, mairies... Contrairement à ce qu'elle deviendra, l'architecture néo-basque n'est pas alors un phénomène populaire ni identitaire. Louis Gomez, un des principaux protagonistes de l'architecture néo-basque peut même dire en 1931 « Si les étrangers nous demandent presque toujours de faire du basque, les Basques eux préfèrent autre chose ».

Avec le temps, ce style se démocratise puis s'exporte dans toute la France. À mesure que les banlieues de Bayonne, de Pau, de Toulouse, de Bordeaux, de Paris et d'autres se couvrent de pavillons « néo-basques », les nantis s'en détournent abandonnant le rêve aux classes moyennes et populaires.

Les années 1960/1970 transforment le jeu en exigence : là où l'on pouvait construire néo-basque, désormais on le doit. Dynamique identitaire et services de l'État, étrangement unis, conjuguent alors leurs efforts pour éradiquer des paysages toute architecture « étrangère à la Région ». Promoteurs immobiliers, constructeurs de maisons individuelles, architectes trop souvent, offices du tourisme, leur emboîtent le pas, tous heureux de servir une « identité » à si bon compte.

3. Un bilan

En un sens l'effet est réussi. Aujourd'hui le sentiment de marquage territorial n'est nulle part aussi saisissant qu'au passage de la Bidassoa, autrement dit du Pays basque Sud en Pays basque Nord, d'Espagne en France. Tandis que les provinces du Sud ont fait de la question linguistique l'enjeu fondamental et développé des modes d'habitat denses et urbains, le Nord a rêvé d'une société de petits propriétaires, régnant chacun sur son empire,



Maison des années 2000. © Christian BOUCHÉ.



Quartier résidentiel (Urrugne). © Christian BOUCHÉ.

mais tous unis dans une même idéalisation de la « Maison Basque ». Les petites maisons à pignon blanc strié de rouge ou de vert ont alors conquis son paysage et ainsi façonné une nouvelle image territoriale qui, au même titre que l'effacement de la langue, creuse un peu

plus l'écart avec les voisins du Sud. La maison basque, ou plutôt la représentation qu'elle a suscitée, a concouru à la construction d'une image identitaire, mais pas l'image souhaitée, à une affirmation territoriale mais pas celle attendue.

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO : un nouveau regard sur l'identité du territoire ?

1. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie d'un ensemble de bassins et d'un gisement géologique du Nord-Ouest européen. Du fait de la taille du gisement, le territoire s'étend sur 120 km de long, de la frontière belge à Béthune, et 4 à 20 km de large. Il compte plus de 1 200 000 habitants et plus de 1 200 vestiges miniers ont été recensés, le tout réparti sur 163 communes.

Le Bassin minier fait partie des territoires pionniers de l'histoire de l'industrialisation en Europe. Son histoire s'est écrite sur 270 ans, de 1720 à 1990. Elle comporte deux grandes ruptures. En 1944, puis 1946, lorsque l'activité minière, jusqu'alors privée, est nationalisée, et en 1990, lorsque la dernière fosse d'extraction est fermée.



Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un paysage culturel. Vue sur le Lensois depuis le mémorial canadien de Vimy. © Mission Bassin Minier.

2. Intentions et démarches

La volonté d'inscrire le Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été motivée par deux objectifs principaux. La reconnaissance de la corporation minière et de l'histoire ouvrière dans l'histoire de l'homme, tout d'abord. Le patrimoine industriel est une catégorie sous-représentée au sein de la liste du Patrimoine mondial. Le second objectif visait un changement, ou au moins une évolution, des représentations, des projections et des imaginaires que l'on porte sur ce territoire.

La démarche, depuis l'inscription du Bassin sur la liste indicative de l'État jusqu'à son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, a duré 10 ans, de 2002 à 2012. Une année a tout d'abord été nécessaire pour constituer l'association de portage Bassin Minier Uni ayant pour mission de porter cette candidature. Six années d'inventaire, d'études et de positionnement du dossier ont ensuite été nécessaires pour mener, en 2009, à la formalisation de la proposition d'inscription. Le dossier a finalement été soumis en 2010 au Centre du patrimoine mondial. Les expertises internationales préalables à l'inscription se sont déroulées en 2010 et 2011. En 2013, soit un an après l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, pour en faciliter la gestion, l'association de portage a fusionné avec la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, créée en 2000.

L'ensemble des actions a été mené selon différents positionnements et différents systèmes de valeurs. D'abord, selon l'éthique et la philosophie de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial. Selon ses exigences d'évaluation et ses processus de sélection ensuite, ainsi que selon le statut et le positionnement de « Patrimoine du Monde ». Cette position a nécessité de construire un discours qui s'adresse au monde entier. Le choix de la catégorie d'inscription et les raisons de cette inscription, enfin.

Finalement, tout ce système de valeurs et d'idées a, non pas révélé l'identité minière du bassin, celle-ci étant déjà bien là, mais de nouvelles manières de la percevoir, de nouvelles lectures et de nouvelles représentations possibles permettant de l'enrichir et d'offrir de nouvelles clés de lecture.

3. Le Bassin minier comme « paysage culturel évolutif vivant »

Le choix de cette catégorie est dû à l'échelle. Celle-ci est supérieure à celle d'un monument, d'un site ou même d'une série de sites. C'est une approche territoriale et une échelle paysagère. L'industrie n'a pas transformé des sites ou des cités. Elle a transformé des territoires.

Un « paysage culturel » est, selon la définition du Centre du patrimoine mondial, « un ouvrage combiné de l'homme et de la nature ». Il s'agit dès lors de montrer comment l'activité humaine a transformé le paysage rural agricole originel et créé un paysage industriel minier. La question du culturel renvoie à la fois à l'univers minier, à la culture minière, à celle des ingénieurs, à celle de l'entrepreneuriat, à celle de l'histoire ouvrière, mais renvoie également à notre culture à nous, à notre bagage culturel et au regard que l'on porte sur ce paysage. Les notions de « paysage culturel » renvoient donc aux caractéristiques physiques, aux valeurs historiques, aux valeurs patrimoniales mais aussi à ce que nous projetons et y ajoutons.

La notion d'évolutivité a nécessité de montrer comment, sur trois siècles, le territoire a abouti au territoire présent. Le paysage du Bassin minier est le fruit de mutations progressives. Le terme « vivant » est particulièrement intéressant. Le territoire du Bassin minier est un territoire habité qui compte plus de 1 200 000 habitants. Aussi, il continue d'évoluer. Il ne s'agit en rien d'un paysage fossile.

Finalement, le « paysage culturel » interroge autant son processus de formation que ce qu'il suggère et déclenche par le regard que ce soit évident, spontané ou réfléchi, et le sens qu'on y ajoute, individuellement et collectivement.

4. Les qualités formelles du paysage

Au cours de la phase d'étude et d'inventaire, pour comprendre la manière dont ce paysage s'est transformé et construit, trois clés de lecture ont été définies.

La première clé concerne le système minier en lui-même, c'est-à-dire fosses d'extraction/tertils/cités minières. C'est ce noyau fonctionnel qui a modifié le paysage antérieur et qui nous a laissé un patrimoine considérable.

La deuxième clé est liée à l’empreinte laissée par les compagnies minières privées. Chaque compagnie, dans un souci de concurrence, a développé son propre style architectural donnant lieu, aujourd’hui à une véritable richesse patrimoniale. La nationalisation est venue rajouter un autre style radicalement différent. La troisième clé de lecture est constituée de trois échelles différentes. La première échelle comprend les éléments individuels et les différentes typologies de patrimoine : les fosses d’extraction et les chevalements qui portent chacun la marque architecturale des différentes compagnies; les terrils; les corons (1820-1890); les cités pavillonnaires (1890-1939); les cités jardins (1904-1939); les logements modernes (1950-1960); les équipements collectifs relatifs aux loisirs, à l’éducation, au sport, à la santé, au culte; l’habitat patronal; les sièges administratifs et la culture minière (le travail même du mineur, les luttes syndicales, l’immigration, les loisirs...). La seconde échelle s’intéresse aux connexions et aux interactions existantes entre les éléments, c’est-à-dire aux ensembles miniers, aux micro-paysages. La troisième échelle correspond aux grands paysages et à ses diversités paysagères.

5. Vers l’inscription

Pour inscrire le Bassin minier au Patrimoine mondial de l’UNESCO, les qualités formelles ne suffisent pas. Il faut également prouver la valeur universelle exceptionnelle du bien, c’est-à-dire prouver que « l’importance culturelle [...] est tellement exceptionnelle qu’elle transcende les frontières et qu’elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l’ensemble de l’humanité ». Le premier facteur d’universalité qui a été avancé est l’industrialisation en tant que processus ayant touché presque toute l’humanité. L’industrialisation compte parmi les processus qui ont engendré les plus grandes mutations et évolutions. Le charbon en est l’énergie majeure. Le second facteur a été l’activité minière et le métier de mineur. Ce métier est le même par delà les frontières.

Justifier un intérêt commun pour l’ensemble de l’humanité, c’est-à-dire présenter des similitudes, est une chose mais pour motiver l’inscription, il est également nécessaire de se différencier et de se distinguer. Divers éléments permettent de distinguer le Bassin minier des



La cité-jardin Foch à Hénil-Beaumont. © Mission Bassin Minier - Samuel DHOTE.

autres bassins charbonniers. Il est tout d'abord exceptionnel pour son échelle paysagère, mais aussi pour l'abondance, la diversité et la conservation de son patrimoine. Au niveau européen, le Bassin minier Nord-Pas de Calais est celui qui compte le plus grand nombre de cités minières. Ses lignes d'horizon sont ensuite parmi les mieux préservées et les plus lisibles. Il se démarque enfin dans la mesure où il est un des seuls à être caractérisé par une quasi mono-industrie.

La totalité du Bassin ne pouvant être inscrite au Patrimoine mondial, il a fallu effectuer une sélection. Outre les critères imposés d'intégrité et d'authenticité, d'autres critères de sélection ont été définis. Quatre critères supplémentaires ont ainsi été pris en compte : la représentativité, l'état de conservation, la protection et la gestion. La représentativité a été particulièrement large. Ce critère a été divisé en plusieurs thématiques telles que l'architecture, l'urbanisme, l'histoire, la géologie, la géographie, la diversité des paysages, la culture minière... En matière de géologie, par exemple, certains gisements étaient plus favorables, le charbon étant de meilleure qualité. Les compagnies avec de « bonnes » concessions se sont ainsi plus largement développées.

Au final, ce qui a été reconnu, formant un témoignage unique et exceptionnel, ce sont la diversité, le jeu d'échelles et de représentations. Concrètement, 25 % du patrimoine minier existant a été sélectionné, soit 353 éléments composant 109 ensembles. Ces biens sont répartis sur 4 000 ha. 87 communes sont concernées.

6. Conclusion

Cependant, il ne suffit pas d'affirmer que le Bassin minier est universel et exceptionnel. Cela ne fait pas sens parmi le plus grand nombre. Le patrimoine industriel suggère plutôt des représentations peu avantageuses et stigmatisantes. Cet imaginaire est lié à l'important traumatisme économique et social qu'a connu le territoire. La littérature populaire, les cartes postales et les photographies du Pays noir ont également concouru à créer ces représentations qui font partie de notre bagage culturel. Les grandes campagnes de communication des Houillères Nationalisées, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ont également joué. Tout était fait pour que le mineur soit héroïque, notamment lors de la Bataille du charbon.

Que faire aujourd'hui, par rapport à ces représentations? Quelles sont finalement les valeurs que l'on accorde à ce paysage? Quel est son rôle? Est-il uniquement un support visuel d'un tournant majeur de l'histoire? Est-il un contre-exemple? A-t-il uniquement une valeur d'admiration pour les inventions, les innovations, le progrès et la technique? A-t-il une valeur esthétique?

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, face à ce type de patrimoine qui n'a aucune évidence, on a le sentiment qu'il faut doublement convaincre. Pour le promouvoir et le sauvegarder, seule une valeur utilitaire semble faire sens. Il y a encore du travail pour éviter que ce patrimoine ne serve que de simple décor ou d'une simple enveloppe à des projets d'aménagement urbain...

La nécessaire connaissance du patrimoine et son partage avec les acteurs du territoire

1. L'Inventaire général du patrimoine culturel

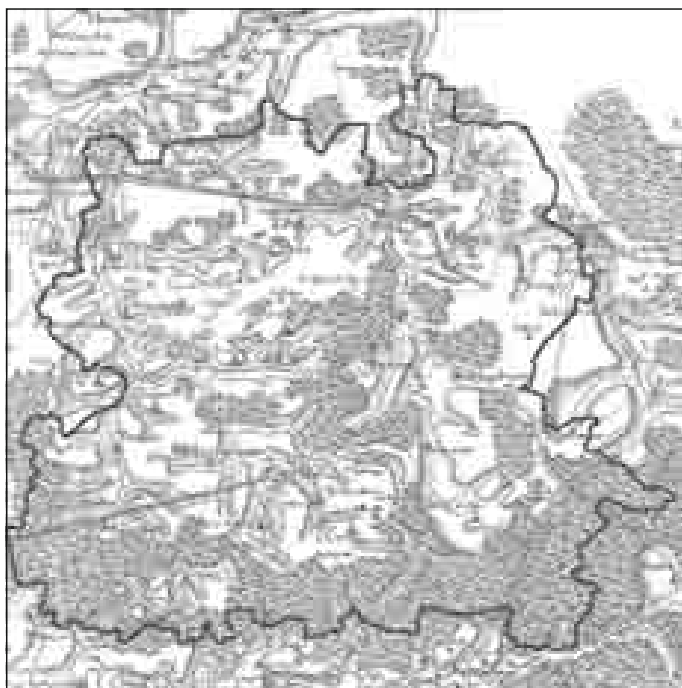
L'Inventaire général du patrimoine culturel a été créé en 1964 par André Malraux. Les services régionaux chargés de mener à bien cette mission ont été créés sur une période d'environ 20 ans, de 1964 à 1986. Le service du Nord-Pas de Calais, créé en 1979, exerce ses missions depuis 35 ans, et a été transféré en 2004, en application de la loi sur les libertés et les responsabilités locales, à la Région Nord-Pas de Calais. Il est aujourd'hui un service de la Direction de la Culture du Conseil régional en charge de la conduite de l'Inventaire général mais également du suivi de la politique régionale en faveur du patrimoine. Cette année est donc marquée par un double anniversaire, celui des 50 ans de la création et les 10 ans de la décentralisation de l'Inventaire général. Cette décentralisation n'est pas anodine dans la mesure où le lien entre le travail de l'inventaire et le territoire a encore été accentué.

Les missions de l'Inventaire, inchangées depuis sa création, « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique », sont mises en œuvre par des agents spécialisés : chercheurs principalement historiens et historiens d'art, photographes, dessinateurs, administrateurs de bases de données. Les chercheurs travaillent selon des méthodes scientifiques normalisées. Ils utilisent des vocabulaires, des listes d'autorité et des systèmes descriptifs, élaborés et validés à l'échelle nationale par le Ministère de la Culture et de la

Communication. Ces outils scientifiques communs garantissent une inter-opérabilité et une cohérence des données sur l'ensemble du territoire national.

L'inventaire est une méthode de recherche qui localise, décrit et analyse le patrimoine à partir d'enquêtes de terrain systématiques que complètent des recherches historiques. La méthode peut ainsi être résumée en trois grands temps : ce que l'on voit, ce que l'on sait, ce que l'on en conclut. Ce que l'on voit, c'est-à-dire ce que l'on observe en arpentant le territoire, en regardant les choses de manière très fine (matériaux, formes, implantation du bâti dans le paysage...). Ces observations sont ensuite confrontées à diverses sources. De ce croisement de données sont produites des synthèses. Des conclusions en sont ensuite tirées à l'échelle du territoire. La localisation est importante car le patrimoine est inscrit dans un territoire, dans un paysage. Le patrimoine est également décrit en vue de donner un sens à sa mise en œuvre, à ses formes. Ce processus permet de construire un discours scientifique sur le patrimoine.

Ce travail de terrain, la visite et l'observation attentive des édifices et des sites font la force de cet inventaire. Son originalité tient aussi à l'enrichissement systématique de la documentation produite par des photographies de manière à en conserver une trace, un souvenir visuel précis. Cette documentation est en outre mise à disposition du grand public via des bases de données nationales (Mérimée, Palissy...) accessibles via internet. Cette documentation est utile à plusieurs égards. Elle



Approche historique - La carte de Cassini - Fagne de Solre (seconde moitié du XVIII^e siècle). © Cassini de Thury, César-François (1714-1784).

peut servir à informer le public et l'aider à porter un regard différent sur le patrimoine. Ces données peuvent également contribuer à l'identification des « points forts » du patrimoine, de même qu'à sa valorisation. Elles sont souvent à la base de la réalisation de publications, d'expositions, de circuits touristiques ou d'outils de médiation. La mise à disposition des données peut enfin irriguer les nouveaux projets architecturaux ou d'aménagement du territoire (S.C.O.T, P.L.U., Z.P.P.A.U.P., propositions de protection au titre des Monuments historiques...).

L'Inventaire répond dès lors à plusieurs enjeux : l'identification de tout ce qui est repérable sur le terrain, de manière à provoquer une prise de conscience ; l'étude et la classification des édifices et éventuellement des objets, de manière à les introduire dans la mémoire nationale ; l'exploitation des données recueillies en vue de fournir une documentation renouvelée.

Pour rencontrer ces objectifs et répondre au mieux aux besoins des territoires, l'Inventaire, d'abord imprégné des méthodes de l'histoire de l'art, a dû évoluer pour être au plus proche du territoire, pour pouvoir s'attaquer à des enjeux et objectifs opérationnels, mais également pour permettre la prise en compte des

nouveaux patrimoines (architecture mineure, industrielle...). La méthodologie a également dû évoluer pour s'adapter aux besoins et aux enjeux du territoire.

L'inventaire qui considère avant tout l'œuvre sur son territoire, peut être un socle de connaissance essentiel pour bâtir des projets d'aménagement. À ce titre, l'Inventaire s'attache essentiellement à travailler en partenariat afin que les données puissent être directement utiles et mobilisables pour les acteurs du territoire. Parmi ces partenaires, citons les Parcs naturels régionaux (PNR). Dès la fin des années 1990, les services régionaux de l'Inventaire ont, en partenariat avec la DRAC et les Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), cherché à élaborer une méthodologie permettant de croiser les apports de la méthodologie de l'Inventaire avec les apports des autres acteurs, afin de disposer d'une connaissance globale du patrimoine (naturel et culturel) de chaque PNR. L'objectif de cette approche transversale est d'assurer la préservation du patrimoine et de mettre en place des actions de sensibilisation et de valorisation.

2. Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti : un regard croisé des partenaires

Dès sa création, à la fin des années 1990, le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) a entamé une réflexion sur la thématique de la connaissance du patrimoine bâti. L'ambition du Parc n'était pas de faire une simple étude ou de faire réaliser un inventaire du patrimoine bâti par un bureau d'études spécialisé mais bien d'avoir à travers la mise en œuvre d'un diagnostic un regard croisé de partenaires sur le territoire.

Pour mener cette démarche, le Parc a décidé de mobiliser des partenaires techniques incontournables de la thématique disposant chacun d'une méthodologie d'analyse particulière du territoire : le service patrimoine de la Drac Nord-Pas de Calais, le CAUE (Conseil en Architecture et Environnement) du Nord et le service de l'Inventaire. L'enjeu était double : pouvoir bénéficier d'une expertise scientifique et technique mais également favoriser la mise en œuvre conjointe de ce diagnostic avec une implication partagée des partenaires dans le travail de terrain, la rédaction... Toutefois, un assistant d'étude patrimoine bâti au Parc reste

en charge de la mise en œuvre et du suivi du diagnostic.

L'objectif de ce diagnostic n'était pas de réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine du territoire du Parc mais de disposer d'un outil rapidement opérationnel s'appuyant sur un programme d'actions autour du patrimoine bâti. Trois principes fondamentaux ont guidé la mise en place de cette méthode :

- connaître pour comprendre;
- comprendre pour conseiller;
- conseiller pour agir.

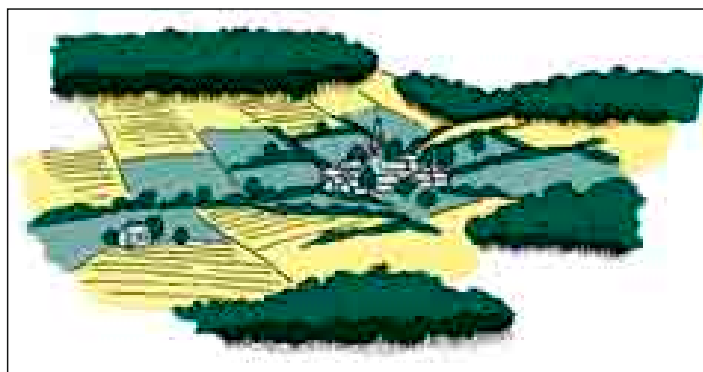
L'enjeu de cette démarche est de favoriser le développement du territoire par l'élaboration de projets innovants s'appuyant sur l'existant sans pour autant figer le patrimoine. La volonté est de faire du patrimoine un moteur de développement territorial et d'éviter de contribuer à une muséification du territoire.

L'échelle de référence du diagnostic raisonné est l'entité paysagère. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Le patrimoine entretient tout d'abord une forte relation avec la géologie, de même qu'avec l'histoire, l'écologie des lieux et tout ce qui touche à l'aspect socio-économique. Le patrimoine bâti marque en outre fortement le paysage. De plus, le territoire de l'Avesnois est caractérisé par une mosaïque de paysages. Aussi, pour mener à bien le diagnostic, le territoire a été divisé en huit entités paysagères.

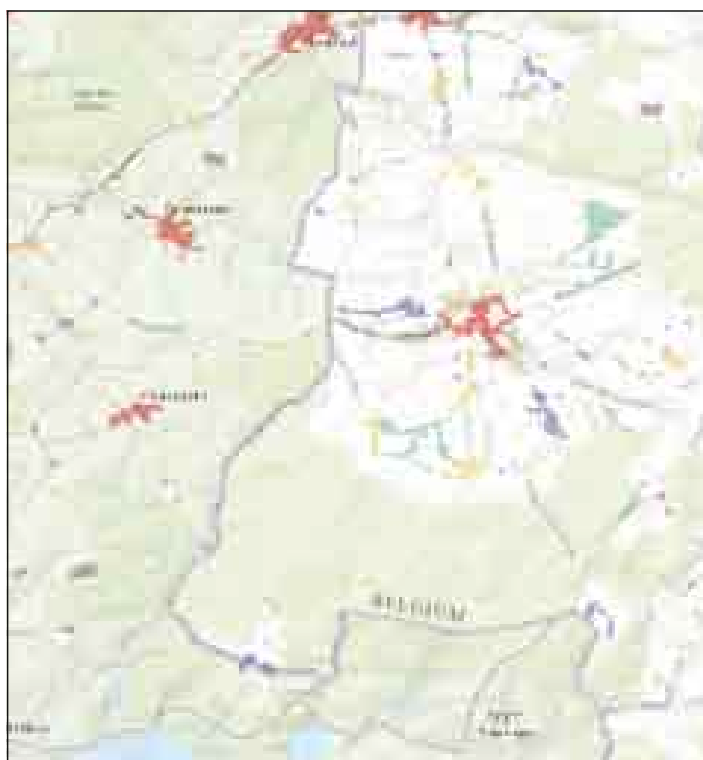
Pour appréhender au mieux le bâti ancien, la méthode appliquée propose d'étudier celui-ci dans son contexte paysager, urbain et architectural au sein de ces entités paysagères. Ainsi, trois niveaux d'analyse du territoire ont été définis :

- niveau 1 : le bâti dans le paysage – étude, notamment, du mode d'implantation;
- niveau 2 : le bâti dans son cadre de vie – analyse des éléments de la structure communale (identification des noyaux, des hameaux, des écarts, analyse des modes d'implantation, de la densité...);
- niveau 3 : l'habitat comme composante du patrimoine architectural c'est-à-dire définir le bâti comme une composante spécifique de chaque entité paysagère.

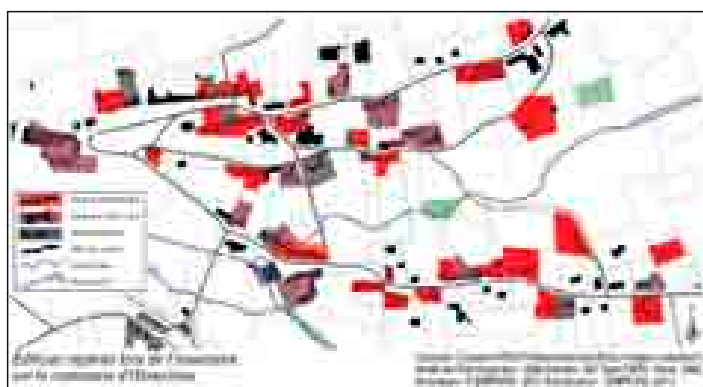
Le diagnostic ne vise pas l'exhaustivité mais s'appuie sur la réalisation d'un échantillonnage



Niveau 1 - Le bâti dans le paysage. Exemple de bâti en paysage fermé (la clairière). © PRNA2011.



Niveau 2 - Le bâti dans son cadre de vie. Distinction des différentes formes urbaines (noyaux, hameaux, isolés...). © Projet Trans-formation du patrimoine - www.trans-formationdupatrimoine.eu



Niveau 3 - L'habitat comme composante du patrimoine architectural. Distinction des différents types de bâti (fermes élémentaires, fermes en L...). © Projet Trans-formation du patrimoine - www.trans-formationdupatrimoine.eu

du bâti. Au sein de chaque entité, l'habitat le plus caractéristique a été identifié de manière à pouvoir décrire plus précisément ce type de bâti. Un inventaire est également mené sur les communes les plus représentatives de l'entité. L'inventaire réalisé sur ces communes est alors plus systématique.

Le diagnostic se veut être un outil de diffusion de la connaissance et de sensibilisation. Aussi, les informations acquises au cours de l'étude sont publiées sous la forme de guides à l'échelle de l'entité paysagère et de la commune. Depuis 1998, six guides ont été diffusés et le septième est en cours de finalisation. Le diagnostic est également un outil de sensibilisation. Aussi, une exposition est réalisée au terme du diagnostic de chacune des entités et un programme de diffusion mis en place. Le diagnostic est enfin et surtout un outil de conseils à destination des décideurs. Il alimente également les bases de données du Ministère de la Culture et les données sont largement diffusées grâce aux outils développés par le CAUE tel que le portail cartographique.

Le « Diagnostic raisonné du patrimoine bâti » constitue une méthode innovante. Les connaissances acquises au travers des trois niveaux d'analyse du bâti peuvent être utilisées dans le cadre de projets très divers allant du document d'urbanisme à un projet de restauration d'un élément du patrimoine bâti.

En 2010, la démarche menée par le PNRA a été enrichie par une mise en œuvre transfrontalière via le projet « Trans-formation du Patrimoine ». De nouveaux acteurs ont été mobilisés pour l'élaboration du diagnostic de l'entité paysagère transfrontalière de la Fagne de Solre. Parmi eux, citons le service de l'inventaire de la Région wallonne, le GAL de la Botte du Hainaut et la Maison de l'urbanisme. De ce partenariat, nourri par les expériences de chacun, est née une méthodologie commune. Cette démarche transfrontalière a également permis de mutualiser un certain nombre d'outils de saisie (utilisation d'une tablette tactile), de sensibilisation (exposition) et de communication (programme commun de diffusion de l'exposition).



Synthèse de la table ronde

Parler de patrimoine, c'est finalement parler du temps. Le patrimoine est du temps matérialisé, du temps capable. Le démonter permettrait sans doute de mieux le comprendre. Dans ce contexte, les questions de ruptures ne seraient-elles pas des façons d'éclairer le regard patrimonial ?

Dans l'exemple de la maison basque, nous avons deux ruptures. Une première lorsque la paysannerie renonce à un certain type de maison. Ce renoncement a permis son appropriation par une autre catégorie sociale. Une seconde rupture apparaît lorsque ce type de maison se banalise et que cette catégorie sociale s'en détourne. D'un patrimoine qui, en l'occurrence a commencé par être signe de distinction est, au contraire, aujourd'hui, garant de l'acceptation du lien social, garant d'une cohérence. Il n'est plus lié à une recherche de singularité mais au contraire, il trahit une volonté de s'intégrer dans un mouvement plus grand. Nous observons ainsi un jeu d'aller-retour d'appropriation et de définition de reconnaissance. Peut-être la signification de ce patrimoine a-t-elle été complètement renversée du fait de ces ruptures ?

Dans le cas du Bassin minier, les ruptures et la temporalité prennent également tout leur sens. La rupture définitive a eu lieu en 1990. Celle-ci a engendré un traumatisme extrêmement violent. Comme tout traumatisme, il a tout d'abord été rejeté. Les mineurs ne parlaient en outre jamais de leur métier en dehors du lieu de travail. Aussi, il n'y a pas eu de transmission aux générations suivantes et aujourd'hui, la nouvelle génération – ou la génération intermédiaire – ne comprend pas son cadre de vie. Les plus jeunes, par contre, s'intéressent de nouveau à cette histoire, peut-être parce qu'on en parle autrement, peut-être aussi parce qu'ils ont plus de distance et qu'ils sont moins touchés par le traumatisme de cet arrêt. Le regard patrimonial a évolué. C'est une question de temps et de temporalité. Il y a 25 ans, l'ins-

cription du Bassin au Patrimoine mondial n'aurait pas été possible. Les évolutions juridiques et politiques ont également favorisé cette reconnaissance. Lorsque l'activité d'extraction s'est arrêtée, tout s'est figé. Le territoire s'est peu à peu transformé en une gigantesque friche abandonnée. Durant plusieurs années, les maires des communes n'ont pu intervenir sur leur territoire. Il a tout d'abord fallu sortir les anciens sites miniers du statut juridique de « concession minière ». Un autre obstacle a été la lenteur d'action de la part des acteurs locaux partagés entre la nécessité de ne pas minimiser les impacts pour enclencher le développement, et la volonté de ne pas insister sur ces mêmes impacts, ayant conscience que cela donnerait une image très négative qui stigmatiserait le territoire. Cette situation conflictuelle a été difficile à vivre et a conditionné les rapports et les prises de décisions.

La manière de regarder le patrimoine a évolué au cours du temps. Cette évolution est également visible dans la manière de concevoir l'Inventaire. Aujourd'hui, tout est patrimoine. Quand l'Inventaire a été créé dans les années 1960, l'objectif était de conserver la mémoire de ce qui était en train de changer et de disparaître. En s'intéressant à ces formes, progressivement, tout a commencé à faire sens dans le territoire. Il est apparu que pour comprendre comment les choses s'organisent dans le temps et dans l'espace, il fallait prendre en compte l'ensemble des témoignages architecturaux. Aussi, nous avons tout regardé et regardé de plus en plus de choses. Quand l'Inventaire a été créé, on s'arrêtait au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, on s'intéresse également au patrimoine du XX^e et du XXI^e siècle. Le cadre chronologique a complètement explosé. La rupture est d'avoir fait sauter les verrous dans le temps pour pouvoir s'intéresser à l'ensemble de ce qui fait le territoire et élargir le cadre pour tout regarder. Porter un regard sur le patrimoine industriel aurait ainsi été inimaginable il y a quelques décennies.

Un tourisme de géologie se développe actuellement, avec notamment la création de géo-parcs. Est-il possible d'imaginer que les éléments de géologie deviennent des éléments patrimoniaux, supports d'un regard partagé par le plus grand nombre ?

Un géo-parc uniquement centré sur l'explication géologique n'est pas favorable. Il est indispensable de relier les éléments de géologie aux usages, aux pratiques et à l'expérience individuelle ou collective. Les paysages eux-mêmes sont des témoins importants et possèdent dès lors des éléments qui sont patrimoniaux. Ces éléments sont des éléments patrimoniaux non seulement de la connaissance mais aussi de pratiques. Forcément, car là où les sociétés humaines se sont installées, elles étaient dépendantes de leur territoire en terme de ressources naturelles, à commencer par l'eau. Il y a toujours eu un lien très fort et donc nécessairement il y a des marqueurs dans le paysage qui méritent d'être valorisés dans un cadre plus intégré.

Existe-t-il une articulation entre le Bassin minier et le projet du Louvre-Lens ?

Bien que les deux projets aient débuté à peu près en même temps, ils se sont développés de manière indépendante. L'arrivée du Louvre n'a pas été conditionnée par l'inscription du Bassin au Patrimoine mondial, et réciproquement. Néanmoins, les deux démarches visant un même objectif, c'est-à-dire le développement du territoire, il y a eu des rencontres entre les deux structures. L'objectif était d'avoir la même compréhension du territoire pour voir comment s'articuler et éviter les effets spoutnik. Les deux structures ont en outre travaillé ensemble sur certaines thématiques et développent des projets ensemble, notamment sur des actions de médiation. Le fait que le Louvre-Lens soit un musée universel et que le territoire soit universel devrait être davantage promu.

Être inscrit au Patrimoine mondial nécessite de conserver. Végétaliser les terrils et les transformer en cœurs de nature n'est-il pas en contradiction avec le maintien de la ligne d'horizon, une des valeurs qui a prévalu pour l'inscription du Bassin minier ?

L'UNESCO est un label, une reconnaissance, un statut, non pas un classement Monument historique. L'inscription au Patrimoine mondial n'empêche aucunement l'évolution. L'inscription du Bassin en tant que « Paysage culturel évolutif vivant » montre bien que le territoire n'est pas un paysage-fossile. Sur les 51 terrils que compte le Bassin, certains sont intègres, d'autres sont aménagés. Cela fait aussi partie des usages et de l'évolution de ce paysage. Un conflit d'usage serait d'organiser des activités sportives prédatrices non-contrôlées. Dans le plan de gestion déposé en 2009, ces activités ont d'ailleurs été reprises. Le patrimoine mondial n'est pas une interdiction de faire quoi que ce soit ou cela voudrait dire que l'on devrait retourner à un mode de vie du XIX^e siècle.

Vu le nombre sans cesse croissant de dispositifs de reconnaissance, d'inventaire... ce à tous les échelons du territoire, et l'extrême pauvreté en matière d'architecture contemporaine intéressante sur le territoire français, n'y-a-t-il pas un défaut d'articulation entre tous ces dispositifs, au niveau du processus de création ?

Du fait de ce poids qui s'applique à la maison unifamiliale, sorte d'objet mythique, le Pays basque est un exemple plutôt noir en matière de création architecturale. Toutefois, en matière d'architecture publique, depuis les années 2000, des agences de créateurs de très haut niveau agissent sur le territoire donnant lieu à des bâtiments publics d'extrême qualité. Les choses changent également sur la bande du littoral, à Saint-Jean-de-Luz, notamment. La situation n'est pas totalement désespérée. Cet exemple, de même que l'architecture alsacienne, révèle l'existence d'un danger identitaire. Il existe un seuil, à ne pas franchir, mais où se situe-t-il ?



Vers un territoire transfrontalier partagé

Le patrimoine : élément fondateur d'un projet ancré dans un territoire

La valeur collective reconnue – ou en cours de reconnaissance – des patrimoines détermine une partie de l'action publique dont on espère évidemment qu'elle implique l'action privée, deux énergies conjuguées capables dès lors de marquer profondément la transformation inévitable et souhaitable d'un territoire qui avance.

Mais cette construction d'un « projet » local fondé sur des valeurs patrimoniales suppose que les échelles de regard et d'action, les reconnaissances et acceptations patrimoniales, les équilibres entre préservation, transformation, réinvention... soient investis au bon niveau.

Cette deuxième session du colloque propose de mettre en tension, les questions d'échelle patrimoniale (le paysage, l'espace public, l'urbanisme, l'architecture), les outils de régulation, l'acceptation sociale des valeurs portées par un patrimoine pas toujours (encore) perçu comme valorisant et la place de l'expérimentation.

Elle devrait amener à la formalisation de questions fortes et qui certainement ne supposent pas de réponses établies : l'efficacité supposée de l'argument patrimonial dans les projets de territoire porte-t-elle un risque de standardisation ou de passéisme ? Quelle place pour l'innovation et l'invention ? Quels outils d'accompagnement et d'ajustement ? Quelle ouverture vers la recherche ?



Patrimoine et qualité des espaces publics à partir d'exemples concrets en Belgique et en France

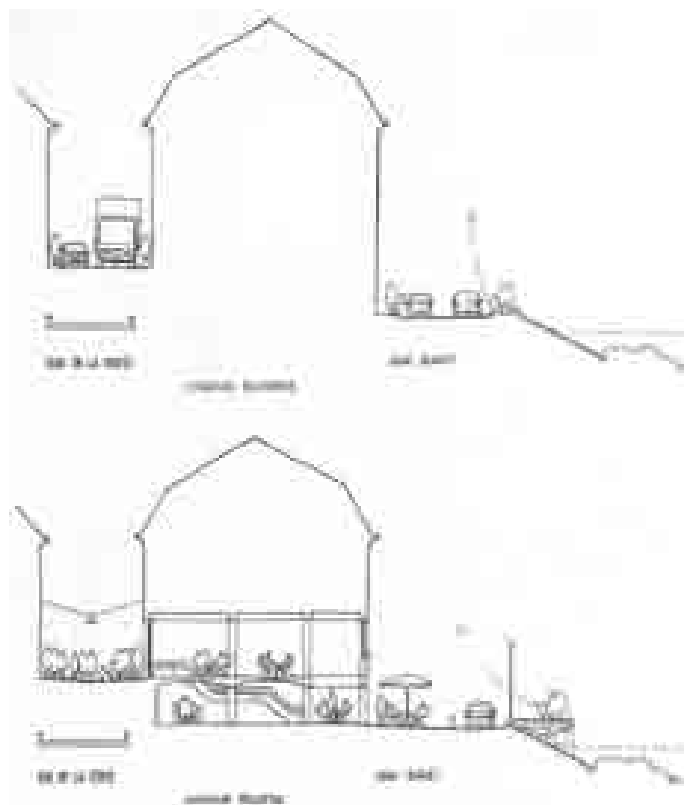
Trois projets d'aménagement d'espace public réalisés sont présentés. Chacun trouve leur inspiration dans le patrimoine paysager et architectural du lieu et tente de révéler et de renforcer les qualités intrinsèques du site.

1. Saint-Valery-sur-Somme, la ville basse

Le premier exemple présenté se situe à Saint-Valery-sur-Somme, dans la baie de la Somme, un patrimoine territorial fantastique. La ville se présente sous la forme d'un promontoire dominant la baie. Elle est dès lors constituée d'une ville haute ayant, en partie, conservé son aspect médiéval et d'une ville basse où se trouve le port. La ville de Saint-Valery-sur-Somme est aujourd'hui une destination prisée mais dans les années 1990, quand le bureau a découvert le site, cette ville balnéaire sans plage avait perdu de son attrait. La ville basse était endormie, peu habitée et très peu fréquentée par les touristes. Les différentes actions menées ont peu à peu contribué à son essor.

La première intervention a eu lieu suite à l'organisation d'un concours urbain portant sur la basse ville. Celle-ci, très étroite, se déploie au bas de la colline, tout en longeant la baie. Du fait de cette implantation, le travail principal mené sur le site a eu lieu au départ de la coupe. L'objectif premier a été la réduction de l'impact du trafic dans la ville. Toute la circulation passait par le quai longeant la baie et la petite rue de la Ferté, au point que personne n'avait de place, ni les automobilistes ni les piétons. La suppression d'une bande de circulation et l'aménagement d'une promenade le long de la baie ont

ainsi été imaginés. La promenade s'est concrétisée sous la forme d'une estacade en bois. L'estacade devait être solide car, à l'origine, il était prévu de pouvoir revenir aux deux sens de circulation, au cas où l'aménagement ne fonctionnerait pas. La promenade a toutefois été rapidement prise d'assaut, celle-ci offrant aux habitants et aux visiteurs la possibilité de redécouvrir et de profiter de la baie. Cette intervention a été un véritable levier dans le redéploiement de la ville.



Coupe avant/après - Saint-Valery-sur-Somme.
© SumProject.



Estacade de Saint-Valery-sur-Somme. © SumProject.

Suite à cette première intervention, le bureau a mené une mission d'accompagnement de plusieurs années en vue de revaloriser la ville. Plusieurs actions ont été menées. La petite Place des Pilotes a tout d'abord été réaménagée. L'objectif a été de retrouver le caractère des lieux et de le renforcer. Des conseils ont également été prodigués auprès des habitants quant à la rénovation des habitations et la mise en couleur des façades.

Un plan de mobilité et un plan de stationnement prévoyant le stationnement en saison principalement aux entrées de ville ainsi que sur les hauteurs ont également été élaborés pour gérer l'affluence de plus en plus importante des touristes. Le parking des Corderies a ainsi été aménagé sur les hauteurs, à la place d'un petit bois sauvage. Le parking est divisé en deux parties distinctes : une partie fonctionnant quotidiennement en lien avec l'école et une partie en gazon renforcé destinée aux visiteurs. Hors des périodes d'affluence, cet espace est utilisé comme parc par la population. Du parking, des vues s'ouvrent en outre

sur la ville basse et sur la baie, offrant une véritable progression scénique aux visiteurs, qui commencent de là leur découverte de la ville et de la baie.

Un travail sur la signalétique a enfin été mené. La signalisation visait les touristes mais pas uniquement. L'objectif était également de permettre aux habitants de redécouvrir, voire de s'approprier leur patrimoine.

2. Kortrijk, la rive gauche de la Lys

Le deuxième exemple est celui de Kortrijk, en Flandre. La ville de Kortrijk est traversée par la Lys. Le centre historique se situe sur la rive droite et sur l'île de Buda, formée par la rivière et son méandre. Sur la rive gauche se situaient des industries et des quartiers populaires.

Au niveau européen, a surgi la volonté de relier la Seine et l'Escaut, via divers cours d'eaux secondaires, dont la Lys. Pour répondre à cette demande, deux solutions se sont présentées à la ville de Kortrijk : édifier un canal contournant



Vue aérienne de Kortrijk. © HENDERYCKX.

la ville ou adapter le cours de la Lys au sein de la ville même. La seconde solution a été préférée malgré la nécessité de devoir rehausser les sept ponts de la ville et adapter de nombreuses zones longeant la rivière. Le bureau d'étude SumProject a été amené à travailler sur la section nord de la ville.

Le bureau a développé le projet, sur base d'un schéma directeur ayant préalablement été établi par Leiedal². La volonté était de créer une véritable vallée verte et paysagère au travers de la ville via notamment la réhabilitation de l'ancien parc et la création d'un petit parc sur l'autre rive. Le projet prévoyait également la construction d'un nouveau pont pour le petit ring de la ville surplombant le parc et la création d'une passerelle piétonne de 200 m visant à relier les deux rives et le grand

collège. Les quais ont ensuite été aménagés avec de très larges pistes cyclables et des promenades. Des espaces de loisirs comme la « Buda beach » et un skatepark ont enfin été développés. Dans le parc, les terrasses permettant de récupérer la différence de niveau entre la ville et la rivière, ont été aménagées à l'aide de pierres naturelles couleur brique. Cette tonalité rappelle la brique omniprésente à Kortrijk et crée des jeux de matériaux et de couleurs.

Cet espace, en été, est aujourd'hui très bien approprié par la population. L'adaptation infrastructurelle du cours de la Lys a été une véritable occasion pour la Ville de requalifier les abords oubliés de la rivière et de leur donner une nouvelle attractivité.

3. Saint-Omer, le parvis de la gare

Le troisième et dernier projet présenté a été conçu pour la ville fortifiée de Saint-Omer, connue pour son patrimoine culturel immobilier, mais aussi maraîcher. Le projet, commandé

2. Association locale pour le développement inter-régional dans le sud de la Flandre occidentale que cette région veut dynamique et durable pour aider à construire une zone attractive, pour faire des affaires, travailler, vivre et expérimenter.

par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, consistait à réaménager le parvis de la gare utilisé jusqu'alors comme zone de stationnement. La réhabilitation de la gare, fermée aux voyageurs en 2011, par mesure de sécurité, est quant à elle toujours en cours. Cet édifice construit en 1902 par les architectes Ligny, Aumont et Vainet est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1984.

Un schéma directeur a été établi. L'objectif était de libérer l'espace de l'automobile et d'aménager une plate-forme multimodale de manière à renforcer l'idée de qualité des transports publics dans la ville et la région. Le parking a ainsi été déménagé de l'autre côté de la voie ferrée. L'espace situé devant la gare a été rendu aux piétons, a été verdurisé et planté. Pour rappeler le caractère marécageux de la région, des noues plantées d'espèces marécageuses y ont été aménagées.

La gare des bus, également située sur le parvis de la gare SNCF, est marquée par la présence d'un auvent léger conçu selon un jeu de transparence et de matières. Celui-ci couvre la gare des bus et renforce son horizontalité tout en légèreté et en transparence, par rapport au monument de l'ancienne gare. La transparence a également concouru au design du mobilier et des enseignes. Leur intégration se voulait également légère par rapport à l'architecture et au patrimoine du lieu. Un jeu entre matériaux historiques – pavés de récupération – et matériaux contemporains – béton et pierre – a quant à lui été créé pour composer les cheminements présents au travers de la place.

Le résultat final n'a été possible que grâce à un vrai travail de dialogue étroit mené avec les différents acteurs durant le cours de l'étude et du chantier. Celui-ci a été particulièrement efficace, n'ayant duré qu'un an et demi.



Parvis de la Gare de Saint-Omer. © SumProject.

Du Grain Rurbain à l'Amateur

Comment concevoir le patrimoine de demain avec des moyens financiers limités et peu d'ingénierie urbaine, là où les territoires s'urbanisent le plus depuis 20 ans : le périurbain et le rural ? Dans ces situations, les opérateurs institutionnels – aménageurs, bailleurs sociaux, EPF (Établissement public foncier) – sont peu présents, et quand ils le sont, ils ont beaucoup de mal à intervenir car l'échelle d'intervention est en dessous des critères de création de ZAC (Zone d'Aménagement concertée). *A contrario*, le marché de l'étalement urbain est investi par l'économie privée, lotisseurs et constructeurs. En filigrane, se pose donc la question de la résistance face aux modèles de développement dominant dans ces territoires, y compris ceux des PNR, à savoir le lotissement pavillonnaire.

1. Le Grain Rurbain

La première étude présentée est une consultation lancée par ENRx sous la forme du défunt marché de définition. La demande consiste en une réflexion menée par trois équipes pluridisciplinaires – architectes, urbanistes, paysagistes, écologues – sur la réalisation prospective d'aménagements innovants en milieu rural sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais. Six communes, sélectionnées dans les périmètres des trois PNR, forment l'échantillon d'étude.

Le *Grain Rurbain* est le titre du fascicule restituant les propositions de notre équipe, Boidot Robin architectes urbanistes associés à Armand Nouvet architecte. Ce livret est un document pédagogique qui permet de communiquer avec les techniciens, les élus locaux et les habitants. Mais surtout, il a pour ambition de les interloquer, de les amener à

prendre des décisions, afin de pouvoir énoncer un projet pour la commune et de s'y engager.

La méthode retenue suit cet ordre : D'abord montrer... des images – scénettes commentées – qui soulèvent des questions, des enjeux. Ces images sont conçues sur le terrain, ou très rapidement après la visite sur site, non à la fin du processus comme cela se passe généralement.

Puis expliquer... par le diagnostic sur site et par l'exemple thématique, non au travers d'un long et fastidieux rapport. Le paysage a ainsi été transposé en maquette pour expliquer simplement les problèmes de ruissellement, d'assainissement, de vues, de zones inondables et visualiser la topographie, les lignes de plus grande pente...



Transposition du paysage en maquette.
© BOIDOT ROBIN architectes urbanistes..



Scénettes commentées. © BOIDOT ROBIN architectes urbanistes.

Enfin ajuster... au plus près du « terrain », les dispositifs annoncés, à l'aide d'un dessin synthétisant un programme volumique mais également architectural. Ce dessin est décoré pour montrer le nombre de logements, expliciter leur fonctionnement et leur mise en œuvre, jusqu'à aboutir au grain rurbain, c'est à dire une entité unique et non un découpage parcellaire avec des logements mis côte à côte comme c'est le cas dans les lotissements pavillonnaires.

Cette méthode permet de fixer des objectifs à atteindre en terme d'image, de qualité et de performance, mais esquisse également le montage opérationnel alternatif au lotissement pavillonnaire. Elle décrit le degré d'innovation de la proposition et le lien avec le patrimoine paysager, bâti et écologique environnant. Comment se passer de la promotion immobilière ou des constructeurs? En se basant sur une initiative citoyenne partagée : privée – maîtrise d'œuvre, AMO, animateurs, futurs habitants – et publique – commune, PNR, CG – qui constituerait une association d'autopromotion immobilière.

Le projet de *Grain Rurbain*, présenté dans cette première phase de travail est un prototype, ou un projet pilote qui veut initier la règle générale du futur PLU. Ce *Grain* témoin est un

projet d'habitats groupés qui propose certaines qualités du logement individuel – accès individuel, à un jardin – tout en conservant les avantages du collectif – charges réparties, services communs, faible emprise au sol.

À Eppe-Sauvage, au vu de la qualité paysagère de la vallée, la question qui nous a principalement préoccupés est celle du maintien de ce paysage : Comment créer un habitat qui dialogue avec le paysage? Notre approche, non naturaliste du paysage et de la place du bâti, nous a incité à penser les futures implantations habitées par le « régime de la distance ». La fabrique d'*Ecarts*, basée sur l'observation et l'histoire du lieu, s'inscrit dans un contexte où l'offre et la demande de nouveaux logements sont quasi inexistantes; et les perspectives d'emplois locaux déclinantes (1970 : 30 exploitations agricoles; 2009 : 4 exploitations).

Le seul document d'urbanisme opérationnel – projet de carte de zonage établi en 2009 pour le futur PLU – incite à l'urbanisation de terres agricoles par un lotissement pavillonnaire en deux tranches successives et une ouverture du droit à bâtir dans les parcelles libres le long des voies menant au village. Ce zonage et le règlement afférent ignorent les qualités spécifiques de la vallée de l'Helpe, mettant fin aux qualités du « régime de la distance ».

Nous proposons *a contrario* d'inscrire les nouvelles constructions dans le fil historique, celui-là même qui a donné ses qualités au paysage. Aussi nous prévoyons un éclatement du droit à bâtir. Le but n'est pas de construire plus, mais ponctuellement et plus densément, ce sur un horizon de 50 à 200 ans. C'est la combinatoire de trois variables d'ajustement qui fixe les possibilités d'implantations, avec comme absolus préalables, la présence d'une voie ou d'un chemin carrossable de desserte et d'un bâtiment existant, en ruine ou non. Ces variables sont :

- l'éloignement du centre bourg et la mise en cohérence du plan de déplacement – prenant en compte les chemins vicinaux – de 500 m à 1,5 km ;
- le rapport à l'eau, soit la présence de ruissellement, la perméabilité des sols, la possibilité d'installer des systèmes d'assainissement autonomes regroupés, les zones inondables situées en bas de vallée ;
- l'altimétrie qui qualifie les vues et détermine la forme du bâti. Au plus près est le bâtiment de la ligne de crête, au plus il doit être effilé pour éviter de boucher la vue. En contre-bas, il s'allonge et prend la forme d'un corps de ferme.

Nous proposons en outre un tressage entre neuf et existant. Les incitations à la réhabilitation qualitative, doublée d'une construction neuve tout aussi qualitative, permettront un équilibre social de l'habitat : diversité de l'offre, solidarité familiale et accueil des nouveaux arrivants.

Le processus formalisé dans le Grain est innovant pour un milieu rural. Aussi, sa mise en œuvre demande l'invention de règles d'urbanisme permettant de grandes proximités, un coefficient d'emprise au sol limité et des gabarits-enveloppes plus hauts et plus fins. Du projet d'architecture découle ainsi la nécessité de réfléchir à la manière de créer un règlement alternatif.

2. L'Amateur... rend possible l'imprévisible

L'Amateur, projet lauréat du concours Europan 12 mené à Fosses – commune du Val d'Oise – à la limite de l'aire métropolitaine du Grand Paris, prolonge la réflexion sur les alternatives opérationnelles à l'urbanisation faussement spontanée et réellement standardisée reconduite en tout lieu, « faute de mieux ». L'intérêt passionné

est le moteur de l'Amateur. Celui-ci souhaite diffuser sa culture et ses connaissances pour une certaine qualité architecturale, en opposition à un consumérisme effréné qui tend à lisser les singularités. Ce point de vue critique n'est pas dénué d'un certain pessimisme ou fatalisme sur la production architecturale actuelle. Mais, c'est aussi l'occasion de résister et de trouver des alternatives aux conditions de production de l'architecture et du bâtiment d'une façon plus générale.

Le système développé, basé sur la mise en relation d'acteurs et la volonté d'échanges, a pour objectif de transformer ou de produire un patrimoine bâti, adapté aux besoins et fabriqué avec les énergies locales. Il s'agit bel et bien d'un système de rouages car il repose sur un partage des compétences et des pouvoirs entre l'expert et le citoyen. Chaque rouage périphérique représente tout ce que l'on pourrait produire comme type de bâtiments. Les rouages intérieurs sont les différentes entités avec leurs différentes compétences. Contrairement au Grain urbain, l'Amateur assimile directement toutes les contraintes sur lesquelles on achoppait. Ce système inverse la démarche. Le système économique utilise des statuts juridiques coopératifs immédiatement opératoires : la Société coopérative d'Intérêts collectifs (SCIC) et la Société coopérative et participative (SCOP). Les rouages de cette mécanique ne sont pas dirigistes. Universel, le système peut s'adapter à diverses situations et à différents contextes territoriaux.

La commune de Fosses rencontre une problématique commune à de nombreux villages périurbains : l'étalement urbain pavillonnaire. C'est aussi le lieu où la tension est la plus forte entre développement urbain, patrimoine bâti, protection de l'environnement, primo accédant et population autochtone. À partir d'un long travail d'arpentage visant à révéler les qualités « déjà là », nous recensons les opportunités foncières (terrains) et immobilières (maisons ou bâtis abandonnés ou à rénover) disponibles à proximité des services collectifs existants.

Vient ensuite le temps de l'élaboration d'un scénario possible. Plutôt que de s'emparer d'un site naturel circonscrit à un périmètre d'étude, nous proposons de réaliser une densification « raisonnée » ou « douce » qui valorise la réappropriation de l'existant et favorise les

détournements en réinstallant des micros centralités (maison du projet); génère de nouveaux réseaux de productions (atelier relais de poterie, une ferme nouvelle, une autre rénovée); de mobilités (un marché, une maison de retraite); et d'emplois (centre technique municipal).

3. Conclusion

Le dessin étant finalement le principal médium de dialogue et d'échange de l'architecte, nous avons pensé chacun de ces projet à travers des petites notices de montage qui arrivent en un seul dessin à décrire une qualité architecturale, des programmes spécifiques aux besoins

locaux, des usages individués et un ensemble de prescriptions pour la mise en chantier.

Notre proposition dépasse le cadre de notre discipline, car afin de sortir d'une passivité dictée par la société de consommation, notre démarche instaure une coproduction locale entre travailleurs et bénéficiaires (de logements, de services, d'équipements). L'innovation de notre proposition réside avant tout dans les conditions sociales et économiques de production (en dehors du recours systématique à l'endettement); cette innovation réside dans l'immatériel, dans le regroupement autour de ces communautés; et tend à démontrer l'utilité sociale de l'architecte !



Le Pile fertile à Roubaix : comment transformer un quartier de la ZPPAUP sans compromettre l'héritage ?

Le quartier du Pile est peut-être le plus pauvre de l'agglomération lilloise. Comme 90 % du territoire roubaisien, il est, depuis 2001, situé en ZPPAUP. Quand le patrimoine n'est plus une richesse pour ses habitants, mais un signe supplémentaire de pauvreté et de relégation sociale, comment concilier le témoignage monumental que représente l'urbanisme de la ville industrielle avec le projet de redonner une dignité au cadre de vie ? Après 30 ans de politique urbaine et de projets, d'intelligence et de compétences dépensées qui n'auront pas réussi à inverser la spirale de la paupérisation et de la déqualification du quartier, nous proposons au-delà des réflexions sur la forme urbaine qui caractérisent l'urbanisme classique, une manière de faire qui parie sur le pouvoir donné aux habitants.

1. L'histoire du Pile

Le Pile, tel que nous le connaissons, avec sa compacité phénoménale (120 logements/ha) s'est constitué à partir des années 1850. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le quartier se situait en dehors de la ville. Il s'agissait d'un hameau rural où étaient disséminés quelques ateliers familiaux, « forts », « cours » ou « courées », dans une version proto-industrielle. Au milieu des années 1880, le tissu industriel s'est déjà fortement développé. Usines, canal et maisons ont peu à peu pris le territoire d'assaut. Des pans du territoire agricole sont néanmoins encore lisibles. Malgré l'état de saturation atteint dans les années 1950, plusieurs traces bâties de ces anciennes constructions rurales ont été conservées. Dans

le Pile, ce sont donc les usines qui ont créé l'opportunité de l'habitat.

Nombreux sont les textes qui, depuis le XIX^e siècle ont décrit la ville misérable qui s'est édifiée ici. Maxence Van der Meersch parlera des « étonnants architectes, avarés d'air et de terrain » qui ont construit « ces termitières et ces labyrinthes »³.

Donc, en matière de patrimoine, il ne s'agit pas ici, comme ce fut le cas au moment où s'inventait la protection des « monuments historiques » de célébrer quelques hautes productions, vénérables par leur antiquité, admirables pour leur beauté, dignes d'un art menacé ou disparu, mais de garder en mémoire « l'urbanité » que la naissance du capitalisme et la société machiniste et mercantile du XIX^e siècle a été capable de produire en privilégiant, à l'extrême, la rentabilité économique au mépris des conditions de vie du prolétariat.

2. En l'occurrence, de quoi hérite-t-on exactement ?

D'un habitat sériel et étriqué (3,5 m de large sur 7,3 m de long), construit sommairement et qui a perdu, à force de micros-extensions, la lumière, l'air et son coin extérieur privatif. L'absence de souci pour l'insonorisation, l'hygiène, la santé ou l'intimité des occupants vivant sous le même toit dans une promiscuité délétère, montre que le programme de ces maisons ouvrières n'a été essentiellement qu'un refuge

3. *Quand les Sirènes se taisent*, 1933.



Des cœurs d'îlots à reconquérir. © Axel VÉNACQUE.

où dormir. Ce qu'il est parfois encore. Dès leur construction, ces logements ont failli à leur rôle.

D'un manque d'espace public qualifié. Dans ces quartiers ouvriers, la rue ou le bistrot à l'angle de la rue était la *prolongation du réduit domestique*. Ici plus que dans d'autres endroits de la ville, la distinction entre l'habitation et la rue était réduite. Le trottoir a pu être le salon où l'on « reçoit » le voisinage. La rue – et par extension aujourd'hui, la voiture – accueille ce que la maison ne peut contenir et notamment certaines nuisances (bruit, poubelles...). Ce caractère est encore attesté par le fait qu'au milieu du lacin des rues, le seul espace de représentation, le plus véritablement public – la place Carnot – n'est pas traité et n'a sans doute pas été pensé comme tel. Aujourd'hui, alors que l'ambiance de « village » (parfois évoquée par les plus anciens habitants du quartier) autrefois animée par les nombreuses corporations, a disparu, la rue est moins le lieu du partage des pratiques sociales d'une « grande famille » que le lieu d'enjeux de conquête ou d'annexion territoriale illicites.

Des sols où, quand ils ne sont pas imperméabilisés, la pollution s'est accumulée depuis un siècle et demi et à propos desquels la mairie rappelle prudemment qu'ils sont tous et indistinctement impropres à la culture des comestibles.

Un désert végétal, car à l'exception d'une végétation sporadique et banale (« partout dans le monde, les plantes et les animaux qui cohabitent avec les hommes dans les villes sont à peu près les mêmes. »⁴), les situations et perspectives où paraît une présence végétale sont rares. Quand elle existe sous la forme modeste d'un bouquet d'arbres ou celle exotique d'un figuier, elle suffit pourtant, par comparaison, à dénoncer le ridicule ou le cynisme parfois exprimé d'un goût déplacé pour les vertus esthétiques de la minéralité qui pèse sur le quartier.

3. Le « que faut-il conserver ? » lié au « pour quoi faire ? »⁵

Finalement, si l'on s'accorde sur le fait qu'il doit rester un quartier habité participant au développement urbain et non un sanctuaire dédié à l'activité mémorielle comme peuvent l'être certains sites témoins de grands traumatismes – ce qui serait outrageant là où des gens vivent – le Pile révèle bien peu de richesses qu'il faille préserver physiquement intactes pour convenir aux aspirations des résidents actuels ou attirer des populations nouvelles. Néanmoins, une certaine échelle, des rapports de proximité ou de densité, des marges de recomposition et même des friches, peuvent être observées comme des qualités potentielles ou des opportunités à exploiter pour une transformation bénéfique aux populations en place, attachées à leur quartier malgré les difficultés et parmi lesquelles s'expriment toujours des solidarités prometteuses.

4. *Sauvage de ma rue*, guide des plantes sauvages des villes de France, Muséum d'histoire naturelle.

5. Sur ces questions, on lira ou relira avec bonheur, les ouvrages et articles que Françoise Choay a consacrés à l'étude des doctrines patrimoniales et où l'on peut, à titre d'exemple, trouver ces lignes sur les transformations du Paris du XIX^e siècle : « Lorsque Haussmann, confronté aux exigences de la Révolution industrielle, invente une forme urbaine dont l'Europe entière s'inspirera, en dépit des démolitions et éventrations nécessaires, il n'en conserve pas moins, avec la plus vigilante attention, toutes les formes de l'espace et d'édifices anciens intégrables dans ce qui devient l'idéal type de la métropole. Dans le cas inverse, une réaction progressiste relègue le patrimoine préservé parmi les objets de musée, dispensateurs d'un savoir historique et/ou d'un plaisir esthétique ». CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions, anthologie pour un constat*, coll. La couleur des idées, Seuil, 2009.



Requalification du jardin de la conciergerie. © Axel VÉNACQUE.

La particularité de la forme urbaine du Pile, sur laquelle fonder la rénovation du quartier, réside peut-être dans cette forme particulière de *continuum* qui scelle, dans le tissu de la ville industrielle du XIX^e siècle, la relation entre la maison et la rue (voire entre la rue et l'usine – cf. l'étude des usines du quartier de l'Union). S'il faut désormais trouver dans les modules et les techniques constructives contraintes de la maison ou de la choque, à inventer une habitabilité digne et attractive pour toutes sortes de populations et ce, aux conditions du marché de l'immobilier local, il faut aussi innover dans le traitement de la relation qui peut allier le cadre domestique de l'habitation à l'espace public contigu afin de prodiguer des services que l'unité seule ne peut rendre ; ce qu'en d'autres termes, l'industriel Jean-Baptiste André Godin, promoteur du Familistère de Guise, appelait déjà judicieusement « les équivalents de la richesse »⁶. Ceci étant posé, on

6. GODIN J.-B. A., *Solutions sociales*, Paris, A. Le Chevalier éditeurs et Guillaumin & C^{ie} éditeurs/Bruxelles, Office de Publicité, 1871.

comprend que le dialogue avec les habitants et les actions qui peuvent en découler doivent être au centre du processus de conception et de transformation du quartier.

4. Quelques éléments de la méthode « Pile fertile »

Nos orientations se sont consolidées au fur et à mesure autour de quelques points :

Au départ, la question qui nous semble première est celle de la pauvreté. Comment travailler avec elle et non pas contre elle ?

À la démarche « urbanistico-centrée », nous préférons une démarche croisée (urbanisme, histoire, paysage, culture, sociologie, vivre ensemble). Chacun de ces champs et de ces compétences sont invités à se déplacer et à se reconfigurer en fonction des champs voisins. Les diverses investigations ou conceptions sont à mener non pas en parallèle mais de manière indissociablement tissées entre elles avec un souci de finesse permanent.

L'habitant est mis au centre de la démarche. Nous questionnons ce que peut être la coproduction sans naïveté et avec aussi beaucoup de réserves sur les démarches dites participatives. Notre option est de partir autant que possible de l'individuel pour aller ensuite vers le collectif. L'objectif est d'attirer les habitants pour ensuite avancer avec eux. Aussi, il est important de développer plusieurs outils de dialogue (maquette, atelier, conférence...).

Nous croisons quelques réflexions critiques sur le développement (cf. Majid Rahnema) et les recherches actuelles sur le renouvellement urbain. Nous retenons par exemple le principe de la « maisonnée productive » qui s'appuie, dans les sociétés « vernaculaires » sur ce que peuvent faire quelques personnes ensemble dans un domaine limité (chez soi, dans des jardins familiaux ou avec le voisinage proche, à l'école...).

Après le repérage ou la mise en place de ces maisonnées productives, nous recherchons empiriquement ce que peut être leur développement (ou pollinisation) à des échelles plus larges, puis leur essaimage, c'est-à-dire la



Atelier participatif avec la population. © Axel VÉNACQUE.

manière dont elles peuvent s'associer à des expériences autres, hétérogènes, d'une autre nature.

Ces quelques orientations font ressortir une nécessité centrale qui est sans doute le challenge le plus ardu : l'invention ou la reconfiguration en profondeur d'une gouvernance entre habitants et techniciens ; entre techniciens ; entre élus, techniciens et habitants. L'enjeu de cette gouvernance est de dépasser le jeu actuel des pouvoirs, dont on ne peut que constater, dans des situations comme celle du Pile, l'impotence et la décrédibilisation de la parole publique qui s'ensuit. Nous portons intérêt à la notion d'*empowerment*⁷ qui, malgré son effet de mode actuel, a le mérite de mettre en exergue que ce sont toutes les strates (politiques, techniciennes et habitantes ou citoyennes) qui sont en déficit de puissance d'agir.

Ces diverses orientations visent un seul objectif : faire du Pile un quartier ordinaire où les habitants pourront prolonger la dynamique censée s'être installée pendant les huit années que durera le projet. Objectif et méthode s'appliqueront pendant cette durée à cinq domaines interdépendants et ouverts : les espaces publics, le parc du Pile, la culture, le logement et la transition énergétique.

7. L'*empowerment* est l'octroi de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques ou écologiques qu'ils subissent.

Comment une ZPPAUP participe au développement de Comines ?

1. L'étude transfrontalière et les deux outils développés dans chacune des deux Comines

Comines-France et Comines-Belgique se situent toutes deux au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à 18 km de Lille (Rijsel) et Ieper (Ypres), à 27 km de Kortrijk (Courtrai).

Formant, à l'origine, une ville unique, les centres des deux cités jumelles ne sont distants que d'un kilomètre. Entièrement détruite en

1917, la ville a été reconstruite, de part et d'autre de la Lys – constituant la frontière – en se tournant le dos. Le style néo-flamand a été choisi pour la reconstruction de Comines-France. Les deux Comines réunies comptent aujourd'hui 20 000 habitants.

Dans les années 2000, les deux villes entament une réflexion sur leur territoire. Comines-France souhaite développer son territoire tout en protégeant son patrimoine et Comines-Belgique désire poursuivre son urbanisation,



Photo aérienne des deux Comines (France et Belgique). © Communauté Urbaine de Lille.

alors bloquée à cause d'un ancien Plan communal d'Aménagement (PCA). Le projet européen de mise à grand gabarit de la Lys, en vue de relier la Seine et l'Escaut, le projet de tram-train visant à relier Lille et Leper en passant par les deux Comines et la préservation du vaste territoire agricole – la plaine bocagère couvre les 2/3 de la commune française – encerclant les deux cités, poussent les deux villes à réaliser un diagnostic conjoint de leur patrimoine architectural, urbain et paysager.

Les objectifs dégagés collectivement ont été traduits dans une Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en France et dans trois Plans communaux d'Aménagement en Belgique (PCA) : le PCA de Kortekker prônant la croissance urbaine ; le PCA de la Morte-Lys visant la requalification urbaine ; le PCA du Parc de la Lys pour la requalification paysagère. Le dernier a été ajourné. Par le biais d'autres études et d'un autre outil opérationnel d'aménagement du territoire, le projet a néanmoins vu le jour. L'un des objectifs du projet belge est la recomposition d'une façade le long de la Lys de manière à permettre aux deux Comines de se retourner l'une vers l'autre et de se faire à nouveau face.

En France, la ZPPAUP couvre toute la commune. Cet outil est constitué de règlements et d'objectifs pour permettre à la ville de s'ouvrir vers la Belgique, de se développer et de se redévelopper en favorisant notamment la réhabilitation des nombreuses friches présentes sur le territoire. La ZPPAUP protège et met en valeur la plaine agricole, identifie les secteurs en berge de Lys permettant de faire le face à face avec la Belgique, le centre urbain et un hameau. Celui-ci, présentant d'importantes qualités urbaines, est soumis au même règlement que le centre-ville.

2. Une prise de conscience progressive de la valeur de son patrimoine

Prenant progressivement conscience de la valeur de son patrimoine (urbain, architectural et paysager), depuis les années 1990, Comines-France a lancé plusieurs études complémentaires. La ville a ainsi fait l'objet d'une première étude ZPPAUP. Celle-ci a avorté suite à la faillite du bureau d'étude. Une étude visant à contourner le centre ville par l'aménagement d'un boulevard a ensuite été menée. Cette

intervention a permis de limiter l'extension de la ville dans la zone agricole. Une étude de morphologie urbaine a ensuite démontré le caractère urbain exemplaire de cette ville de la première reconstruction. Au début des années 2000, l'hôtel de ville et l'église ont ensuite été élevés au statut de Monument Historique, sensibilisant encore davantage la ville à la valeur de son patrimoine architectural et urbain. En 2005, l'inscription du beffroi cominois au Patrimoine mondial de l'UNESCO marque le couronnement de ce processus progressif de reconnaissance.

L'étude hydraulique des becques⁸ et fossés de la campagne et l'étude ZPPAUP menée en transfrontalier ont ensuite permis de prendre conscience, d'identifier et de reconnaître les qualités du paysage de la plaine agricole. Depuis, les deux villes mènent d'autres études, qui en France, complètent le Plan local d'Urbanisme (PLU), concourent à l'élaboration d'un schéma directeur paysager et conçoivent en transfrontalier, le parc du Val de Lys. Préservant et confortant les trames vertes et bleues, ce parc qui s'égrainera le long de la Lys sur plusieurs villes et communautés, offrira des espaces récréatifs et de loisirs, aux qualités paysagères, faunistiques et floristiques.

Outre la reconnaissance du patrimoine architectural et urbain, la plaine agricole est aujourd'hui elle aussi nommée, qualifiée et reconnue pour ses qualités paysagères.

3. Les effets des ZPPAUP/AVAP, PCA sur le développement territorial ?

La ZPPAUP a initialement été perçue comme une contrainte par les particuliers, les promoteurs, les bailleurs sociaux et les partenaires (Voies navigables de France, Voies hydrauliques wallonnes, EDF...), car engendrant de nombreux refus, des délais supplémentaires et la nécessité de repenser les projets selon les nouvelles prescriptions. Depuis 6 ans qu'elle est d'application, elle se révèle néanmoins peu à peu comme un atout. Permettant d'expliquer les qualités du patrimoine, elle participe à la mise en œuvre de projets qualitatifs, parallèlement à d'autres outils et évolutions législatives.

8. Fossés de drainage de la plaine agricole / Petites rivières rectifiées ou recreusées pour améliorer leurs capacités de drainage.

Elle permet en outre d'appuyer les premières subventions – subventions façades – qui dataient d'une quinzaine d'années et de les étayer. Elle permet également de labelliser par la Fondation du Patrimoine certaines restructurations de qualité. De manière générale, la ZPPAUP valorise les maisons, les rues, les quartiers et la ville.

Quant au PCA de la Morte Lys, il redynamise le centre urbain de Comines-Belgique grâce au redimensionnement des îlots et à la création de zones de verdure sur les traces historiques de la ville. Tandis que le PCA de Kortekeer, permet des extensions urbaines s'appuyant sur le patrimoine naturel et paysager du site : le rieu de Kortekeer, les mares, les prairies enherbées, la Lys.

Progressivement, les valeurs patrimoniales des deux communes se partagent. Elles participent à la définition du projet de territoire : Comines est « une ville à la campagne », offrant un cadre de vie différent et attractif.

Grâce à la ZPPAUP (nouvellement AVAP – Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) et aux PCA, les deux Comines peuvent expliquer leurs qualités de « ville à la campagne » et guider leurs partenaires en vue de favoriser le développement du territoire, ce dans le respect de ses valeurs patrimoniales.

4. Concrètement quels sont les études et projets significatifs ?

Le patrimoine participe tout d'abord à l'évolution de Comines via la restauration des façades, des toitures, des monuments historiques. Il aide également à la réhabilitation des friches et permet le développement, en créant des équipements, des extensions urbaines et d'habitats.

Le patrimoine impacte ensuite certains projets. Il permet de les faire évoluer vers le qualitatif. Il aide ainsi à impulser des études complémentaires comme celle sur le Schéma Directeur paysager cominois et pousse à imaginer des variantes aux projets comme lors des études de mise à grand gabarit de la Lys.

Le patrimoine contribue ensuite à l'émergence d'études ou de projets s'appuyant sur les valeurs patrimoniales démontrées par la ZPPAUP et les PCA. Le patrimoine participe



Vue du beffroi, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. © Laurence CORMIER TOPAL.

ainsi à l'évolution de Comines. Il peut être moteur d'évolution territoriale. Il a par exemple conforté la vocation future de sites en devenir comme celui du futur parc de l'Orchidée à Comines-France face à l'îlot végétal du Baloken à Wervik-Belgique.

Grâce aux études patrimoniales transfrontalières, Comines-France a ainsi pris conscience du réel potentiel de certains sites et développé plusieurs projets.

Parmi ceux-ci, citons le réaménagement du site élargi de la Grand' Place (jardin public, église, supermarchés, gare des bus). Ce site compte deux monuments historiques et le pont reliant les deux Comines. Bien qu'il corresponde à l'espace majeur de la ville, ce site est peu valorisé (parkings, gare des bus, arrière de supermarchés, jardin en friche). Pour tenter de tirer au mieux parti des atouts de cet espace, la ville a défini un schéma directeur. Sa mise en œuvre progressive est à concrétiser, en fonction des opportunités, contextes, budgets et programmations des partenaires.

D'autres projets ont été menés à Sainte-Marguerite. Ceux-ci visent à conforter le hameau dont les qualités urbaines et paysagères ont été confirmées à l'occasion de deux études urbaines (en 2004 et 2010) par la requalification de l'espace public – le réaménagement de la place de l'église et l'extension du chemin du Calvaire – et la gestion des extensions

urbaines en lisière agricole. Une extension a ainsi été programmée en lisière du hameau pour accueillir 90 logements et des équipements, ce dans le respect des trames, des gabarits et des typologies existants, tout en préservant les vues et les chemins ouvrant sur les champs. À Sainte-Marguerite, les atouts patrimoniaux ont permis d'offrir un cadre de vie agréable en lisière de campagne.

Un dernier projet est la création d'un hameau sur le site de l'ancienne Briqueterie, en berge de Lys. Les qualités patrimoniales du site ont été mises en évidence lors de l'étude ZPPAUP menée sur les berges de la Lys, ainsi que lors du diagnostic paysager mené dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur paysager. Aussi, les objectifs de ce projet sont la requalification de la friche, son ouverture et son appropriation par le public ainsi que le renfor-

cement des qualités paysagères du site. Ce projet est en cours d'achèvement.

5. Conclusion

En conclusion, les études de ZPPAUP et de PCA ont permis à Comines de reconnaître les valeurs de son patrimoine, issues notamment de l'effort de qualité engagé lors de la reconstruction entre les deux guerres, de les faire partager et d'approfondir les documents initiaux et ainsi participer à l'évolution de son territoire. La manière de reconsidérer le patrimoine a changé l'approche du développement de la Ville et a impulsé des études de faisabilité pour réorienter certains projets de résorption de friches, de densification, de relocalisation d'infrastructures et équipements ou d'extensions urbaines, afin d'offrir un cadre de vie plus agréable ancré dans son identité territoriale.



Les ateliers de la ruralité

Pour la première fois, en septembre 2013, la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège a proposé un atelier de master consacré à la thématique de la ruralité. Celui-ci a regroupé 55 étudiants de 4^e et 5^e année, encadrés par 3 enseignants, Lisa de Visscher, Luc Mabille et moi-même. Durant une année académique, en groupe tout d'abord, les étudiants ont analysé un village, ce dans toutes ses spécificités (économie, géographie, histoire, paysage, architecture, programmes, matériaux et végétal) et développé des stratégies d'actions adaptées. Ces stratégies ont été guidées par la nécessité de prendre en compte, outre les caractéristiques du village, un programme

précis établi par les enseignants et le bourgmestre, en fonction des réalités du lieu (école, ferme-centre de jour, éco-musée, pépinière d'entreprises, logements...). Individuellement, ensuite, chacun a développé un projet individuel. Extrêmement poussé, notamment au niveau de sa traduction technique, celui-ci se devait d'être identifiable au village étudié.

Les défis qui caractérisent souvent le monde rural – la perte d'identité, l'étalement spatial, l'absence de centre – peuvent sembler similaires aux milieux urbains ou périurbains, leur contexte spécifique lié au paysage, à l'échelle et à la cohésion sociale exige cependant une



Ferme en projet à Xhoffraix, objet d'études des étudiants. © Olivier FESTOR, étudiant.

approche différente. En initiant cet atelier, l'objectif de notre propos était de sensibiliser les futurs architectes à cette question très sensible, généralement ignorée des médias, du monde de l'architecture et de l'urbanisme en particulier. La mise en place de cette recherche par la conception constituait pour nous un moyen de trouver une traduction architecturale contemporaine pour cette problématique.

Un défi pour le futur des villages est probablement la perte d'identité et de qualité de vie sociale. Ce n'est probablement pas le cas de Xhoffraix et de ses deux villages-satellites, Mont et Longfaye, qui connaissent une vie sociale très active (société de musique, clubs de football et de gymnastique, asbl liée au développement du tourisme, jeunesse active) sans compter les événements et fêtes diverses rassemblant plus de mille personnes ainsi que les liens qui unissent naturellement les habitants des trois villages.

L'attachement à ces trois villages est difficile à expliquer. Certains parleront d'une forme de tradition ou de l'histoire très particulière des Cantons de l'Est tantôt latins, tantôt germaniques, d'autres de l'isolement du village et du microclimat particulier lié à la proximité des Hautes-Fagnes qui renforcent inévitablement les liens entre habitants.

En soi, le village peut apparaître comme relativement quelconque. Ainsi un cinéaste, chargé de filmer les villages de la commune de Malmedy, se plaignait de la difficulté de la tâche reprochant le manque de caractère, la dispersion, la disparition du patrimoine bâti, le manque d'un centre de village historique, dense et clairement identifié... Seuls le paysage environnant, le relief et le végétal très structurant, comme les hautes charmilles caractéristiques des villages voisins du plateau des Hautes-Fagnes, confèrent à l'entité un caractère bien spécifique.

La difficulté de saisir les spécificités du village et l'impossibilité d'identifier un centre constituaient une problématique de recherche intéressante à étudier pour les étudiants comme pour les enseignants.

Vu l'absence de stratégies et d'une politique architecturale à moyen ou long terme pour le développement des agglomérations et à

l'heure de profondes mutations dans la société, il nous semblait important de nous intéresser à la question et, toutes proportions gardées, de proposer des pistes de réflexions pour l'avenir du village. Le développement d'une vision sur le village s'est concrétisé dans la proposition de nouvelles fonctions; certaines théoriques liées notamment au tourisme avec ses 80 000 nuitées par an, d'autres potentiellement réalistes, comme c'est le cas pour l'école. En tant qu'outil pédagogique, ces fonctions aidaient les étudiants à développer des stratégies pour maintenir une qualité de vie intéressante, une population impliquée dans la vie sociale, pour créer des places de travail et pour y rassembler les différentes générations grâce à l'implantation réfléchie d'infrastructures conçues dans l'esprit du monde rural.

L'atelier se préoccupe donc de questions en lien avec le monde rural (villages, petites villes). L'évolution de ces lieux est à aborder d'une part au travers de l'histoire, la géographie, l'économie, l'architecture qui les compose, mais se positionne aussi de manière plus stratégique entre tradition et développement. Le projet d'architecture passe obligatoirement par l'analyse critique et la compréhension d'un monde singulier. Le renforcement du sens collectif et des spécificités locales, la création de lieux d'échanges sociaux sont fondateurs du développement des études menées dans l'atelier.

Beaucoup d'étudiants sont originaires de régions ou de petites villes rurales. Leur parcours professionnel se continuera probablement dans ce contexte particulier. Aucun atelier sur la durée du cursus, hormis quelques exceptions ponctuelles, ne sensibilise ou prépare aux questions très particulières que ce territoire soulève. Il nous a donc semblé opportun de développer celui-ci pour aider à répondre utilement à ces questions dans lesquelles les enjeux futurs sont importants. Au-delà de la réponse à la simple demande programmatique ou fonctionnelle, il est ici question de sensibiliser à ce monde très particulier et à des questions qui ne sont que peu abordées dans la littérature spécialisée.

L'atelier prévoit la possibilité de confronter l'étudiant à des interventions sur les « dimensions » de la ruralité (territoire, architecture, patrimoine, durabilité...) et ainsi de comprendre



Le « bon sens paysan » © Norbert NELLES.

comment agir dans de telles circonstances. Les projets choisis sont volontairement d'une échelle moyenne pour permettre d'intégrer au mieux les paramètres définissant les modes d'interventions, en se donnant le temps nécessaire pour aborder en profondeur des aspects préparant à la pratique professionnelle. Cela signifie avant tout développer une méthode de travail, mais aussi aborder des questions économiques (économies de moyens, lecture critique du programme, réponse aux besoins du maître d'ouvrage...). Une approche cohérente relative aux moyens généralement développés dans le monde rural au cours des siècles – le bon sens paysan – qui s'inscrit par exemple significativement dans la justesse technique de mise en œuvre. Comment sublimer cette question de la ruralité, ne pas rester enfermé dans

un carcan, mais au contraire parvenir à développer une poésie non servile à une image rurale romantique, caricaturale, touristique... et pleine de progressisme et de réalisme ?

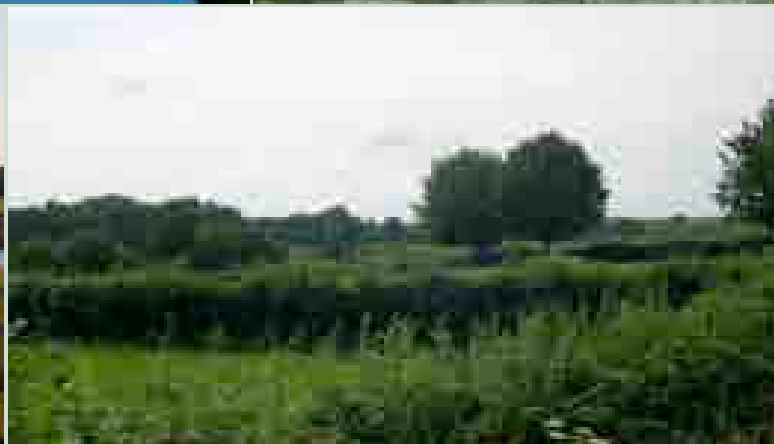
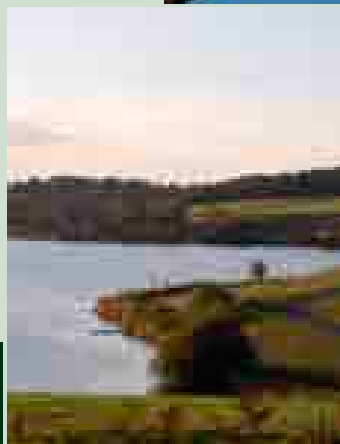
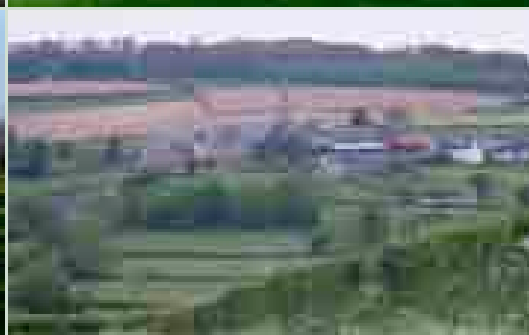
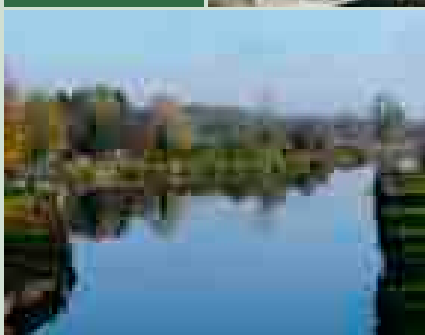
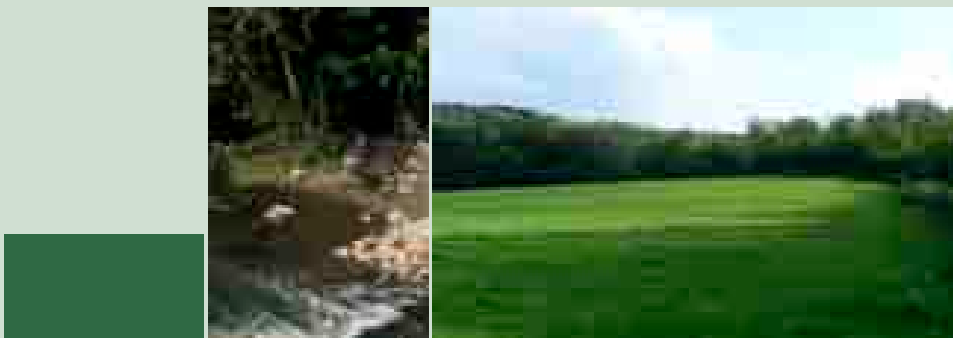
Cette première expérience a débouché sur la publication d'un ouvrage « Ruralité. Réflexions spatiales sur l'identité du village de Xhoffraix » destiné aux élus et aux associations. L'objectif est de les inciter à développer des projets visant au développement des agglomérations rurales, ou du moins de les sensibiliser à la nécessité de développer de telles stratégies, et ce sur le long terme. L'intérêt porté durant une année à ce petit village semble déjà avoir suscité un certain engouement... Un premier projet visant à redynamiser le village devrait voir le jour.

Synthèse de l'atelier du jeudi 25 septembre 2014

Introduction

Afin de réfléchir collectivement à ce qui fait notre territoire, un atelier a été organisé permettant l'échange au sein de 4 groupes d'une vingtaine de participants. L'objectif poursuivi était d'identifier ensemble les éléments marqueurs qui composent le territoire.

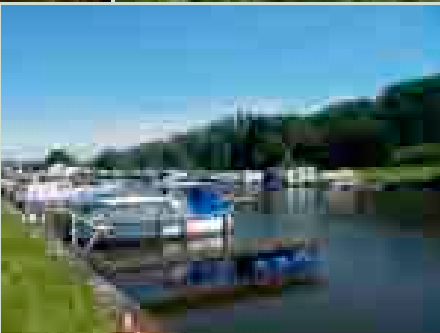
La mise en commun des propositions émises par les participants, dans les différents ateliers, a été particulièrement riche. Nombreux sont les thèmes à avoir été évoqués. Certains marqueurs ont été énoncés à plusieurs reprises, déclinés sous diverses formes, d'autres très peu.



EAU

ÉCONOMIE

LANGAGE



DÉMOGRAPHIE



Une vision partagée

PAYSAGE



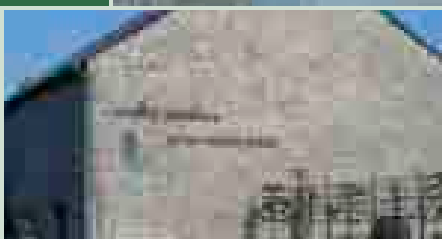
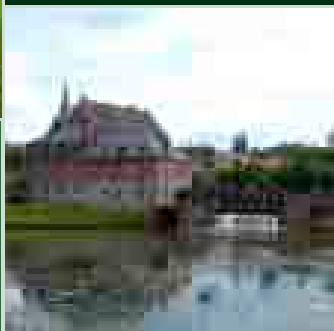
Le paysage et le patrimoine naturel, la campagne, la végétation, le bocage, la forêt, les prairies, le vallonnement, les collines, les arbres, les haies et la couleur verte constituent les éléments de nature de ce territoire transfrontalier. Les lacs, les étangs, les rivières, la vallée de la Sambre forment le réseau hydrographique. La brique, la pierre bleue, les moulins, les potales, les chapelles, les oratoires composent le patrimoine rural. À l'inverse, les territoires urbanisés et industriels sont moins dominants.

Les versants belges et français ont également été comparés. Les pratiques culturelles et traditionnelles diffèrent de part et d'autre de la frontière alors même que le territoire géographique (géologie, relief...) est continu. D'un point de vue touristique, la concurrence entre les stations du ValJoly et des Lacs de l'Eau d'Heure, pourtant distants de quelques kilomètres, montre l'enjeu fondamental de mettre en place des synergies entre les deux versants.

Des évolutions, principalement négatives, observables, liées au ressenti ou supposées ont aussi animé les débats. Citons, notamment, le départ des jeunes vers les métropoles et le vieillissement de la population, la disparition de l'économie rurale, la situation économique et socio économique de plus en plus difficile, la dévitalisation des centres bourg du fait d'un habitat de moins en moins adapté... La patrimonialisation avec son message parfois stérilisant a elle aussi soulevé des inquiétudes.

Le patrimoine immatériel est enfin ressorti : la langue française et ses divergences de part et d'autre de la frontière, tout d'abord ; la qualité de vie et la simplicité, ensuite.

PATRIMOINE



© CAUE du Nord, PNR Avesnois
et GAL de la Botte du Hainaut.

Des regards plus individuels

Certains marqueurs n'ont pas – ou très peu – été évoqués. Ces oublis ou non-dits sont eux aussi très riches. Ils concourent également à révéler l'identité de ce territoire.

Essentiellement bâtis, les territoires urbains de Belgique et du nord de la France sont très peu mentionnés. Les couleurs verte de la végétation et bleue de la pierre ont souvent été citées, contrairement au rouge de la brique et au blanc des badigeons, deux des trois couleurs qui caractérisent les édifices présents sur le territoire. Si les beffrois, les clochers à bulbes, les remparts, les villages et leur mode d'implantation ont été peu mentionnés, les grandes villes et l'Abbaye de Liessies (pourtant située à proximité du ValJoly), ont été oubliées.

Issu de l'exploitation du territoire (agriculture, élevage, culture...) le paysage est aujourd'hui regardé avec tendresse, comme un élément de décor, et non le résultat d'une activité.

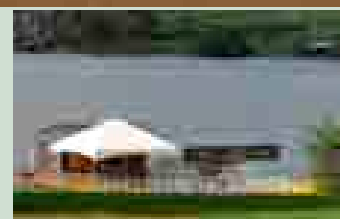
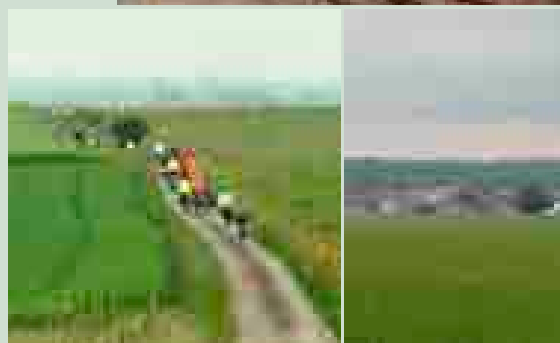
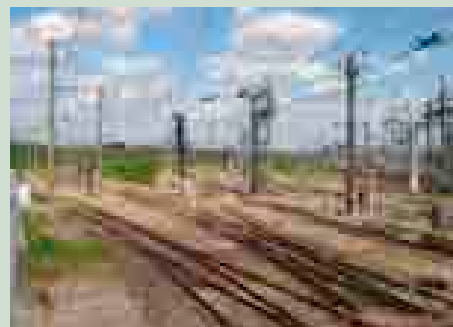
Alors que les routes et les chemins, étroits et sinueux, se glissent dans le paysage, les autres éléments qui organisent la mobilité (chemin de fer, routes nationales, autoroutes...) ne font pas partie d'une vision partagée du territoire.

La thématique des équipements, des services, des commerces et des activités de loisirs n'a pas non plus été avancée.

L'exploitation minière représente l'histoire du territoire par sa présence de part et d'autre de la frontière plus que les industries du fer et du verre.

Malgré l'évocation des deux versants belges et français, la frontière et ses éléments marquants (poste de douane, borne...) s'effacent avec le temps.

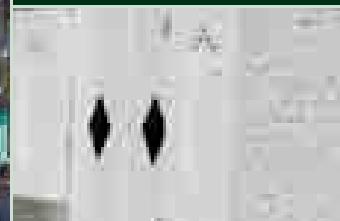
Les fêtes, les marchés, les histoires, les croyances, les légendes, la gastronomie, les coutumes dont les kiosques fondent la culture de ce territoire.



COUTUME



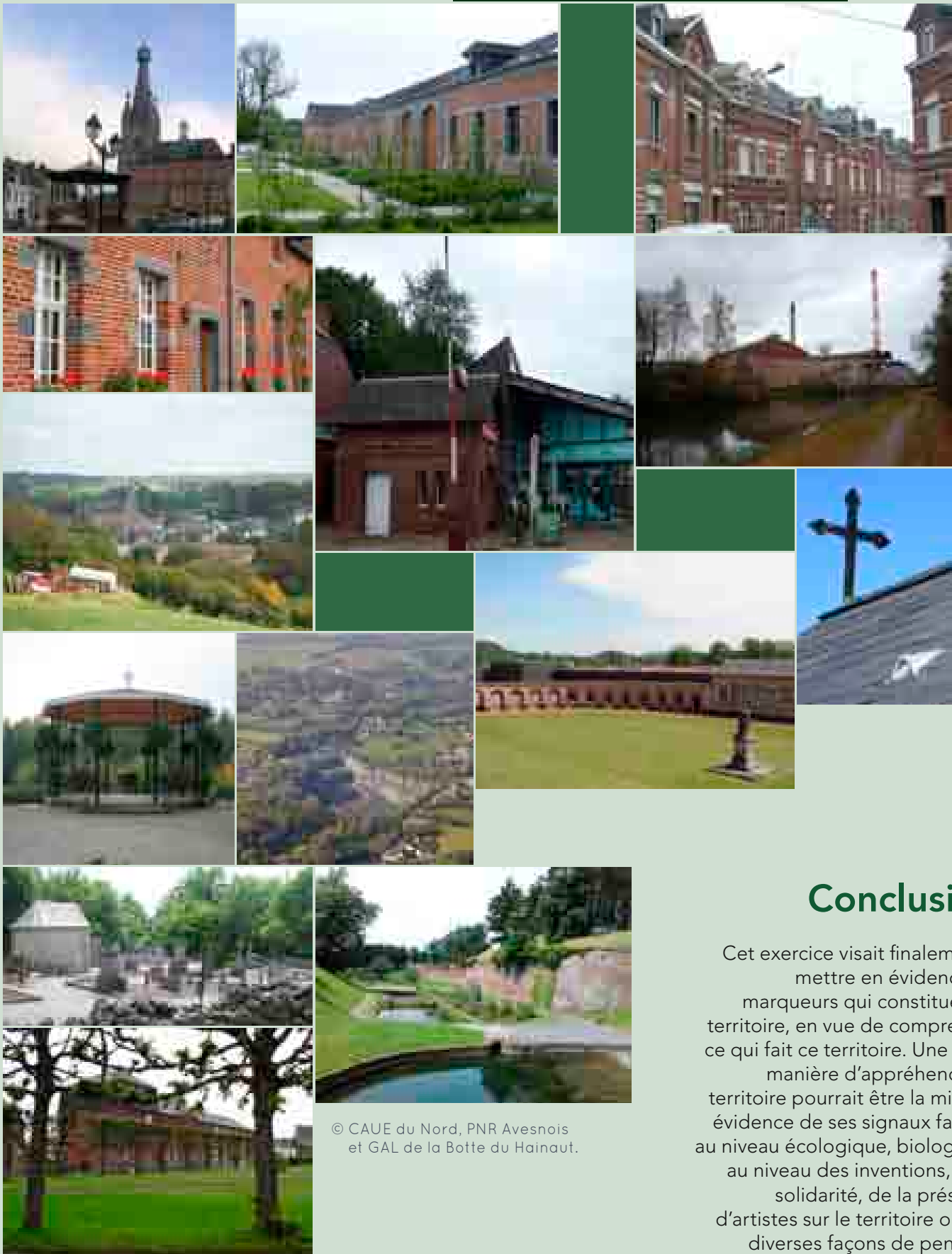
SERVICES



LÉGENDE



MILIEUX URBAINS



© CAUE du Nord, PNR Avesnois
et GAL de la Botte du Hainaut.

Conclusion

Cet exercice visait finalement à mettre en évidence les marqueurs qui constituent le territoire, en vue de comprendre ce qui fait ce territoire. Une autre manière d'appréhender le territoire pourrait être la mise en évidence de ses signaux faibles, au niveau écologique, biologique, au niveau des inventions, de la solidarité, de la présence d'artistes sur le territoire ou des diverses façons de penser...

Vers un avenir partagé

Comment le patrimoine peut être à l'origine d'un projet de développement du territoire ?
Décomposer le patrimoine pour en révéler la diversité

Un fait majeur social, économique, emporte le territoire vers une nouvelle destinée. La mine et l'industrie ont constitué ici une aventure humaine et territoriale dont la mutation a profondément marqué les esprits et les paysages. Aujourd'hui, cette histoire puissante constitue évidemment une force identitaire revendiquée jusque dans les stades de foot...

On verra dans les témoignages sollicités dans cette session que la valorisation des patrimoines (humains, paysagers et architecturaux, culturels) issus de ce fait majeur constitue une matière à projet capable de renvoyer à une diversité de sens et d'objets, mais également de renouveler la capacité d'invention.

Décomposer « un » patrimoine et en révéler la diversité permet de le recomposer soit avec rigueur et respect pour continuer à en transmettre la force mémorielle et identitaire (conforter), soit avec ouverture et invention pour entraîner le territoire dans une nouvelle ère de développement (créer), mais en préservant l'essentiel : le sens du territoire.

On posera ici la question des outils et des moteurs de valorisation, labels, reconnaissance institutionnelle, réseaux, en s'interrogeant sur leur rôle dans la dynamique de projet.



Patrimoine et projet de territoire sur le territoire de Lens-Liévin : entre ruptures et résilience

1. Rappel historique

Labellisée Pays d'art et d'histoire (Pah) en 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est composée de 36 communes, soit 252 000 habitants, sur un territoire à la fois urbain et rural dont l'histoire est marquée par trois grandes ruptures.

■ La découverte du charbon

À partir du milieu du XIX^e siècle, de nombreux sites d'extraction ou « carreaux de fosses » sont établis sur ce territoire jusqu'alors essentiellement rural. L'exploitation charbonnière étant une activité qui nécessite une importante main-d'œuvre, des cités minières sont édifiées à proximité des fosses afin de loger les mineurs et leurs familles qui viennent s'installer en masse dans la région. Ces entités urbaines sont construites sans véritables liens avec les villages préexistants. Le bourg de Lens et les villages alentours laissent place à de véritables villes minières. Le système minier (carreau de fosse/terril/cité minière) façonne de nouveaux paysages.

■ La Grande Guerre & la Reconstruction

En lien avec la présence des promontoires stratégiques de Vimy et de Notre-Dame-de-Lorette, la ligne de front se fixe sur le territoire pendant l'essentiel du conflit. Il en résulte une destruction quasi-totale : les villes de Lens et de Liévin sont totalement rasées, de même que la plupart des fosses et des cités minières. La reconstruction qui s'opère dans les années 1920 constitue l'occasion de moderniser les villes en accord avec les principes promus via les outils

de planification urbaine alors mis en œuvre. En matière d'architecture, cette phase marque également l'émergence de nouvelles influences stylistiques. Malgré l'étendue de la tâche, le territoire se relève en quelques années. Autre donnée essentielle : la constitution d'un important patrimoine lié à la mémoire de guerre avec de nombreux monuments et nécropoles.

■ L'arrêt de l'exploitation

La fin de l'exploitation charbonnière ouvre une période de profonde crise économique et sociale qui s'accompagne d'un véritable traumatisme. Plus de 200 000 emplois miniers disparaissent dans le Bassin Nord-Pas de Calais entre 1960 et 1990. La quasi-totalité des sites de production et de nombreux logements miniers sont détruits dans une ambiance de défaite qui pousse à faire « table rase » de cette histoire et de cet héritage.

2. Reconversion et grands projets

Le traitement des séquelles de l'exploitation minière et la reconversion de nombreux édifices et sites constituent un défi majeur pour le territoire. Depuis le début des années 1990 émergent de grands projets qui s'appuient sur le patrimoine local :

■ La Faculté des Sciences Jean Perrin à Lens

Ouverte en 1992 dans les anciens grands bureaux de la Société des Mines de Lens, elle permet de conserver un édifice emblématique tout en proposant une offre de formation supérieure aux jeunes du territoire.



Ancienne fosse 11/19 (Loos-en-Gohelle). © OTPLL.

■ La Reconversion de l'ancienne fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle

Voué à la destruction, le site du 11/19 est sauvé par des élus et des acteurs publics et associatifs conscients des enjeux d'histoire et de mémoire qui s'y rapportent. Acquis par la municipalité de Loos-en-Gohelle en 1990, il est investi par l'association du CPIE – Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement – Chaînes des terrils et par Culture Commune, Scène Nationale du Bassin minier. Le site est inscrit Monument historique en 1992, classé en 2009 et constitue depuis 2012 l'un des 353 éléments référencés dans le périmètre du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Parallèlement au processus de sauvegarde émerge et se structure l'idée d'une reconquête fondée sur un développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. La CALL acquiert le site en 2000 et lance un vaste plan d'aménagement qui s'inscrit dans le respect du patrimoine existant et le développement de nouvelles fonctions selon une approche novatrice et exemplaire d'éco-aménagement. Fondée sur l'expérimentation et la coopération entre acteurs, la démarche adoptée conjugue les dimensions économique, culturelle, sociale et environnementale dans le cadre d'une déclinaison opérationnelle de développement durable.

■ Le Louvre-Lens

Édifié sur une ancienne friche minière de 20 ha au cœur de la ville, il symbolise le renouveau du territoire. L'architecture de SANAA – Sejima And Nishizawa And Associates – et le parc conçu par la paysagiste Catherine Mosbach composent un véritable musée-parc qui s'inscrit de manière harmonieuse et subtile dans son environnement paysager et patrimonial. Projet muséal et culturel, il constitue également un levier de développement économique et touristique et le cœur d'un projet d'aménagement urbain.

■ Autour du musée : de nombreux aménagements et projets dans le cadre d'Euralens

Pour développer une nouvelle attractivité autour du musée et prolonger « l'effet Louvre », les collectivités et acteurs économiques concernés par l'implantation du musée ont créé en 2009 l'association Euralens, forum où sont discutées les grandes orientations favorables au développement du secteur. Depuis 2011, un « label Euralens » vise à faire émerger des projets de qualité, à les mettre en réseau et à les valoriser de façon à accroître l'attractivité du territoire. Un périmètre restreint dit « Euralens centralité » a également été défini autour du musée sur les

communes de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle. Un schéma directeur conçu par Michel Desvigne et Christian de Portzamparc (tous 2 grands prix d'urbanisme) a, dès 2011, tracé les grandes lignes de l'aménagement urbain et paysager de ce secteur profondément marqué par l'héritage minier dont nombre d'éléments sont intégrés au périmètre Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une première phase d'intervention a consisté à aménager des parkings et à créer des promenades piétonnes plantées permettant d'accéder au Louvre-Lens. Particulièrement soignées, ces réalisations offrent une cohérence entre le musée et son environnement tout en préfigurant les aménagements à venir. Elles témoignent notamment du souci de préserver et de mettre en valeur les qualités et les spécificités (patrimoniales, écologiques...) de ce paysage façonné par l'activité minière.

La réhabilitation des cités minières environnantes implantées sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Liévin fait également l'objet de projets innovants pour répondre aux enjeux urbains, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui dans le cadre d'un programme d'écocités pilotes. L'évolution de ces cités s'inscrit dans une démarche de préservation des

qualités urbaines, architecturales et paysagères qui font leur intégrité et leur authenticité.

■ Le mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette

À Ablain-Saint-Nazaire, face à la nécropole nationale, le Conseil régional Nord-Pas de Calais a décidé de créer un monument international qui, pour la première fois, dépasse les mémoires nationales de la tragédie. Ce sera l'un des plus grands du monde, puisqu'il réunira 600 000 noms sans distinction de nationalité, amis et ennemis d'hier mélangés. Conçu par l'architecte Philippe Prost, il prendra la forme d'une ellipse à la fois puissante et respectueuse du contexte paysager et sera inauguré le 11 novembre 2014.

■ Le Centre international de la Grande Guerre à Souchez

Établi au pied de la colline de Notre-Dame-de-Lorette, ce Centre international présentera l'histoire de la Grande Guerre sur le sol du Nord-Pas de Calais à l'aide des techniques muséographiques contemporaines. Cet équipement créé par l'architecte Pierre-Louis Faloci sous la maîtrise d'ouvrage de la CALL sera inau-



Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette (Ablain-Saint-Nazaire). © ArtefactorylabAAPP.

guré le 9 mai 2015. Le centre d'interprétation, ouvert en accès libre, brossera un tableau à la fois synthétique, accessible, rigoureux et spectaculaire des grands axes de l'histoire du Nord et du Pas-de-Calais pendant la Grande Guerre.

3. Action du dispositif Pays d'art et d'histoire dans ce contexte

Ces dernières années, l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ouverture du Louvre-Lens ou les commémorations du centenaire de la Grande Guerre qui débutent contribuent à une prise de conscience plus précise des potentialités et des enjeux liés au patrimoine local. Outre les traditionnels enjeux de préservation du patrimoine, on peut souligner la nécessité de conforter un changement de regard sur le territoire tant auprès des touristes que de la population locale. Dans le contexte de crise précédemment évoqué, il est notamment crucial de donner aux habitants, les clefs de lecture leur permettant d'appréhender leur territoire, leur patrimoine et les transformations de leur cadre de vie afin qu'ils en soient des acteurs à part entière.

Au regard de ses enjeux, le dispositif Pah valorise depuis 2008 l'architecture et le patrimoine dans toutes ses composantes (patrimoine bâti, urbain, paysager, culturel et immatériel) au travers d'un programme d'actions relevant des axes essentiels de la convention Pah que sont la sensibilisation des habitants et des professionnels, l'initiation du jeune public en temps et hors temps scolaire et l'accueil du public touristique.

Outre un rôle d'ingénierie et de conseil auprès des décideurs, la formation d'une équipe de guides conférenciers, la conception de visites guidées, la mise en œuvre d'événementiels grand public, la création d'éditions, d'expositions et de signalétiques d'interprétation, le

développement de contenus numériques innovants, les projets artistiques, les actions pédagogiques et la formation des enseignants, la mise en place d'actions spécifiques pour les publics en difficulté comptent parmi les actions développées dans le cadre du dispositif.

Une grande attention est portée au travail en partenariat et à la mise en réseau des acteurs afin d'assurer une action cohérente et efficiente.

Lors de l'obtention du label, la CALL avait décidé de déléguer la mise en œuvre du dispositif à l'Office de Tourisme intercommunal. À cette fin, un service dédié avait été créé au sein de l'Office de Tourisme et du Patrimoine. Face à l'évolution du contexte culturel et touristique du territoire, la collectivité a récemment décidé de lancer une procédure de création d'un EPIC – Établissement Public à caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme et du Patrimoine et de reprendre en interne la gestion et la mise en œuvre du dispositif Pah en intégrant en fin d'année 2014 le personnel dédié (3 postes) dans ses services.

4. Conclusion

Lié à une histoire douloureuse, longtemps perçu comme dépourvu de qualité et d'attraits, le patrimoine de Lens-Liévin est aujourd'hui reconnu. Dans le cadre de partenariats structurants avec les acteurs du territoire, le Pah contribue à le protéger et à le valoriser. Entre culture, économie, qualité du cadre de vie, tourisme et développement durable, le patrimoine constitue aujourd'hui un atout pour le territoire. Dans un contexte de crise, ce processus émergent reste cependant fragile et des choix clairs et cohérents sont requis pour mettre en œuvre les moyens adéquats à même de le conforter pour en faire un véritable levier de développement.

Le Bois du Cazier, Patrimoine mondial de l'UNESCO

1. Le site du Bois du Cazier à Marcinelle

Le site du Bois du Cazier se situe au sud de Charleroi, dans un environnement semi-urbain, à proximité de la ceinture verte de la ville. Scène d'une importante tragédie minière, le Bois du Cazier existe aujourd'hui en tant que lieu de mémoire. Le 8 août 1956, 262 mineurs originaires de douze pays, dont une majorité d'Italiens, ont trouvé la mort à Marcinelle.

Malgré la grève des mineurs de 1964 contre la fermeture de la mine, les grilles du charbonnage ont fermé en 1967. 20 ans plus tard, en 1986, lors du trentième anniversaire de la tragédie, la population se mobilise dans la crainte de la construction d'un centre commercial à l'emplacement du site et des associations (Mission catholique italienne, ex-Minatori, Espace environnement...) lancent une pétition « Non ! Le Bois du Cazier ne doit pas disparaître ». Des milliers de signatures sont rassemblées. Grâce à ce regain d'intérêt, le site est classé comme monument en 1990, par la Région wallonne compétente en la matière.

Après une longue procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, le Bois du Cazier est acquis en 1997 par la Région wallonne et requalifié, dans le cadre des Fonds structurels européens, pour accueillir l'Espace 8 août 1956 et le Musée de l'Industrie. Le parti est rapidement pris de transformer le site non seulement en un lieu de mémoire, mais aussi en un lieu d'histoire visant à expliquer le rayonnement passé du pays de Charleroi et en un lieu d'animation autour du patrimoine industriel.

En 2007, 5 ans après l'ouverture du site au public, le Musée du Verre, initialement situé au

centre-ville, déménage également au Bois du Cazier. Ce rassemblement permet la mise à l'honneur de la trilogie qui a fait la force de l'industrie du pays de Charleroi, à savoir le charbon, le fer et le verre. Des ateliers de forge, de fonderie et de soufflage de verre au chalumeau sont aussi créés. Parallèlement, les trois terrils, exceptionnels du fait du biotope particulier qu'ils abritent, sont mis en valeur par des sentiers de promenade et un observatoire qui permet de découvrir le paysage de la vallée de la Sambre.

Géré par une association sans but lucratif, le Bois du Cazier est aujourd'hui reconnu comme une attraction « 4 soleils » par le Commissariat général au Tourisme et comme musée de catégorie « B » par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces reconnaissances impliquent de mener certaines missions comme exploiter le site, gérer le mémorial en entretenant des liens privilégiés avec les familles des victimes et les associations de mineurs, ainsi que développer des activités culturelles par des expositions et des événements impliquant tout un travail en synergie avec les partenaires culturels et touristiques du territoire.

2. L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour la mémoire de la tragédie, le Bois du Cazier est inscrit en 2012 sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, avec trois autres sites miniers wallons : le Grand-Hornu, près de Mons, pour son architecture ; Bois-du-Luc, près de La Louvière, pour la vie sociale de sa cité ouvrière ; Blegny-Mine, près de Liège, pour le savoir-faire technique. Contrairement au bassin minier du Nord-Pas de Calais, cette



Vue du site du Bois du Cazier depuis le terril.
© Marina CAVAZZA.

inscription recouvre quatre sites précis, non un paysage culturel évolutif. Ces sites miniers correspondent en réalité aux quatre anciens bassins miniers wallons (le Borinage, le Centre, le pays de Charleroi et le pays de Liège) et, complémentaires, ils forment un ensemble cohérent.

Authenticité et intégrité sont les deux critères qui ont conduit à la reconnaissance de leur valeur universelle exceptionnelle. Car, ces quatre sites sont des lieux majeurs de confluence culturelle du fait de la contribution des ingénieurs et travailleurs de Wallonie à l'histoire du monde, ainsi que l'apport des travailleurs étrangers au développement des mines belges. Ils sont des symboles de la Révolution industrielle qui a marqué l'ensemble de l'Europe aux XIX^e et XX^e siècles. Pour sa part, la tragédie de Marcinelle évoque des thèmes universels tels que la sécurité au travail et les conditions de vie de l'immigration. Pour rappel, l'UNESCO ne reconnaît pas un bien en raison de son esthétique ou de sa beauté mais bien parce qu'il représente un épisode important dans l'histoire de l'humanité.

Cette inscription est la consécration qui vient récompenser le travail de mémoire initié près d'un quart de siècle plus tôt par une initiative citoyenne, relayée ensuite par les pouvoirs publics. Les premières conséquences de cette

reconnaissance sont les augmentations de la fréquentation du site par un public plus diversifié ainsi que du chiffre d'affaires qui se marquent particulièrement en 2014. Le nombre d'événements est aussi en hausse car le Bois du Cazier est devenu une image de référence tant pour le monde de l'entreprise que pour les organisations sociales qui souhaitent se réunir sur un site emblématique pour donner à leur manifestation une touche d'authenticité.

3. Le plan de gestion des Sites miniers majeurs de Wallonie

Une fois inscrit au patrimoine mondial, il est indispensable d'assurer la pérennité du bien et de le mettre en valeur dans le respect des critères qui ont présidé à son inscription par l'UNESCO. Un plan de gestion évolutif régulièrement actualisé a ainsi été établi par l'administration du patrimoine de la Région wallonne (DGO4 – Patrimoine culturel) avec la collaboration de l'Institut du Patrimoine wallon.

Le suivi du plan de gestion est centralisé, dirigé par quatre instances : le Comité wallon pour le Patrimoine mondial (CWAPAM) chargé de la politique globale et du budget; un Comité de pilotage pour les décisions; un Comité de gestion pour la préparation et la mise en œuvre de celles-ci; un Comité scientifique consultatif.

Le plan de gestion est commun aux quatre sites miniers. Il comporte sept axes de développement déclinés en actions : gestion du patrimoine bâti, participation citoyenne, pédagogie et formation, valorisation culturelle et touristique, recherche scientifique, coopération internationale ainsi que marketing et communication. Parmi les priorités, la participation citoyenne et/ou la gestion participative sont privilégiées par le comité de pilotage des sites miniers. Celui-ci est actuellement en train d'en définir les contours en application de la charte de Faro « sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » (2005).

Dès à présent, cinq actions sont prévues : la sensibilisation des publics; l'implication de représentants des habitants; l'adoption des sites miniers par le public; la mise en œuvre de la « gestion participative »; ou, encore, l'organisation de célébrations ponctuelles pour fêter l'inscription du site au Patrimoine mondial. Ces actions sont à mener sur une période de 5 ans.

La réalisation des 65 actions définies dans ce plan de gestion exige des moyens financiers importants de la part principalement de la Région wallonne. Malheureusement, du fait de la conjoncture difficile pour les finances publiques, peu d'actions prévues ont déjà été concrétisées. C'est d'autant plus inquiétant que les sites vivent en grande partie grâce aux subventions et aux aides à l'emploi (pour le Bois du Cazier : 80 % des recettes).

4. Comment le Bois du Cazier est-il ou peut-il être un levier de développement du territoire ?

La reconnaissance du site par l'UNESCO a eu un impact indéniable sur le territoire. Pour l'instant, ce sont les dynamiques sociales, culturelles et touristiques qui ont le plus bénéficié de cette inscription.

D'abord, l'inscription du site a favorisé sa reconnaissance au sein de la population locale et parmi les élus. Leur perception du patrimoine industriel a changé comme si le monde du travail (et de l'immigration) avait reçu ses lettres de noblesse. Cette inscription dépasse de loin la simple reconnaissance de lieux pour leur architecture ou leurs techniques, elle est la consécration d'un métier, de ses dangers et de ses solidarités dont le Bois du Cazier reste bien entendu le symbole. Les cérémonies du Jour du souvenir du 8 août 2014 se sont déroulées sous le signe de la fraternité avec les victimes de la catastrophe de Soma en Turquie.

L'effet est remarquable aussi sur les images de marque de l'ancienne commune de Marcinelle et surtout de la ville de Charleroi tant pour leurs habitants que pour leurs visiteurs. Cette ville « la plus laide d'Europe », selon un sondage récent publié par le journal néerlandais « De Volkskrant », un temps dénommée l'anti-Bruges par le « Guide du routard », proie de prédilection de « City safari » pour « bobos » en mal de sensations fortes, pourrait, au contraire, fièrement valoriser ce patrimoine industriel, indispensable pour l'identité de ce territoire.

Cette reconnaissance est ainsi un facteur supplémentaire de mobilisation citoyenne pour la préservation d'autres vestiges industriels majeurs, notamment du haut fourneau n° 4, également à Marcinelle, le dernier du

pays de Charleroi. Grâce à cette sensibilisation toute récente, une commission communale vient d'être créée pour l'étude du patrimoine sidérurgique compris sur une zone de 110 ha à la Porte ouest de la ville. L'ambition est claire : offrir à terme au public deux sites exceptionnels à peine distants de 5 km.

Au niveau du quartier, le Bois du Cazier est un catalyseur d'initiatives locales comme le « campus social », en partenariat avec la Direction générale des Affaires sociales de la province de Hainaut dont le siège est à quelques centaines de mètres du site, les « jardins du Bois du Cazier » (un projet de maraîchage), ou de projet immobilier comme le « val des Sarts ».

Cette reconnaissance participe aussi à une évolution majeure de la promotion touristique tant sur le plan local, provincial que régional. En province de Hainaut, le patrimoine et la culture sont désormais mis en exergue car celle-ci compte désormais 19 sites ou événements inscrits au patrimoine mondial et au patrimoine culturel immatériel. Un Atlas subjectif du Hainaut, du point de vue de son patrimoine reconnu par l'UNESCO, édité en 2014, offre une géographie inédite née de l'imaginaire des Hennuyers eux-mêmes. Pour la Fédération provinciale du Tourisme, la « province verte » est devenue « Tourisme, culture et patrimoine ». Quant à elle, la Région wallonne œuvre à la mise en place d'une signalisation touristique particulière pour la visibilité des sites UNESCO.



La Journée du Souvenir du 8 août.
© Bois du Cazier – Jean-Louis DELAET.

Grâce à cette reconnaissance, le Bois du Cazier voit aussi se renforcer sa crédibilité dans une dynamique transfrontalière en matière de patrimoine. Partenaire de projets dans le cadre des programmes INTERREG III et IV, il a noué des liens constructifs avec des institutions muséales ou patrimoniales du Nord-Pas de Calais. Le Bois du Cazier est enfin reconnu au niveau international, prenant désormais part à des organisations comme le Réseau européen des musées de la mine ou la Route européenne du patrimoine industriel (ERIH).

Précisément dans le cadre du projet franco-wallon « Itinéraire de la culture industrielle (ICI) » (INTERREG IV), une carte et un carnet d'exploration ont été publiés, des expositions et des événements programmés, un guide multimédia réalisé pour la découverte des territoires français et wallon partageant la même histoire. Un rallye d'une journée a aussi été organisé entre les sites miniers français et

hennuyers mais il n'a pas pu rejoindre le Bois du Cazier, celui-ci étant trop éloigné. Une idée de remplacement a alors germé en 2012 : un week-end de mai, dans la zone de protection, autour du site classé, avec des activités libres « Sport Terrils pour Tous ». Vu le succès rencontré, deux autres éditions ont eu lieu. Par cette réappropriation des terrils par la population, les objectifs sont de permettre la mixité sociale mais aussi de montrer que le classement UNESCO est important pour l'identité et la qualité de l'environnement des habitants.

Ces quelques exemples d'impacts sur le territoire montrent toutes les potentialités données par cette inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, qui ne feront que croître dans les prochaines années si initiatives citoyennes et soutiens des pouvoirs publics se conjuguent comme le montre très bien la genèse même du projet de développement du site du Bois du Cazier.



Mémorial en hommage aux 262 victimes de la tragédie du 8 août 1956. © Ville de Charleroi.



Synthèse du film

« Vorarlberg, une provocation constructive »



Film « Vorarlberg, une provocation constructive ».

http://www.dailymotion.com/video/x24or4_vorarlberg-une-provocation-construc_creation
© CAUE de l'Isère (septembre 2004).

Le Vorarlberg est un petit territoire alpin de plus de 300 000 habitants situé à l'extrême ouest de l'Autriche. Il est encadré par la Suisse, l'Allemagne et le Liechtenstein. Outre sa position décentrée, ce land – le plus petit d'Autriche – est le seul land alémanique du pays.

Depuis les années 1980, le Vorarlberg mène une expérience originale. En 30 ans, il est devenu une référence en matière d'innovation architecturale et de qualité environnementale. La région du Vorarlberg produit aujourd'hui une architecture contemporaine remarquable car fondée sur l'utilisation des matériaux locaux – le bois – sur des savoir-faire locaux et des typologies locales, tout en intégrant les préoccupations du développement durable. Le

Vorarlberg a réussi à développer une architecture qui réunit l'affirmation régionale et l'architecture la plus contemporaine, la technologie et l'écologie, l'habitat et l'industrie...

L'aventure a commencé au début des années 1980, quand un groupe de jeunes architectes et de charpentiers a créé le mouvement « Baukünstler ». La volonté du mouvement était de s'opposer au conservatisme alors en vigueur et de créer une architecture d'émancipation qui contribuerait au développement culturel et économique de la région, jusqu'alors isolée. L'objectif était également de résoudre les problèmes auxquels faisait face le territoire – migration des populations dans la vallée, urbanisation rapide, industrialisation du bâti-

ment – sans abandonner la culture et les savoirs de l'architecture traditionnelle du Vorarlberg, en l'occurrence le bois et ses métiers, l'habitat unifamilial, une urbanité de bourgs... Les problématiques du développement durable, sur lesquelles les Baukünstler se sont rapidement appuyés, leur ont offert les outils théoriques et politiques permettant de résoudre ces équations inédites.

Le résultat de ces recherches est une architecture contemporaine de grande intelligence – au niveau des choix techniques pour optimiser les budgets, au niveau des choix fonctionnels pour répondre aux exigences des modes de vie contemporains, dans l'utilisation des matériaux anciens ou nouveaux et dans les réponses données quant aux problèmes très actuels de la consommation d'énergie – et de grande qualité, fortement ancrée, et en même temps ouverte à tous les apports de la modernité.

Depuis 1980, plus de 600 constructions ont été réalisées, édifices dont l'originalité et la qualité témoignent d'un sens étonnant de l'ordinaire. Tous contribuent à façonner la nouvelle identité du Vorarlberg. L'industrie du bois est également devenue le plus important secteur économique de la région, devançant l'industrie touristique.

Plusieurs raisons tendent à expliquer la réussite de ce mouvement. La position géographique, extrêmement isolée du land, tout d'abord. La mise en place d'un véritable dialogue entre tous les acteurs de la construction (élus et responsables locaux, artisans et entreprises, architectes et usagers), ensuite. Le succès du mouvement a également été aidé par les lois du Vorarlberg, très particulières en Autriche : les habitants peuvent dessiner une maison et obtenir un permis de construire sans

recourir à un architecte. Le nombre de lotissements communautaires et de maisons auto-construites a ainsi rapidement crû.

Si l'architecture du Vorarlberg a réussi à sortir des impasses régionalistes habituelles – tant « traditionnelles » que « néo-modernes » – c'est que l'objectif premier n'était pas la construction d'un style mais celle, collective, d'une nouvelle démocratie urbaine, fondée pour partie sur une vision déjà très installée de l'écologie politique.

Cette architecture contemporaine et écologique commence à faire des émules en France. En 2003, déjà, l'Institut français d'Architecture et le Vorarlberger ArchitekturInstitut ont créé une exposition « Une provocation constructive. Architecture et développement durable au Vorarlberg » retraçant cette expérience originale. En 2004, le CAUE de l'Isère a réalisé un film sur la construction au Vorarlberg.

Le cas du Vorarlberg est extrêmement intéressant. Il nous prouve que l'invention, la réinvention, la recomposition peuvent s'appuyer sur des valeurs locales. L'héritage, le patrimoine, avec ses spécificités et son bon sens, peut être un véritable moteur d'évolution.

En ce XXI^e siècle, nous sommes actuellement en train de vivre un moment de mutation extrêmement important. Nous vivons une rupture, la rupture d'un système global, ce au niveau mondial. Comme nous l'avons vu, les ruptures constituent finalement des éléments de réinvention. Le cas du Vorarlberg, mais aussi celui du Pays de Lens-Liévin et celui du Bois du Cazier, nous montre que le patrimoine permet de rebondir. Cette reconstruction passe, à la fois par des initiatives citoyennes mais aussi via des initiatives collectives, à l'échelle d'un territoire pertinent.



Vers un avenir partagé

Richesse et diversité patrimoniale vers une construction identitaire

Le regroupement des forces patrimoniales permet sans aucun doute de mieux contribuer à reconnaître et porter des valeurs parfois simplement reconnues localement. L'addition et la mutualisation d'objets patrimoniaux répartis sur le territoire renforcent l'identité partagée et amènent à de nouvelles organisations institutionnelles et d'action.

Les trois témoignages présentés dans cette table ronde démontrent comment la reconnaissance et la notoriété fondées sur « l'addition patrimoniale » sont un projet en soi qui permet la mobilisation des hommes, des outils et des moyens.

Ces éclairages particuliers et les modalités de l'activation d'une dynamique de projet interrogent la capacité d'un territoire à mobiliser ses ressources. Diversité, mais cohérence, répartition et diffusion, mais lisibilité et évidence, les stratégies à l'œuvre ici sont convaincantes. Elles démontrent la pertinence des projets communs, c'est-à-dire qui rassemblent les territoires, qui fédèrent les hommes et qui orientent les moyens.



Le Label « Village Patrimoine[©] » en Flandre

1. Les Pays de Flandre

À l'extrême nord de la France, accolé à la frontière belge et « coincé » entre deux métropoles – Lille et Dunkerque –, les Pays de Flandre sont composés de 99 communes, réparties sur deux territoires : le Pays des Moulins de Flandre (association) et le Pays Cœur de Flandre (syndicat mixte).

Avec 195 000 habitants et une densité de 175 habitants/km², les Pays de Flandre sont un territoire plutôt rural à l'échelle du Nord-Pas de Calais. Au niveau national, cette densité est cependant déjà importante.

Trois grandes unités paysagères s'y succèdent du nord au sud :

- la Flandre Maritime marquée par un relief très faible et une végétation peu présente ;
- la Flandre Intérieure, légèrement vallonnée du fait de la présence de la chaîne des monts de Flandre ;
- la plaine de la Lys avec une altitude ne dépassant pas les 20 m.

Cette diversité géographique a engendré des modes de vie différents et une identité bien distincte dans chacune de ces régions. Au niveau paysager, la Flandre Maritime est caractérisée par la présence d'un important réseau de canaux, appelés les « wateringues ». En Flandre Intérieure, l'homme a développé la culture du houblon (avec l'Alsace, le Nord-Pas de Calais est la dernière région de France où l'on trouve encore des houblonnières).

L'architecture de la Flandre intérieure est également particulière avec des églises aux formes singulières, des chaumières, des estaminets...

Cette région connaît en outre un important patrimoine immatériel (carnaval, fêtes rurales, boule flamande, tir à la perche verticale...). Le recours à la langue flamande est enfin un marqueur tout à fait particulier de ce territoire.

2. Le réseau « Village Patrimoine[®] »

En tant que territoire péri-urbain facilement accessible aux départs des métropoles, les Pays de Flandre jouissent d'une forte attractivité. Cette position a contribué au maintien d'une forte économie endogène, avec un tissu de commerces de proximité assez dense. Cette situation a également favorisé, dès les années 1980, l'installation d'une nouvelle population. Cependant, par rapport aux autochtones, celle-ci a une vision différente de l'aménagement du territoire, ce qui a influé sur l'évolution urbanistique des villages.



Houblonnière (Méteren).© Christophe GOMBERT.

Parallèlement, une perte de vitalité économique était constatée sur ces territoires ruraux. La volonté de mettre en place le réseau « Village Patrimoine® » trouve son origine dans ce contexte. L'objectif était d'insuffler un nouvel élan économique dans les villages de Flandre française.

Un benchmark des différents labels existants a alors été réalisé. Pour plusieurs raisons, l'intérêt s'est rapidement porté sur le label « Village Patrimoine® » :

- portage par une structure « Pays » ;
- label développé dans le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, un territoire ayant une échelle similaire et faisant face à des problèmes et des enjeux comparables à ceux rencontrés dans les Pays de Flandre (tous deux connaissent une forte fréquentation touristique de certains lieux et un arrière-pays insuffisamment valorisé) ;
- possibilité d'adapter le label aux réalités du territoire (bien que prévu, à l'origine, pour des entités de maximum 1 500 habitants, il a été possible de le relever à 2 500 habitants car la densité territoriale n'est pas la même) ;
- travail à l'échelle d'un réseau de communes rurales, permettant de mutualiser les moyens ;
- le fait de « placer les villages au cœur de l'action », comme l'indique le slogan de la marque « Village Patrimoine® », ce qui répond à la volonté politique du territoire des Pays de Flandre.

Au niveau économique, le label semblait intéressant dans la mesure où il permettait de structurer et créer des flux touristiques. Un deuxième intérêt résidait dans la préservation du patrimoine, via le développement d'une pédagogie du patrimoine au niveau local. Un dernier intérêt mais découvert *a posteriori* a été la capacité de ce label à créer des liens sociaux. Les habitants sont peu à peu devenus les propres ambassadeurs de leur patrimoine et ont motivé les municipalités à enclencher des initiatives en faveur du patrimoine.

La mise en place du réseau a débuté en 2007/2008. Une convention avec le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel a été signée fin 2008. Le travail de sensibilisation au niveau local, en vue de faire adhérer les communes au projet, a débuté au cours du premier semestre 2009. 24 dossiers de candidatures ont ainsi été présentés. Une sélection sur base de plusieurs

dizaines de critères objectifs a été réalisée : qualité architecturale, qualité urbanistique, qualité paysagère, attrait touristique déjà existant... Les communes ont ensuite été entendues par un comité de pilotage regroupant les élus des territoires et les partenaires. 14 d'entre-elles ont été retenues par un Comité de Pilotage.

Dans un premier temps, les communes sélectionnées ont été réunies en vue de leur expliquer quelles étaient les attentes et voir comment il était possible de travailler ensemble. Mi-2010, ces communes ont été outillées touristiquement avec des brochures et des circuits d'interprétation du patrimoine agrémentés de panneaux explicatifs trilingues.

Le réseau a aujourd'hui été étendu à davantage de communes. Il compte, depuis 2012, 20 communes labellisées.

3. Une action pour créer une identité

Cette action de développement touristique a tout d'abord permis de créer des synergies locales et de mutualiser les moyens. Les initiatives sont prises à l'échelle du réseau, ce qui engendre une participation active et dyna-



Les panneaux d'interprétation du patrimoine, créés dans le cadre de l'action (Steenbecque). © Gauthier VANCAYZELE.



Groupe de visiteurs, accompagné d'un guide villageois (Noordpeene). © Philippe DUCOURANT.

mique des communes, meilleur moyen pour une appropriation de l'action au niveau local. La mise en place de la politique des « guides villageois » contribue également à cette appropriation locale : il s'agit d'habitants bénévoles qui accompagnent les visiteurs sur les circuits créés. Un touriste pourra découvrir le village, grâce aux panneaux et aux brochures, mais les guides villageois apportent une plus-value au réseau dans la mesure où ils sont en mesure de relater des anecdotes et faire partager leur expérience du lieu aux visiteurs.

La dynamique transfrontalière est également une composante importante de l'action car les paysages ne s'arrêtent pas à la frontière administrative. Il est rapidement apparu logique de travailler ensemble. Ce travail transfrontalier a été inscrit dans un programme INTERREG IV – Westhoek sans Frontière, ce qui a permis le partage d'expériences, la mutualisation des moyens et une diffusion plus large.

Enfin, les communes labellisées doivent être aux yeux du grand public des ambadrices de l'ar-

chitecture et du patrimoine de Flandre française. Ainsi, elles doivent participer à la promotion et à l'extension des bonnes pratiques. À terme, ces communes doivent devenir des laboratoires d'expériences permettant d'améliorer les actions, pour ensuite les diffuser plus largement.

4. L'exemple de la commune de Godewaersvelde

La petite commune de Godewaersvelde compte 2 000 habitants. Implantée au pied de l'un des monts de Flandre Intérieure (Mont des Cats), elle est une des 20 communes retenues par le projet. La labellisation a constitué un véritable levier pour le développement de cette commune. Grâce au label « Village Patrimoine® », plusieurs projets ont été développés sur son territoire.

Le musée municipal – ou Musée de la vie transfrontalière – a tout d'abord été mis en réseau. Dans le cadre de cette mise en réseau, durant 4 ans, plusieurs actions, menées de part et d'autre de la frontière, ont été organisées.

Celles-ci s'inscrivent dans un projet INTERREG IV, le projet Flamuse. Grâce aux liens établis avec les autres musées transfrontaliers, une prise de conscience des similitudes existantes en matière d'architecture et de paysage de part et d'autre de la frontière a été possible. Depuis cette mise en réseau, la fréquentation du musée n'a cessé d'augmenter.

Le label a également permis de valoriser et mettre en valeur le patrimoine de la commune. L'ancienne gare de Godewaersvelde, tout d'abord, était la première gare française pour les trains venant de Belgique sur la ligne Poperinghe-Hazebrouck. Ainsi, elle a été, durant un siècle, à l'origine d'une importante activité économique et la grande taille du bâtiment offre la sensation d'une gare appartenant à une commune de bien plus grande importance.

Cette richesse patrimoniale a été conservée par la réhabilitation du bâtiment et sa réaffectation en école primaire. Enfin, l'ancienne voie de chemin de fer a été aménagée en voie verte; ainsi, un circuit touristique empruntant cette ancienne ligne permet de découvrir les anciens bâtiments des négociants en houblon, d'anciennes brasseries et des estaminets.

Pour poursuivre le développement de la commune, une étude visant à définir les différents projets à mener sur le territoire sur les trente prochaines années a été menée. Sur base de ce plan d'actions, différentes interventions ont été réalisées en vue, notamment de maintenir les grands axes et voies vertes, mais aussi en vue de développer un type d'habitat respectueux des spécificités du territoire et qui s'y intègre.



La démarche des Contrats de territoire

Partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, le Conseil général du Nord, par son appui aux projets locaux et par ses compétences légales, est un acteur reconnu de l'aménagement du territoire. Il s'est par ailleurs doté d'un certain nombre de compétences volontaires (culture, sport, tourisme, aide au développement local, action économique, agriculture, eau, environnement...) et de grands principes qui orientent son action, notamment la solidarité et la proximité.

1. Le département du Nord

Premier de France par sa population (2 579 208 habitants en 2011), le département du Nord s'étend sur 200 km de long et partage 350 km de frontière avec la Belgique. Les agglomérations se situent principalement au nord, dans le « bas pays », avec notamment Lille, la métropole régionale, ainsi que le long du littoral. Au sud, le « haut pays », est plus rural et agricole. Le territoire départemental se caractérise par une grande diversité de paysages : les paysages littoraux ; les paysages métropolitains ; les paysages miniers ; les paysages des grands plateaux artésiens et cambrésiens ; les paysages avesnois en partie bocagers, en partie boisés... Des spécificités et des dynamiques à l'œuvre sur chaque territoire qui serviront de base à la définition de projets adaptés aux besoins des territoires.

2. Les Contrats de territoire, une priorité du Conseil régional du Nord

Face aux enjeux croissants du développement et de l'aménagement des territoires, le Conseil général du Nord a décidé de promouvoir un nouveau mode d'action et de coopération, en

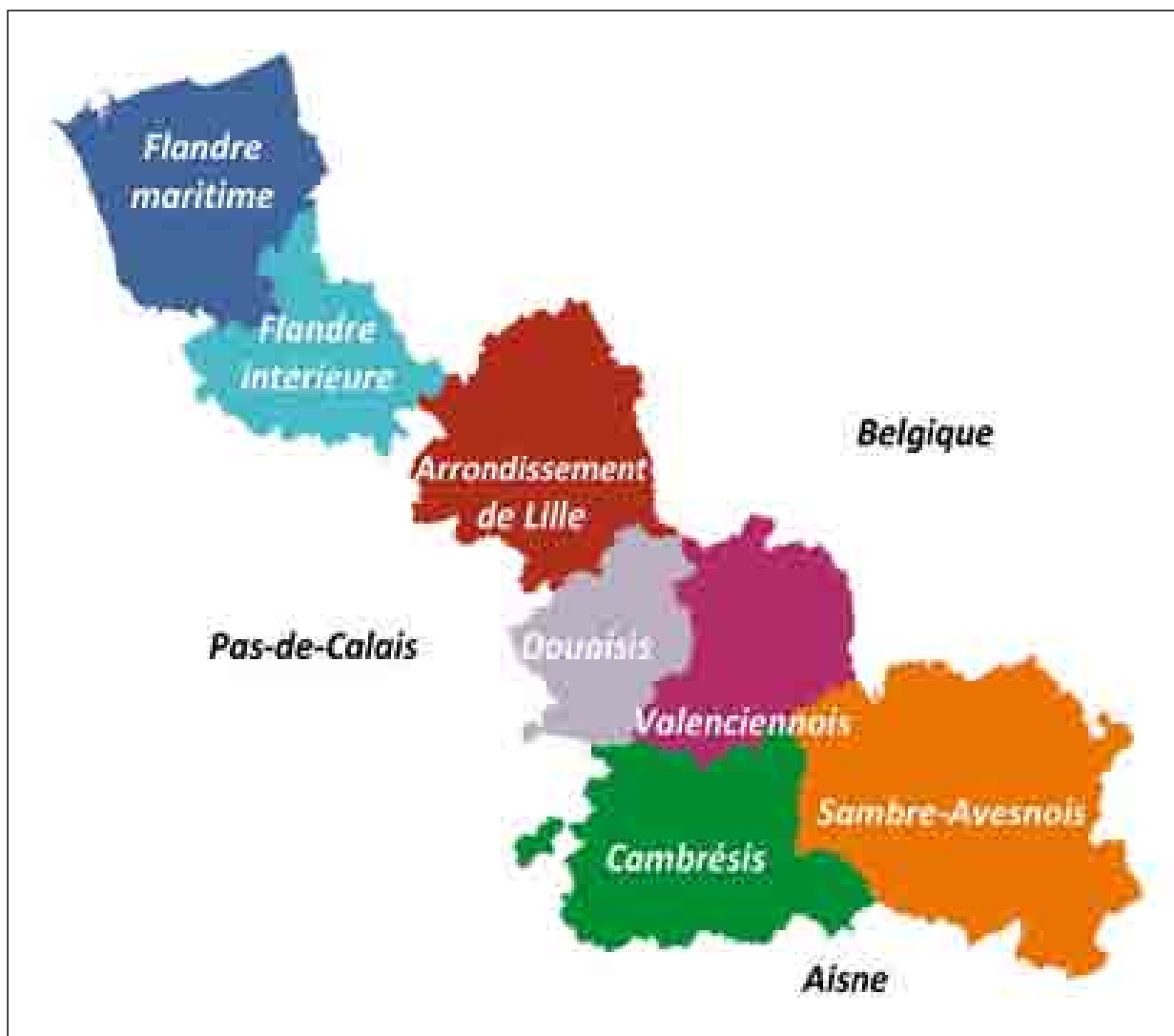
collaboration avec les acteurs locaux : les Contrats de territoire. Expérimentée en 2011 dans le Cambrésis, la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires est aujourd'hui généralisée à l'ensemble des territoires du Nord. Cette politique se concrétise par la signature de Contrats d'aménagement et de développement durables élaborés à l'échelle des schémas de cohérence territoriale (SCoT). Ces périmètres permettent une meilleure prise en compte des caractéristiques et des enjeux des territoires, notamment en matière de paysage et de patrimoine.

Sept contrats seront à terme signés sur les territoires de : la Flandre maritime ; la Flandre intérieure ; l'Arrondissement de Lille ; le Douaisis ; le Valenciennois ; le Cambrésis ; la Sambre-Avesnois.

Cette politique a été déployée selon trois priorités définies par le Conseil général :

- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous ;
- proposer aux Nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité ;
- créer les conditions d'un développement responsable.

L'approche départementale est désormais multithématique. Le Contrat de territoire croise l'ensemble des politiques obligatoires et volontaristes du Conseil général du Nord (action sociale, éducation, voirie, transports, développement économique, culture, environnement, aménagement du territoire...) permettant de tisser de véritables passerelles entre les thématiques. De ces regards croisés émergent de nouvelles réflexions et de nouveaux modes de lecture du territoire des SCoT.



Les SCoT : bases des territoires de Contrat. © Département du Nord - DIC/MCT.

La démarche de contractualisation a ainsi amené les acteurs territoriaux et le Conseil général du Nord à se questionner sur l'identité des territoires, à travers la définition d'un projet commun.

3. Une démarche fondée sur une vision commune et un projet partagé par tous

Dans le cadre d'un Contrat de territoire, le Conseil général du Nord et les acteurs publics locaux, chambres consulaires... définissent ensemble une stratégie d'aménagement et de développement durables du territoire, déclinée en projets opérationnels avec pour objectifs de :

- mieux adapter les politiques départementales aux spécificités du territoire ;

- améliorer l'efficacité des politiques publiques en renforçant l'articulation entre les interventions du Conseil général du Nord et les initiatives des acteurs locaux, dans un cadre budgétaire contraint ;
- assurer un développement durable des territoires.

Le premier volet de ces contrats, le Cadre d'action stratégique, permet de fixer un cap pour 6 ans, afin de mettre en synergie les projets de développement aux différentes échelles du territoire, et répondre plus efficacement aux besoins des habitants. Un diagnostic technique est élaboré à l'échelle du SCoT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Conseil général du Nord et le territoire de contrat. Le diagnostic permet aussi de valo-

riser les dynamiques et de définir la manière de les conforter.

C'est sur ce socle commun d'enjeux que sont sélectionnés les projets et justifiés le choix de ceux inscrits *in fine* dans le Contrat de territoire.

Le second volet, le plan d'actions, est la traduction opérationnelle de cette stratégie, de cette ambition, en projets pour le territoire.

L'élaboration de ce second volet se déroule en deux temps :

- une phase de recueil et d'analyse des projets portés par le Conseil général du Nord et le territoire ;
- une phase de débat technique, de priorisation et d'arbitrage politique.

Le plan d'actions est revu tous les 3 ans en vue de l'adapter aux enjeux du territoire, sans cesse en évolution.

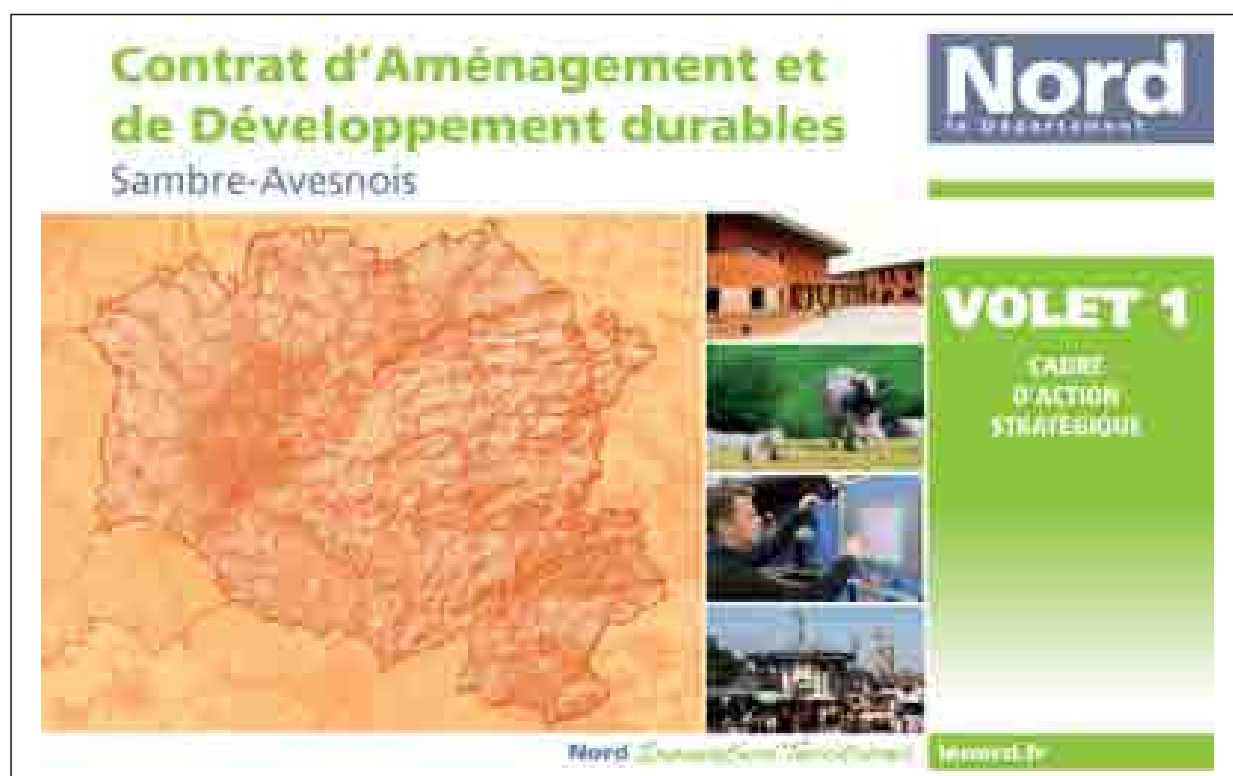
Pour une meilleure visibilité de son action, le Conseil général du Nord indique dans les contrats ses propres opérations d'investissement (musées, routes, collèges, espaces naturels, itinéraires cyclables...) aux côtés de projets structurants pour le territoire et d'opérations d'intérêt local.

Des formes multiples de territorialisation se construisent via la démarche, expression de stratégies territoriales complexes. À titre d'exemple, la Sambre-Avesnois, territoire frontalier, souvent périphérique au sein de l'espace départemental, par un changement d'échelle et de regard, a perçu la frontière comme une interface, une source d'opportunités plaçant le territoire non plus en périphérie de la capitale régionale (Lille), mais au cœur de relations à conforter et d'autres à développer avec ses voisins.

4. Un partenariat renouvelé, une gouvernance propre à chaque territoire

L'élaboration des Contrats de territoire est fondée sur l'écoute, le dialogue et le travail concerté avec les territoires. Cette collaboration étroite entre le Département, ses partenaires et les élus locaux est animée par la Vice-présidente du Conseil général en charge de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement rural.

La Conférence partenariale est une nouvelle instance de gouvernance installée dans chaque territoire. Lieu de débat, elle réunit les représentants du Conseil général, notamment



Le Contrat de territoire de Sambre-Avesnois est constitué de deux documents : l'un stratégique, l'autre opérationnel. © Conseil général du Nord - DIC.



La Conférence partenariale : une instance de gouvernance territoriale pérenne. © Conseil général du Nord - MCT.

les Conseillers généraux, et ceux du territoire afin de valider les enjeux prioritaires et les projets à inscrire au Contrat. Cette instance est mobilisée sur la durée du Contrat et permet ainsi de le faire vivre et de l'ajuster en continu. Cette gouvernance renouvelée permet de co-construire des projets innovants et adaptés aux spécificités du territoire, en croisant les priorités de chacun, dans un souci d'équilibre et d'équité territoriale.

Après la signature du Contrat de territoire, un conseiller général délégué est chargé de suivre et d'animer la mise en œuvre du contrat avec l'ensemble des partenaires.

Le contexte transfrontalier présente des opportunités (économies d'échelle...). La mise en œuvre des projets nécessite une coopération engageant élus et acteurs de terrain autour du projet de territoire. Défini collectivement, il permet le maintien d'identités plurielles, une meilleure qualité de vie, et *in fine* une attractivité renouvelée du territoire.

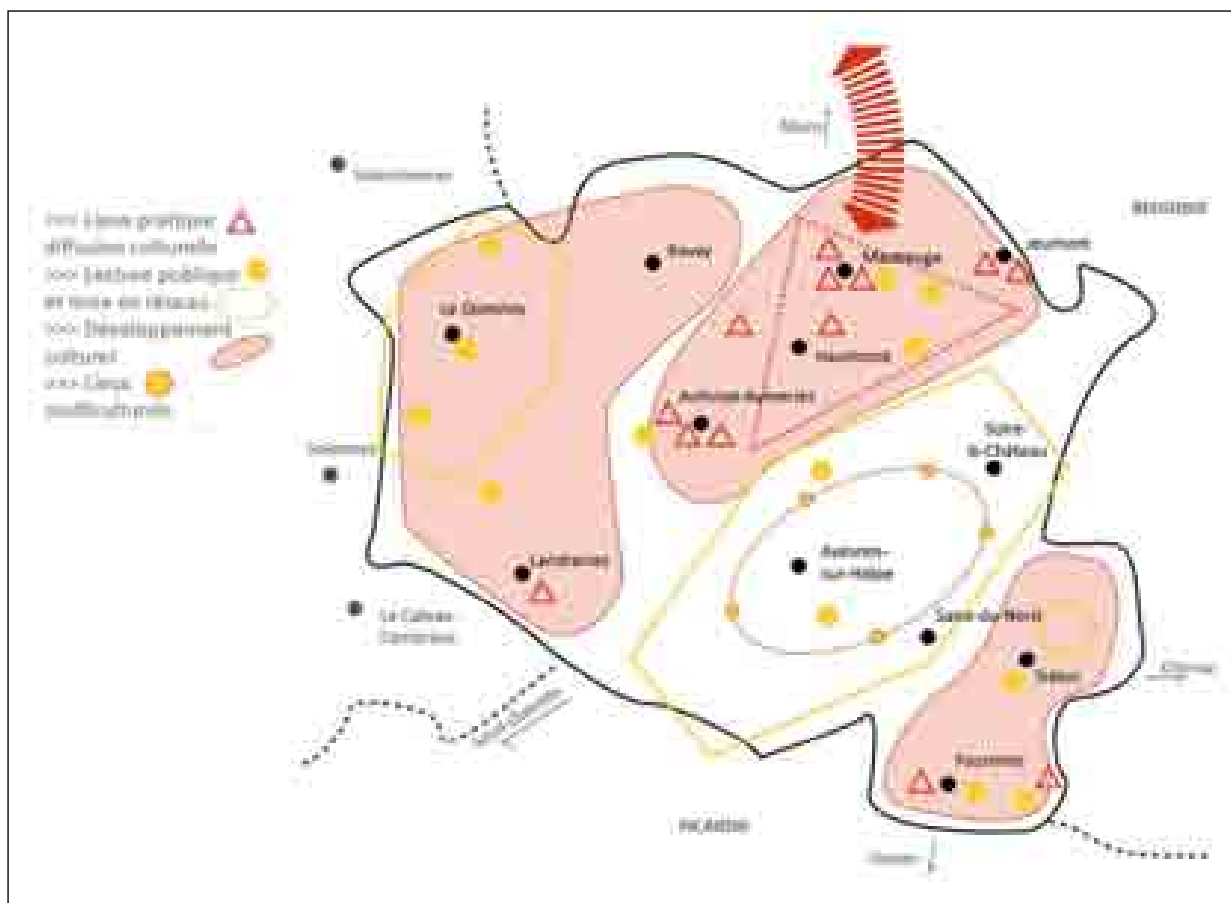
5. Le rôle du CAUE, conseil et appui technique

Pour chaque contrat, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord réalise un Carnet de territoire, outil interactif qui propose une approche historique, culturelle et environnementale. Appuyé sur la plateforme S-PASS Territoires, il constitue un appui au diagnostic partagé et une aide à la décision pour la définition des projets.

Ainsi dans le Cambrésis, l'expertise du CAUE apportée sur les projets reçus a permis de mettre en lumière un réseau d'églises de la Reconstruction, réalisées par l'architecte Leprince-Ringuet.

6. Les patrimoines dans les Contrats de territoire

La prise en compte du patrimoine dans les Contrats est faite dans son acception la plus large possible (religieux, naturel, culturel, militaire, industriel...). Il participe à l'identité du



Carte de mise en réseau des lieux culturels. © Conseil général du Nord - MCT.

territoire et à la qualité du cadre de vie. Sa préservation et sa valorisation peuvent aussi contribuer à développer l'économie touristique.

Certains monuments et sites apparaissent ainsi comme des marqueurs patrimoniaux structurants dans les paysages urbains et ruraux (hallekerke – église halle – dans les Flandres, églises de la reconstruction dans le Cambrésis). D'autres apparaissent comme des éléments moteurs de développement local, à l'exemple de l'Abbaye de Liessies dans l'Avesnois où un projet doit être formalisé sur le site, tenant à la fois compte de la vocation historique, touristique et environnementale des lieux.

Les équipements culturels départementaux (Forum antique de Bavay, Atelier du Verre de Sars-Poteries, Musée Matisse du Cateau-Cambrésis ou de Flandre à Cassel), peuvent constituer des « portes d'entrée » touristiques en lien avec les équipements du territoire ou transfrontaliers. Une démarche novatrice doit permettre l'émergence d'un projet global

co-construit dans un ensemble plus vaste (richesse reconnue ou en devenir; capacité de faire rencontrer des personnes dans une approche pluridisciplinaire,...) et permettant le passage d'une réflexion technique à la prise de décision politique. Il s'agit notamment de réfléchir collectivement pour intégrer le patrimoine dans une dynamique globale de préservation, de valorisation et de développement touristique à l'image de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire, souhaitée d'abord à l'échelle du Bavaisis, puis étendue à l'arrondissement d'Avesnes. Cette labellisation pourrait à terme accroître la lisibilité de la destination touristique et changer le regard des habitants sur la richesse et la diversité des patrimoines en Sambre-Avesnois.

Enfin, la prise en compte des patrimoines dans les contrats se fait aussi à travers le patrimoine vivant, composé de gestes, de savoir-faire traditionnels et de métiers d'art reconnus (le verre pour l'Avesnois ou encore la dentelle pour le Caudrésis-Catésis).

7. Conclusion

Dans un contexte de pression forte sur les budgets publics et d'optimisation des services publics, le Conseil général du Nord a fait le choix de se placer aux côtés des territoires, en accompagnant les dynamiques et en veillant à atténuer les déséquilibres entre les territoires et les inégalités entre les Nordistes.

À travers les Contrats, le Conseil général du Nord s'engage dans l'ensemble de ses champs de compétences pour renforcer ses capacités d'actions et coordonner au mieux l'action publique locale.

Le contrat devient un document de référence, offrant une vue globale de l'aide départementale en faveur des projets d'investissement d'un territoire pour une durée de 6 ans. Grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers, le souhait est ainsi de renforcer les capacités d'action pour maintenir l'identité plurielle des territoires.

S'intéresser à la gouvernance transfrontalière signifie se poser la question de pérenniser des projets, structurer des actions ponctuelles au sein d'une relation à plus long terme, ou bien se doter d'une stratégie intégrée, notamment dans le cadre de la future programmation européenne.

Le projet Septentrion : de la ville forte à la ville durable

Le projet Septentrion est né, en 2002, de la volonté de 19 villes fortifiées de 3 pays d'Europe du nord-ouest de partager leurs expériences et compétences en matière d'aménagement urbain, de protection et de valorisation de leur patrimoine naturel et culturel, de sensibilisation et d'implication des habitants dans l'histoire et le devenir de leur ville.

Son ambition est de concevoir un modèle vivant, évolutif et transférable de la ville durable, fondé sur la valorisation et l'appropriation par les habitants de leur patrimoine monumental, naturel et immatériel.

1. La ville forte : la genèse du projet

L'idée du projet a émergé suite à la volonté d'un élu d'initier une politique d'aide à la restauration des fortifications urbaines du Département du Nord. Le sens de cette action a fait l'objet d'un questionnaire porté par le CAUE du Nord. Pourquoi vouloir agir avec de l'argent public sur de tels ouvrages, sur quels objectifs et avec quelles perspectives ? Il s'agissait pour nous de mieux comprendre la ville fortifiée, et plus précisément les particularités des fortifications de l'époque moderne.

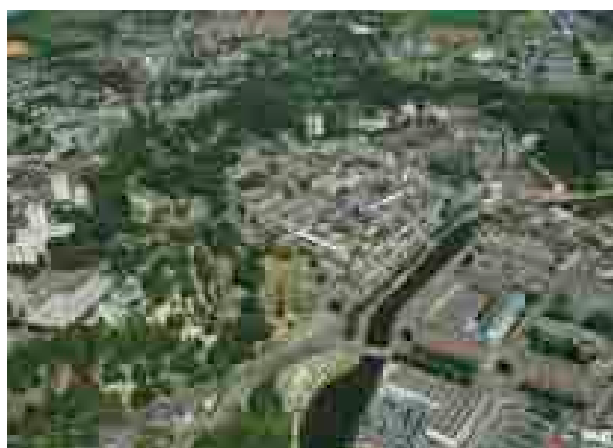
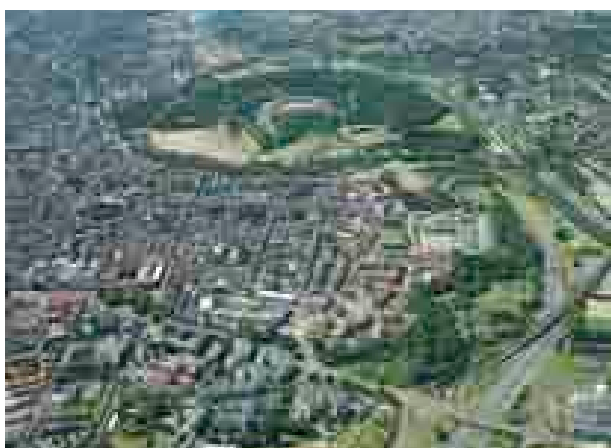
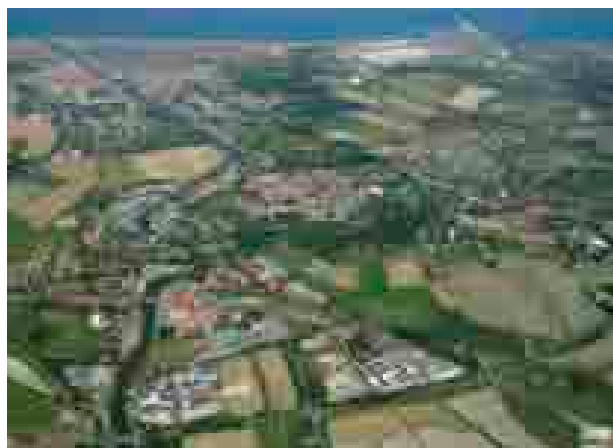
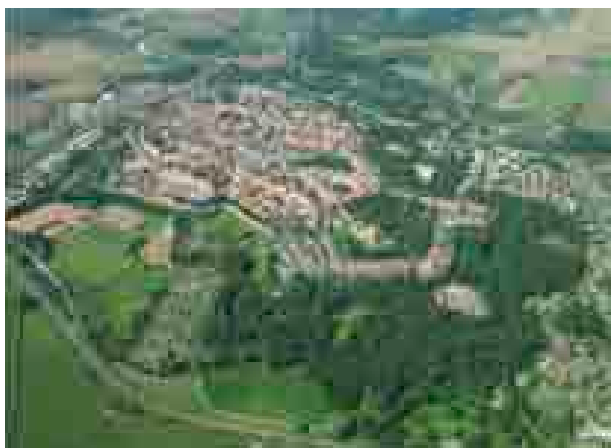
Le système bastionné, développé en Italie et repris, au XVII^e siècle par Vauban, répondait à l'évolution des moyens techniques liés à la manière de faire la guerre. La poudre à canon et le développement de l'artillerie ont progressivement rendu les remparts médiévaux désuets.

Aujourd'hui, ces fortifications rasantes n'apparaissent pas, ou très peu, sur le terrain. Aussi, les vues aériennes et les atlas historiques ont

été de précieux supports pour mener notre approche. L'analyse de ces deux sources a permis de visualiser les formes et le fonctionnement de ces systèmes défensifs. Cette analyse a également permis de prendre conscience du fait que toutes les villes fortifiées du nord de la France, de Belgique et du sud des Pays-Bas appartiennent à un même espace, à la grande plaine du nord-ouest européen, et partagent un passé commun. Les villes bastionnées de ce territoire – le territoire Septentrion – ont été les maillons solidaires de réseaux de villes conçus dès le XVI^e siècle. Cet héritage culturel territorial est particulièrement puissant.

Sur base de ces observations, nous avons alors compris que ce territoire de convoitise était le théâtre d'une véritable compétition entre les ingénieurs militaires pour utiliser au mieux les composantes du site pour protéger leur ville, mais aussi pour la tenir et commander le territoire. Le génie humain est ainsi allé à la rencontre du génie du lieu. Lieu qui a révélé toutes ses capacités lorsque les ingénieurs modernes ont renversé le dispositif défensif de la muraille verticale de l'époque médiévale en dispositif horizontal de formes bastionnées. Ces dernières jouant des caractéristiques du sol, en vue de maintenir l'ennemi à distance.

Les dispositifs de la fortification bastionnée organisés en catalogue d'éléments, contre garde, tenailles, ouvrages à cornes... constituent autant de possibilités d'assemblage pour adapter la défense à la topographie des lieux. Par le simple jeu d'observation de leur utilisation, ils deviennent le descripteur des caractéristiques du site, permettant d'identifier les zones humides, les secteurs inondables et les points hauts.



Photos aériennes des villes fortes de Bergues, Gravelines, Lille et Maubeuge. © Archives Départementales du Nord.

L'idée a alors été émise de pousser plus en avant nos investigations pour comprendre cette ingénierie qui révèle le sens aigu de l'observation et la capacité à tirer parti de l'utilisation savante des sites. Il s'agissait de rechercher les enseignements et les apports du patrimoine fortifié à la ville contemporaine.

2. De la ville forte à la ville durable

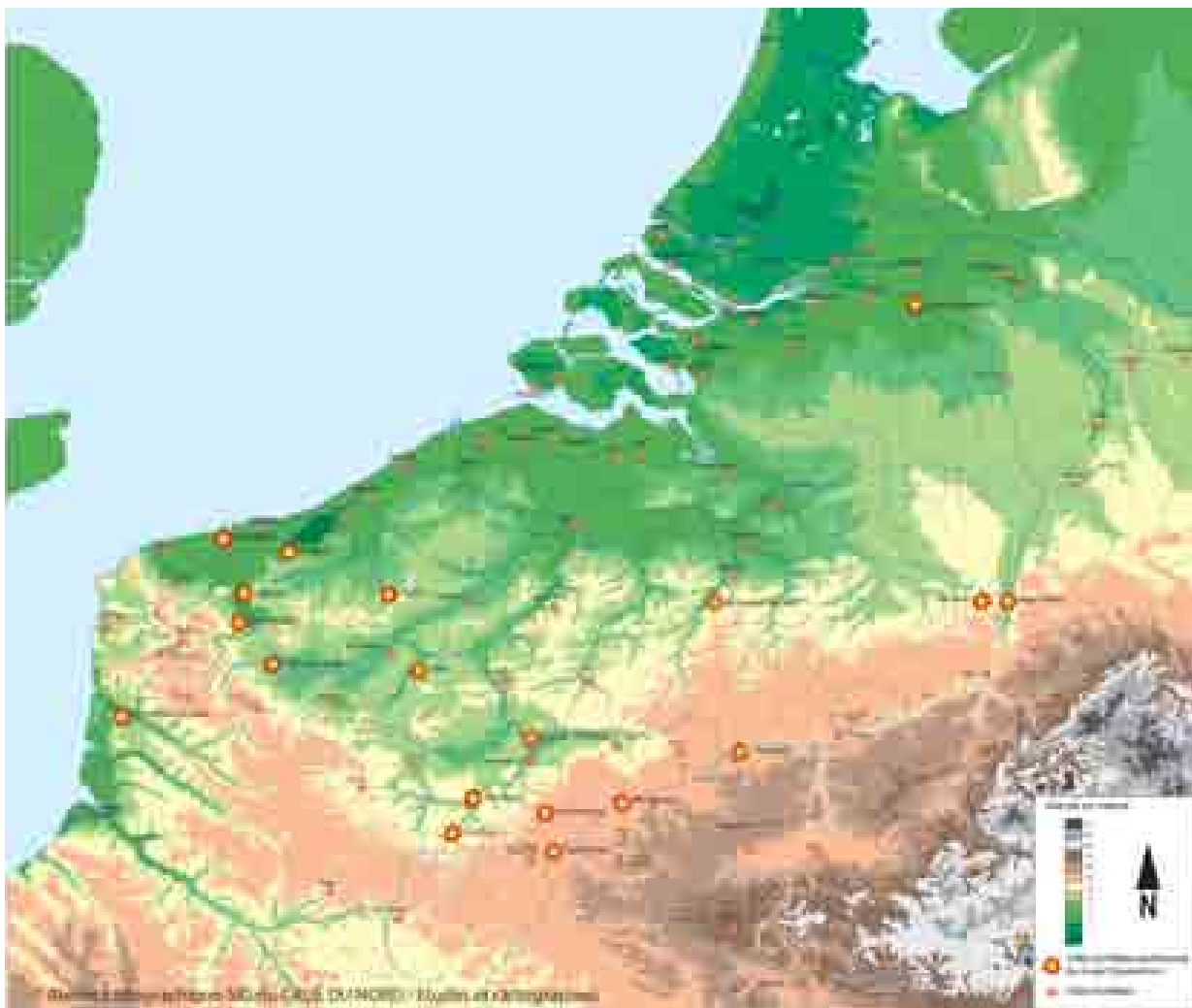
Cette idée a rencontré le soutien du programme Europe du Nord-Ouest, l'un des 13 programmes d'Initiatives communautaires INTERREG III dédiés à la coopération transnationale en matière de développement territorial. Rapidement, 19 villes partenaires, dont 10 villes du Département du Nord, se sont ralliées au projet.

L'analyse cartographique a ensuite véritablement débuté. La mise en parallèle de cartes datant des XVII^e au XXI^e siècles, avec un écart de 150 ans, a permis de retracer l'évolution des différentes villes bastionnées issues de ce

territoire, mais aussi, à force de comparaisons, de faire progressivement apparaître l'esprit des séries.

À l'époque de Vauban, on représente, par la cartographie, la relation au site à partir de quatre éléments : l'eau et le végétal en relation avec le milieu environnant, le bâti et les mobilités en lien avec l'action de l'homme. Sur la base de ces composantes qui interagissent avec la topographie du socle, il a ainsi été possible de décrypter avec un même filtre de lecture toutes les villes fortifiées de notre réseau.

Chacun des quatre éléments a été étudié, pour chacune des villes donnant lieu à une représentation comparée par la constitution de « séries » thématiques. Le patrimoine fortifié y joue le rôle de « marqueur » des choix du passé. Il permet d'identifier les évolutions au fil du temps et de détecter le potentiel que représente aujourd'hui cet héritage dans la conduite du projet urbain.



Carte des villes partenaires du projet Septentrion. © CAUE du Nord.

Suite aux différents échanges, la volonté de mettre l'accent sur la ville durable a rapidement fait sens. La présence de l'eau dans les villes fortifiées étant une formidable opportunité pour développer des déplacements doux ou pour protéger la bio-diversité.

3. Vers la ville durable : les actions

■ Le carnet de ville

L'objectif de cet outil de connaissance partagée est, tout d'abord, de permettre aux gens de se comprendre. Le carnet de ville cherche à faire ressortir le potentiel d'un environnement en explicitant les relations qu'entretient la fortification avec le site, avec le réseau hydrographique, avec le paysage, avec l'urbain et avec les déplacements, ce à différentes époques. Le carnet de ville, au travers de la cartographie, retrace dès lors le récit de la ville grâce à l'étude

des séquences de son évolution. La carte de potentialités donne, quant à elle, les bases nécessaires en vue d'enrichir la réflexion sur la place à donner aux patrimoines naturel et culturel dans la démarche de développement durable. Le patrimoine apparaît comme une clé de lecture du bon sens dans lequel on peut agir. Ces cartes ont permis de rentrer dans une situation d'échange avec les élus parce qu'on pouvait placer leur réflexion sur le projet urbain, d'une part dans une trajectoire, d'autre part dans une observation partagée.

■ Centres et parcours d'interprétation

Les différentes villes partenaires sont invitées à réaliser des centres et circuits d'interprétation de la ville fonctionnant en réseau. À destination de la population, ces outils ont pour objectif de favoriser l'appropriation culturelle de la ville et de son patrimoine. Il s'agit de



Comparaison des villes fortifiées à l'époque contemporaine (mise en série). © CAUE du Nord.

découvrir, de révéler et de s'approprier ce que nous avons oublié dans la couche du paysage contemporain, et de faire comprendre les enjeux du développement durable pour les villes, et ainsi mener au projet.

■ Les livrets d'expérience

Ces livrets présentent les projets de villes mis en œuvre dans le cadre de Septentrion. Les projets sont présentés de façon synthétique sous forme de fiches-projet. De manière à faciliter les échanges d'expériences de ville à ville et de rendre lisibles les objectifs croisés des projets, une méthode d'évaluation originale, adaptée à la problématique du projet « De la ville forte à la ville durable », a été mise en place. Celle-ci est basée sur la fabrication d'un langage commun qui s'exprime dans les « cibles de la ville durable ». Ces cibles sont définies à quatre échelles : le territoire, le site, la structure urbaine et les éléments. Dessinées sous forme de pictogramme, les cibles sont un moyen de rappeler à tout moment ce qui fait l'originalité et l'unité du territoire et sa volonté d'un développement durable, innovant et respectueux de son héri-

tage. Cette méthode ouvre des pistes permettant de lier le patrimoine au diagnostic du territoire, aux orientations du projet urbain et aux documents d'urbanisme.

■ La candidature UNESCO

Grâce à sa mise en réseau, le projet Septentrion a orienté vers une dimension transnationale la candidature visant à introduire les fortifications urbaines du nord de la France au patrimoine mondial. Dans ce cas, la recherche de reconnaissance n'est pas observée comme une finalité, mais comme une somme d'exigences qui s'affirment comme les jalons qui guident le regard et le cheminement de la pensée.

4. L'effet réseau

La ville de 's Hertogenbosch a été source d'inspiration pour les projets réalisés dans le cadre du projet Septentrion. Elle est un véritable exemple en matière de démarches innovantes de valorisation du patrimoine fortifié, dans une perspective de développement durable.

La ville a ré-ouvert tous ses canaux dans les années 1970 pour revaloriser le patrimoine mais aussi pour régler des problèmes d'inondation et de gestion de l'eau dans la ville. Un projet d'ensemble a été développé pour repositionner l'habitant au contact de son environnement. L'enceinte fortifiée a été utilisée comme base de dialogue. La place du piéton a ensuite été revue et replacée pour profiter du bon endroit, c'est-à-dire à proximité de l'eau.

Des vues permettant de voir l'eau et de ressentir le franchissement vers la ville ont également été aménagées. Une promenade a enfin été aménagée sur le bastion Saint-Antoine et les entrées de ville ont été repensées. Ce projet prouve, dans chacune de ses



Contregarde du Roy rénovée (citadelle de Lille).
© CAUE du Nord.

réalisations que la modernité peut passer par la mise en valeur du patrimoine.

Comme par le passé, des confrontations, cette fois pacifiques, ont permis le transfert de l'expérience hollandaise vers d'autres villes partenaires du projet.

C'est l'effet réseau qui à Lille a qualifié l'échange entre les acteurs de la réhabilitation de la contregarde du Roy sur le sens et les moyens mobilisables du projet. Grâce au projet Septentrion, les techniciens ont appris à regarder avec le récit du territoire. Les archives de la Ville ont révélé qu'en 1943, les Allemands avaient remonté les terres de la cunette ceinturant la citadelle pour éviter la propagation des moustiques. L'idée est venue, qu'en décapant les remblais, on pouvait retrouver des graines disparues du végétal des époques passées. Dans le projet de restauration de la contregarde du Roy, à la place de poser des pierres de taille, la maîtrise d'œuvre a choisi de placer des parpaings creux remplis de terre et de graines recueillies pour, à moindre coût, donner du sens au patrimoine dans son apport à la société actuelle.

Cette dernière réalisation est devenue à son tour valeur d'exemple pour le réseau européen « Murailles et Jardins ». Celui-ci, dans la continuité du réseau Septentrion, a prolongé les échanges afin de promouvoir de nouvelles pratiques d'aménagement et de valorisation du patrimoine de la fortification par le végétal et sa contribution au paysage culturel.

C'est à cette échelle du paysage que la thématique des zones inondables de la place forte a livré son potentiel pour imaginer le projet du Parc de la Deûle. Elle a notamment permis d'orienter l'aménagement de ce vaste parc urbain, à l'échelle de l'agglomération lilloise, dans une réalisation exemplaire qui a su questionner les usages d'un vaste territoire, récompensé par le Prix européen du paysage.

5. Perspectives

Le patrimoine peut nourrir l'expression des projets contemporains. Il renvoie au territoire dans lequel il a pris place, en étant le plus souvent le reflet des choix de société. Par sa double appartenance au socle et au récit du territoire, il est tout autant porteur d'une

trajectoire et du potentiel d'une ressource mobilisable.

C'est à chaque échelle, et dans la mise en relation des systèmes auxquels l'héritage patrimonial s'inscrit, que son devenir peut être source de renouveau.

La crise qui se prolonge signifie les limites d'un système. Elle invite à se situer pour choisir les liens nouveaux que l'on souhaite avec son environnement. C'est là que le patrimoine, regardé de manière curieuse et inventive, peut devenir une clé d'un projet de territoire mobilisateur ouvert sur l'avenir.



Synthèse de l'atelier du vendredi
26 septembre 2014 – Atelier 1

Ré-enchanter les habitats et les lieux de vie

Ce premier atelier, animé par Olivier Muzellec et Franck Larere, tous deux membres de l'association le Non-Lieu (F), avait pour objectif d'identifier les moteurs, les leviers et les condi-

tions nécessaires pour ré-enchanter les lieux de vie, de même que de mettre en évidence les freins et blocages pouvant nuire à ce ré-enchantement.



Les participants

Stéphanie ABLINE (rapporteur), Assistante d'étude Patrimoine bâti, PNRA (F)

Christian BOUCHÉ, Architecte conseiller au CAUE des Pyrénées-Atlantiques (F)

Emmanuel CAZIER (rapporteur), Chargé de mission Habitat durable et Patrimoine bâti, PNRA (F)

Jacques COGET, Président, Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas de Calais (F)

Laurence CORMIER TOPAL, Architecte-urbaniste, Ville de Comines-France (F)

Yann CUSSEY, Responsable adjoint du Pah de Lens-Liévin (F)

Jean-Noé DEHON, Membre de la CCATM de Thuin (B)

Jean-Louis DELAET, Directeur du Bois du Cazier (B)

Jean-Paul DELCOUR, Délégué régional, Fondation du Patrimoine (F)

Dominique DELFERRIÈRE, Conseiller en Aménagement du territoire et Urbanisme, commune de Froidchapelle (B)

Karine GIRARD, Chercheur, Centre régional Nord-Pas de Calais – Direction générale adjointe Éducation, Jeunesse, Culture (F)

Sandrine MERCIER, Conseillère déléguée Culture et Tourisme, Ville de Landrecies (F)

Caroline PINON, Consultante indépendante en Urbanisme, Aménagement du territoire et Patrimoine (B)

Claire-Marie VANDERMENSBRUGGHE, Directrice-Conservatrice, Maison du patrimoine médiéval mosan (B)

Des mots clés

Démocratie participative / Participation / Facilitation de la parole / Animation de terrain / Espaces partagés / Fierté / Équipements locaux / Lien social / Accompagnement / Appropriation / Ethnologie / Transmission / Connaissance / Repères / Engagement / Vivre-ensemble / Espaces publics / Politiques

Le débat s'est rapidement tourné vers les milieux urbains et les bourgs. Le milieu rural a été très peu évoqué durant les échanges. Les participants ont évoqué plusieurs conditions nécessaires au ré-enchantement des lieux de vie. Certaines ont reçu l'approbation générale.

1. Gentrification et idéalisation

La pression foncière et la logique économique de la promotion privée entraînent la flambée des prix de l'immobilier; les locaux ne pouvant plus acheter dans leur ville ou dans leur bourg se voient contraints de partir. La venue de nouvelles populations avec une vision idéalisée du paysage rural nuit par ailleurs à l'enchantement des centres bourgs et villages. Une solution serait d'intégrer davantage les nouveaux arrivants et de désenchanter le modèle pavillonnaire.

Les problèmes des égoïsmes particuliers et de la délinquance ont également été présentés comme des freins au bien-vivre ensemble.

Parmi les obstacles, la sphère politique et l'inertie des décideurs ont été mentionnées. Les Belges ont également pointé du doigt le mille-feuille institutionnel comme cause de blocage.

2. Participation et appropriation

Pour que la participation soit efficace, il est nécessaire d'accompagner les habitants, de libérer la parole et de favoriser l'expression. Un travail ethnologique peut également s'avérer opportun pour savoir comment prendre en compte la parole des gens, leurs points de vue et savoir comment interpréter les informations. En revanche, le manque de dialogue peut nuire au ré-enchantement.

L'appropriation de son patrimoine et la compréhension de son cadre de vie par la population favorisent également le ré-enchantement. Pour ce faire, la connaissance est importante. Le manque de transmission et la perte des repères sont des freins. Plus de moyens devraient être affectés à la diffusion de la connaissance et à la sensibilisation au patrimoine. Consciente de la valeur de son patrimoine, la population peut développer un nouveau sentiment de fierté et participer à la valorisation de son cadre de vie. La perte du ciment « travail » et, de ce fait, la perte de la fierté a été évoquée à plusieurs reprises comme étant une des causes du désenchantement de nombre de lieux de vie. Ce contexte a généralement engendré une paupérisation des quartiers et l'émergence de contextes sociaux difficiles.



3. Appropriation et lieux partagés

L'aménagement d'espaces partagés et la mise en place, ou la préservation, des équipements locaux comme les écoles de village, les maisons de quartier... ont ensuite été cités. Ces espaces et lieux favorisent la rencontre. Ils participent au maintien et à la création des liens sociaux.

4. Conclusion

En conclusion, ré-enchanter les lieux de vie nécessite de travailler sur le participatif, sur le sentiment de fierté, mais aussi sur l'engagement et le vivre-ensemble. Pour favoriser les contacts et recréer du lien social, peut-être devrions-nous repenser l'espace public ?

La cheminée d'usine en projet

Le Non-Lieu, association créée en 2002, œuvre à la valorisation réciproque du patrimoine et de la création artistique contemporaine. Il considère le patrimoine comme socle des territoires et des sociétés, et s'intéresse tout particulièrement aux marqueurs contemporains oubliés. Ses interventions sont de deux types : tout d'abord des événements éphémères déclencheurs à fort pouvoir mobilisateur, ensuite des actions sur le long terme visant à une réappropriation collective par une mise en projet du patrimoine.

Le Non-Lieu a développé une expertise particulière liée au patrimoine industriel, notamment autour du marqueur cheminée d'usine : cet héritage de l'ère industrielle devient dès 2007 « beffroi du travail », emblème du travail des hommes et des femmes fêté tous les mois de mai dans le cadre d'une manifestation éponyme impulsée par le Conseil général du Nord et coordonnée par le Non-Lieu sur le département et ailleurs en Europe.

L'association sollicite dès le début un recensement des cheminées d'usine en briques confié à l'association Proscitec, qui en dénombre alors 320 sur le Nord. On estime ce qui reste à 1/10 du parc initial, dont 15 % déjà détruites depuis ce recensement : aucune législation n'existe pour les protéger, elles sont souvent propriétés privées alors que la dimension patrimoniale relève du fait public, leur sauvetage durable nécessite leur mise en projet et en perspective avec un accompagnement complexe des acteurs locaux.

À chaque édition des Beffrois du Travail, 5 à 10 sites avec cheminées sont mis en valeur, soit sur de l'événementiel déclencheur, soit sur des projets durables. Des rencontres européennes pour l'échange de savoir et l'émergence de projets relatifs aux cheminées d'usine sont également organisées.

Le réseau européen E-faith organise la programmation de « 2015, année européenne du patrimoine industriel ». Dans ce cadre le Non-Lieu est tête de réseau « cheminées d'usine ». Ils militent pour la reconnaissance du patrimoine industriel et des cheminées d'usine au sein des projets de territoires et des projets trans-territoriaux.

Olivier MUZELLEC et Franck LARERE, association *Le Non-Lieu*



Refonder les bourgs et les villages

Cet atelier avait pour ambition de faire remonter une vision partagée des besoins, des envies et des projets du territoire à même de transformer les bourgs et les villages. Il a été animé par Caroline Caudron (Chef de projet du Contrat de territoire de Sambre-Avesnois, Conseil général du Nord (F)), Fiorella Quadu (Bio-ingénieur au Centre de Recherches et d'Étude pour l'Action territoriale – CREAT (B)) et Cyrielle De Waele (stagiaire au CREAT (B)).



Les participants

Jean-Jacques ANCEAU, Conseiller Général du Nord et Vice-Président du Parc naturel régional de l'Avesnois (F)

Fabian DELACOURT, Agent technique en chef, Ville de Walcourt (B)

François DELVAUX, Architecte (B)

Claire DEWISME (rapporteur), Assistante d'études, Architecte, CAUE du Nord (F)

Éric DUBOIS, Estimateur, Service public de Wallonie – Service aide à l'embellissement (B)

Delphine LEMANSKI, Assistante d'études, Chargée patrimoine, CAUE du Nord (F)

Laurence LOCATELLI, Employée administrative, Ville de Walcourt (B)

Nathalie MANDARON (rapporteur), Chargée de mission Urbanisme, Espaces naturels régionaux (F)

Andra MARTINUSI, Architecte (B)

Alain MEGOEUL, Propriétaire de la brasserie de Momignies (B)

Norbert NELLES, Architecte-enseignant à la Faculté d'architecture de l'Université de Liège (B)

Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor, Conseiller Général du Nord et Président du ValJoly (F)

David PETIT, Directeur, Office du tourisme du Sud-Avesnois (F)

Eddy PIERRET, Artisan de la chaux et formateur au Centre des métiers du Patrimoine (B)

Natalie PIERSON, Employée administrative, Ville de Walcourt (B)

Colette RAYNAL, Adjointe à la mairie de Eclaibes (F)

Bertrand RIQUIER, Chargé de mission, Fondation du Patrimoine (F)

Christophe ROUVRES (rapporteur), Directeur délégué, Chargé d'études, Architecte-urbaniste, CAUE du Nord (F)

Patrick TALLEU, Adjoint au maire de Godewaersvelde (F)

Henri ZWOLANSKI, Délégué du Bavaisis, Fondation du Patrimoine (F)

Des mots clés

Désertification / Dilution des centres / Réappropriation / Adaptations du parc de logement / Perte d'intensité de vie / Réglementation inadaptée / Exode des jeunes / Stratégie foncière / Parcours résidentiel / Planification /

Banalisation du paysage / Recentrer / Système de proximité / Modes de vie

Plusieurs sujets ont rapidement été abordés par les participants.

1. Projets urbains et planification

Belges comme Français ne sont pas satisfaits des règles d'urbanisme qui s'imposent sur leur territoire. La règle ne semble pas toujours judicieuse et nécessiterait parfois d'être adaptée. Du côté belge, les élus constatent un gaspillage agricole mais ils ne savent pas comment y remédier. Les contraintes techniques du plan de secteur⁹ ne suffisent pas à lutter efficacement contre l'étalement urbain. En France, les règles d'urbanisme se déclinent d'abord à l'échelle de grands territoires dans les SCoT qui par exemple imposent dans leur document d'orientation et d'objectifs, des densités minimum en logements par hectare et limitent ainsi l'artificialisation du sol dans une perspective de 10 ans. Ensuite, la règle se précise à l'échelle communale dans les PLU¹⁰. Par exemple, lorsque l'on veut construire, le document de planification reprend l'obligation de d'abord réhabiliter les constructions vacantes, ensuite combler les « dents creuses » avant de concéder de nouveaux terrains, souvent de nature agricole, à l'urbanisation. De plus, la notion même de « dent creuse » est sujette à des interprétations variées.

Pourtant la présence de terrain non bâti en centre bourg a parfois une valeur historique ou pratique. Elle permet également d'ouvrir des fenêtres sur le paysage. De ce fait, les professionnels présents se posent la question de savoir si la règle qui s'impose est la meilleure façon de préserver les villages.

2. Attractivité et démographie

L'attractivité du péri-urbain, qui donne l'illusion de la vie à la campagne, entraîne la désertification des centres bourgs/villes. Ainsi, la dilution

9. Plan à valeur réglementaire définissant l'affectation du sol pour l'ensemble de la Belgique. Ce plan adopté entre 1977 et 1987, en fonction des régions, ne répond plus aux attentes territoriales actuelles.

10. Le Plan Local d'Urbanisme est un plan à valeur réglementaire instauré en 2000 à l'échelle de communes ou de groupement de communes. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol.



de l'habitat entraîne la perte de la masse critique en centre bourg utile à la vie en société et par voie de conséquence, la disparition des commerces de proximité, la société actuelle, dépendante de l'automobile, se tournant plus facilement vers les grandes surfaces et leurs parkings. Pour contrer cette perte d'intensité de vie, il faut favoriser les contacts. Où les gens se rencontrent-ils aujourd'hui ? Redonner vie au centre nécessite de réinventer ces lieux.

Par ailleurs, certains maires regrettent de ne pas réussir à maintenir les jeunes dans les villages et craignent de le voir devenir un village dortoir. Pour lutter contre ce phénomène, il faut amener de nouvelles activités et mettre en place une politique foncière adaptée.

3. Habitat et modes de vie

La société a changé et les besoins ont évolué. Les personnes âgées restent trop souvent dans leurs grandes maisons inadaptées et quand elles partent, les maisons ne correspondent

plus aux attentes d'aujourd'hui et nécessitent des coûts importants d'acquisition et/ou de rénovation. Une offre de logements adaptée en centre village leur permettrait de ne pas rester isolées et libérerait les logements au profit de familles. Ceci pose, d'une part la question de l'évolution des constructions anciennes – par exemple l'aménagement de 2 appartements dans une ferme, ou la réhabilitation d'un couvent en logements privés (six pour les jeunes et six pour des personnes âgées) – et d'autre part, celle de l'architecture de nouvelles constructions dans les centres bourgs. Cela favoriserait la mixité sociale recherchée.

4. Agriculture et paysages

En France, le charroi agricole menace les haies bocagères, élément structurant du paysage local. Cette problématique n'est plus d'actualité côté belge car quand ces barrières naturelles ont résisté à l'arrivée du fil barbelé, elles ont été arrachées lors de la politique de remembrement rural.

La revitalisation des centres bourgs

Le 23 juin 2014, le gouvernement français a publié la liste de 300 communes de moins de 10 000 habitants éligibles à l'aide financière publique visant à revitaliser leur centre-bourg, soit parce qu'elles connaissent un déclin démographique ou un affaiblissement de leurs fonctions de centralité, soit parce qu'elles sont gagnées par la périurbanisation. Un dispositif pilote dont 50 d'entre-elles devraient bénéficier pour définir et mettre en œuvre un « projet de revitalisation » en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants et ainsi limiter l'étalement urbain. Ce projet devra être co-porté par la commune et l'intercommunalité.

Trois communes du département du Nord étaient repérées : Arleux, Bavay et Marchiennes.

Cet appel à manifestation d'intérêt entre en cohérence avec les objectifs du Conseil général du Nord : limitation de la périurbanisation, émergence conjointe de projets territoriaux de qualité par les communes et les intercommunales respectives, accès au logement et développement équilibré des territoires. Conscient des enjeux de valorisation du patrimoine pour la ville de Bavay, avec la présence du Forum antique, et des enjeux de préservation de l'environnement pour la ville d'Arleux, le Conseil général du Nord a apporté son soutien aux deux villes ayant fait acte de candidature par la formalisation d'un courrier conjoint.

Caroline CAUDRON (Conseil général du Nord)



Construire les paysages de demain

Anticiper les mutations des territoires, c'est être incité à agir dans une vision commune, en fonction d'objectifs partagés. C'est aussi reconnaître la qualité de ces paysages et contribuer à renforcer leurs identités propres à travers ses transformations.

Ce troisième groupe a été animé par Anne Braquet (CAUE du Nord (F)), Alexandra Vanden Eyden (Espace Environnement (B)) et Sophie Luchier (Conseil Régional du Nord-Pas de Calais (F)).



Les participants

Perrine ARFAUX (rapporteur), Chargée de mission Aménagement durable du territoire, Parc naturel régional de l'Avesnois (F)

Julie BAUDUIN, Chargée de mission Environnement, Pays de Thiérache (F)

Daniel BRAGARD, Chargé de mission Aménagement du territoire et Urbanisme, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (B)

Corinne BURY (rapporteur), Coordinatrice du pôle Aménagement, Patrimoine bâti et Urbanisme, PNRA (F)

Sébastien DELCROIX, Responsable Urbanisme et Projets, Ville de Le Quesnoy (F)

Jocelyne DELHOYE, Adjointe au maire, commune d'Eppe-Sauvage (F)

Arielle GUILLAUME, Chargée de mission, Parc Naturel Viroin-Hermeton (B)

Émilien ROBIN, Architecte-urbaniste à l'Agence Boidot-Robin architectes urbanisme (F)

Des mots clés

Qualité / Rural / Péri-urbain / Productivité / Économie / Évolution / Mutation / Agriculture / Sylviculture / Industries / Patrimoine industriel / Loisirs / Tourisme / Reconversions / Chartes / Parcs naturels / Sensibilisation / Parcellaire / Bocage / Trames vertes et bleues / Secteurs tertiaires

Le paysage est vivant. Il est le fruit d'une évolution. L'homme l'a transformé en réponse à ses besoins. Le système productif ayant évolué au même rythme que nos systèmes de valeurs, le regard que nous portons sur le paysage a changé au cours du temps.

1. Le paysage rural

L'agriculture et la sylviculture ont façonné le paysage rural transformant les forêts en bocage, le bocage en cultures... Sa qualité fait néanmoins aujourd'hui l'objet d'un *consensus* et ce cadre de vie est très recherché. Cette reconnaissance met sa durabilité en péril et le rend vulnérable. Sa préservation, pour des raisons esthétiques et de biodiversité, est devenue un objectif fondamental. Les questions de l'étalement urbain et de l'érosion des sols sont ainsi fréquemment évoquées.

Préserver le paysage nécessite de limiter la consommation d'espace. Le parcellaire en Belgique est plus étroit qu'en France où le remembrement a modifié la physionomie des parcelles. Cependant, un agriculteur belge travaille souvent plusieurs parcelles voisines ce qui rend parfois invisible cette différence dans le paysage.

Les documents de planification, les chartes paysagères... sont de plus en plus conçus en vue de préserver le paysage rural. Par exemple, la commune d'Eppe-Sauvage est actuellement en train de rédiger un document d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme – PLU) où le lien entre urbanisme et paysage est essentiel. Le Syndicat mixte de Thiérache, notamment dans l'Aisne, cherche parmi d'autres à préserver le bocage, considéré comme patrimoine naturel.

Des chartes paysagères munies de plans d'actions et des plans de gestion sont ainsi peu à peu élaborés. Ceux-ci visent à préserver les valeurs de décor du paysage, de même qu'à favoriser le développement de la biodiversité, via notamment la mise en place de trames vertes et bleues. Ces objectifs sont poursuivis par les deux versants belges et français. Le paysage dépasse les frontières.

2. Le paysage industriel

Le paysage agricole productif s'est localement peu à peu transformé en paysage industriel. L'exploitation minière a marqué et irrémédiablement modifié certains pans du paysage agricole originel. Ces paysages industriels se concentrent principalement sur les villes, dans les vallées, le long des axes ferroviaires et fluviaux...

Le patrimoine industriel, laissé à l'abandon après désaffectation, est progressivement reconverti, parfois en espaces naturels, parfois en équipements... Les voies ferrées désaffectées sont transformées en pistes cyclables (en Ravel notamment), les terrils deviennent des espaces verts aménagés... Des Plans paysages sont également développés sur les anciens sites carriers. Ces plans visent à prévoir la restauration de ces sites une fois l'exploitation terminée.

Préserver les ensembles industriels s'avère souvent difficile du fait de graves questions de pollution. Ils sont généralement vécus comme



des problèmes et trop souvent détruits, ce malgré leur reconnaissance.

En Belgique, les équipements industriels désaffectés sont repris en Sites à réaménager (SAR). Cet outil d'aménagement opérationnel a été développé à la fin des années 1980 pour favoriser la reconversion de ces sites – souvent en friche – en milieu urbain et ainsi limiter l'urbanisation des terrains vierges. Un nouveau type de SAR a vu le jour à la fin des années 1990. Il s'agit des Sites de Réhabilitation paysagère et environnemental (SRPE) reconnus, par le Gouvernement wallon, comme étant d'intérêt régional et prioritaire au niveau paysager et environnemental.

3. Construction de nouveaux paysages / paysage de société

En réponse à de nouveaux besoins, le paysage devient « esthétique », « durable », support de

nouveaux développements au bénéfice d'activité tertiaire, d'habitat, d'économie touristique... Nous sommes passés d'un paysage productif non pensé à un paysage pensé qui n'est plus véritablement productif.

Nous avons peu à peu pris conscience que le paysage n'était pas figé mais qu'il était en perpétuelle mutation. Cette évolution intéresse aujourd'hui. Un observatoire photographique des paysages a été créé au sein du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Cet observatoire a développé une action qui consiste à prendre des photos d'un même point de vue à différentes saisons, ce sur plusieurs années.

Face à ces évolutions du paysage mais aussi des mentalités, nous pourrions dès lors nous demander quelles seront les valeurs et les économies qui, demain, construiront ou modifieront le paysage ?

Paysage en évolution

« Construire le paysage de demain » abordé dans un des ateliers de ce colloque est une thématique importante pour l'évolution de nos territoires. Les paysages qui nous entourent, qu'ils soient ruraux, urbains ou industriels sont amenés à changer... par la reconversion de certains sites industriels, par l'urbanisation de certains quartiers ou par une agriculture intensive comme nous en avons discuté lors de l'atelier. Pour qu'ils soient respectés par tout un chacun, il faut comprendre leur évolution au cours du temps et conserver les éléments identitaires du territoire sans pour autant le figer !

Des pistes de futurs projets INTERREG transfrontaliers devraient se concentrer sur cette thématique afin de valoriser les identités paysagères de ce territoire. À des fins touristiques ou simplement pour les habitants, certains points de vue urbains, ruraux ou industriels pourraient être choisis pour décrire le paysage et mieux comprendre le territoire habité !

Espace Environnement avec d'autres partenaires est en train de réfléchir à la mise en place d'une telle dynamique.

Espace Environnement ASBL (B)



Fédérer les acteurs du cadre de vie

Ce quatrième groupe avait pour ambition d'identifier les acteurs du territoire, les sujets qu'ils portent et leur capacité à vouloir développer des projets partagés et des moyens mutualisés pour une plus grande efficacité et

une meilleure cohérence territoriale notamment transfrontalière. Cet atelier était animé par Mathieu Cooren (Conseil général du Nord (F)) et Nadine Zanoni (Espace Environnement (B)).



Les participants

Ingrid BOXUS (rapporteur), Responsable de la cellule des stages, Centre des métiers du Patrimoine – IPW (B)

Anne-Françoise CANNELLA (rapporteur), Directrice, Centre des métiers du Patrimoine – IPW (B)

Thérèse CORTEMBOS, Historienne de l'architecture (B)

Aurore COULIER, Conseillère municipale, mairie de Villereau (F)

Gaëtan DE PLAEN, Directeur, Parc naturel Burdinale Méhaigne (B)

Pauline DESBUISSON, Chargée de mission développement territorial, Communauté urbaine de Lille Métropole (F)

Edwige DEVLAMINCO, Chargée de mission INTERREG IV (B)

Anne-Claire HERFAUT, Chargée d'études Projets de territoires, Direction du Développement Local (Conseil général du Nord) (F)

Cédric LECLERCQ, Coordinateur f.f., Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville (B)

Cédric PIECHOWSKI, Conservateur-Directeur, Musée de la céramique à Andenne (B)

Aurélië REGNIER-SIVERY (rapporteur), Chargée de projet INTERREG IV – Transformation du patrimoine, GAL de la Botte du Hainaut (B)

Des mots clés

Lieu de convergence / Cloisonnement des compétences / Manque de mutualisation / Association / Capitaliser / Pérennité / Projets INTERREG / Partenariat / Innovation / Adhésion / Dynamisme / Éléments fédérateurs / Méconnaissance des mécanismes / Solidité des structures / Contrainte du temps / Méthodologie / Hasard / Éléments déclencheurs / Opportunités / Interconnaissance / Relais

De nombreux acteurs, publics comme privés, œuvrent de part et d'autre de la frontière sur des sujets communs. Travailler ensemble, structurer les partenariats transfrontaliers, s'avère indispensable, en vue notamment de trouver une cohérence et une continuité sur des territoires aux potentiels et aux problématiques similaires. Le partage de visions, de méthodes... et l'enrichissement de chacun des

partenaires peuvent favoriser l'innovation. Voir travailler des acteurs transfrontaliers ensemble démontre en outre la pertinence des actions auprès des autres acteurs du territoire, notamment les décideurs et les citoyens. Cela favorise leur adhésion, leur dynamisme, leur implication voire leur initiative et permet de capitaliser et rendre les actions mises en place plus pérennes.

1. Un projet à partager

Ce travail mutuel n'est pas toujours simple et la conduite des projets se confronte à certaines difficultés. Le cloisonnement des compétences entre techniciens, mais aussi entre élus et techniciens engendre un manque de mutualisation des connaissances et des savoirs. Identifier les projets autour de thèmes fédérateurs favorise le rapprochement de tous les acteurs, de part et d'autre de la frontière dans la perspective d'une vision commune.

Pour que politiques, comme citoyens, adhèrent et participent aux projets, il est essentiel qu'ils en partagent la vision et l'intérêt. Pour cela, sensibiliser, éduquer, outiller, partager avant d'agir est souvent indispensable. Les politiques sont garants de la pérennité des actions au-delà du projet et doivent maintenir le cap. Le projet partagé n'est qu'un début, l'initiation d'une dynamique qu'il est important de pérenniser dans les habitudes de travail pour en voir les bénéfices à plus long terme.

La méconnaissance des mécanismes – européens, régionaux, locaux – par les élus, les décideurs, mais également les techniciens peut apparaître comme un frein. Toutefois, le rôle des politiques est de définir l'ambition partagée que les techniciens sont ensuite chargés de concrétiser.

Le manque de pérennité de certains acteurs est également une difficulté majeure. Leur engagement, lié aux projets européens ou à d'autres subsides, est tributaire du temps. S'affranchir du temps, comme le démontre la démarche engagée pour le quartier du Pile à Roubaix (cf. Pierre Bernard et Axel Vénacque), est pourtant souvent nécessaire afin que tous les acteurs participent et s'approprient le projet.

La solidité de certaines structures est également problématique. Toutes ne sont pas prêtes à perpétuer les échanges sur le long terme. Pourtant, des pistes de projet se développent,



parfois à partir de rencontres inédites et informelles. Afin de faciliter le travail en partenariat, il ne faut pas hésiter à motiver les éléments déclencheurs et tirer parti de toutes les opportunités. Profiter des projets déjà réalisés et les prolonger permet de développer de nouvelles dynamiques avec les personnes qui connaissent le territoire et celles qui viendront les enrichir de leurs nouvelles compétences. Former des acteurs, renforcer l'interconnaissance de part et d'autres de la frontière, enrichir les pratiques mises en place et développer davantage la participation citoyenne fédéreront également davantage les acteurs du territoire.

2. Des partenariats à créer

Pour concrétiser les projets, plusieurs opportunités sont à saisir.

Le territoire transfrontalier compte des acteurs solides (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, Parc naturel régional de l'Avesnois, Institut du Patrimoine wallon, Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville, Conseils régionaux et généraux, Région wallonne, provinces...) qui portent des projets de manière pérenne et déjà partagée.

Des initiatives portées par la population ou des associations locales, notamment transfrontalières comme les partenariats entre les communes de Jeumont (F) et Erquelinnes (B) peuvent également servir d'exemples et aider à développer de nouveaux projets. Les partenaires peuvent être identifiés grâce aux bases de données et ressources existantes.

D'autres opportunités sont à créer. Parmi elles, il est indispensable de rendre plus fructueux les partenariats à différentes échelles, en provoquant des rencontres. Ces partenariats doivent davantage être des relais du territoire dans lequel nous travaillons. L'interconnaissance des acteurs et de leurs actions doit enfin être renforcée.

Les projets INTERREG sont un appui intéressant pour rassembler les acteurs, notamment citoyens. Ces projets sont des facilitateurs dans la mesure où ils encouragent les acteurs à se rencontrer, à se poser des questions, à travailler ensemble et à fédérer leurs compétences pour le bien de l'ensemble du territoire transfrontalier. Ils légitiment et formalisent les partenariats.

Le programme INTERREG et les projets transfrontaliers sont un état d'esprit constructif à promouvoir.

Fédérer les acteurs d'un territoire

Afin de déposer au Gouvernement wallon un nouveau projet de territoire, Plan de Développement Stratégique (PDS), au 1^{er} semestre 2015, dans le cadre de la prochaine programmation européenne du Plan Wallon de Développement Rural 2015-2020, le Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut a mis en place, au premier semestre 2014, des groupes de travail thématiques afin de proposer de futures actions pouvant être mises en œuvre par le GAL et ses partenaires (actuels et/ou futurs).

Sur la thématique du patrimoine bâti et culturel du territoire, différents acteurs privés, publics, associatifs, citoyens... ont été invités et ont présenté leurs envies de projet et de partenariat et leur vision à court et moyen terme de l'avenir du territoire de la Botte du Hainaut. Plusieurs projets visant à améliorer les ressources naturelles et culturelles, améliorer la qualité de vie des villes et villages et/ou diversifier l'économie rurale ont été proposées. Le but de ces groupes de travail a été, non seulement, de rendre publiques les idées de tous mais aussi d'essayer d'établir des cohérences entre les actions. L'adéquation enrichissante et forte entre les retours d'expériences et les nouvelles pistes d'actions a facilité l'émergence de nouveaux projets communs. Cette méthode de travail a permis de définir des orientations stratégiques en vue d'une meilleure connaissance et sensibilisation du patrimoine bâti du territoire.

Cette méthodologie propre au GAL de la Botte du Hainaut a le mérite de mettre un point d'honneur à la réflexion collective entre tous les acteurs et permettre un meilleur plan d'action pour le territoire rural.

GAL de la Botte du Hainaut (B)



Le Programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen

Depuis plus de 20 ans, le Programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen soutient des projets de coopération transfrontalière et vise à effacer les disparités régionales présentes le long de la frontière franco-belge. Il permet ainsi de faire évoluer des rapports de concurrence et de compétition en rapports de cohésion et de coopération. Les synergies créées entre les régions contribuent à la croissance économique et encouragent l'innovation transfrontalière dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne.

1. Le programme INTERREG IV

La programmation INTERREG IV 2007-2013 a fait suite à la mise en œuvre des Programmes INTERREG I (1991-1993), INTERREG II (1995-1999) et INTERREG III (2000-2006).

L'objectif général de ce programme IV était de « Mettre en synergie les potentialités de la zone de coopération transfrontalière afin de favoriser un développement durable, coordonner et intégrer des régions concernées au bénéfice des populations frontalières » et ce au travers de plusieurs priorités stratégiques : favoriser le développement économique de la zone par une approche transfrontalière, cohérente et intégrée ; développer et promouvoir l'identité du territoire transfrontalier par la culture et le tourisme ; renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun en améliorant l'offre et en facilitant l'accès aux services transfrontaliers ; dynamiser la gestion commune du territoire par un développement durable, coordonné et intégré du cadre de vie.

2. Le programme INTERREG V

Le programme opérationnel INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020 entend développer la croissance économique et sociale de la région transfrontalière, ainsi qu'une cohésion territoriale durable.

Dans cette perspective, les partenaires du programme ont confirmé leur volonté de mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 en concentrant leurs efforts de coopération autour de plusieurs enjeux transfrontaliers et d'objectifs communs de développement.

C'est pourquoi, le programme opérationnel INTERREG 2014-2020 adoptera 4 axes prioritaires :

- améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation ;
- accroître la compétitivité transfrontalière des PME ;
- protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières ;
- promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers.

Les perspectives de nouveaux projets européens en matière de patrimoine pourront s'inscrire dans le troisième axe prioritaire et sa priorité d'investissement « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel ». L'objectif spécifique sera de valoriser de manière innovante et durable le patrimoine culturel, historique, industriel, naturel et paysager sur le plan touristique, économique et spatial

Pour plus d'information :
<http://www.interreg-fwvl.eu>.

Équipe technique-Antenne Wallonie

Tél. : +32 (0)71/20 98 20.

E-mail : interreg.wallonie@skynet.be

Technisch team INTERREG Vlaanderen

Provinciebestuur West-Vlaanderen

Tél. : +32 (0)50/40 34 73

E-mail : interreg.nf@west-vlaanderen.be

Équipe technique INTERREG – Antenne Nord-Pas de Calais

Sous-programme Franco-Wallon et Tripartite

Tél. : +33 (0)3.27.42.43.34

E-mail : interregnordpasdecalais@orange.fr

Équipe technique INTERREG – Antenne Nord-Pas de Calais

Sous-programme Franco-Flamand

Tél. : +33 (0)3.59.73.57.21

E-mail : sylvie.tondeur@cg59.fr

Équipe technique INTERREG – Antenne Aisne

Tél. : +33 (0)3.23.24.68.29

E-mail : interreg@cg02.fr

Équipe technique – Antenne Ardennes

Tél. : +33 (0)3.26.70.86.35

E-mail : kdefaux@cr-champagne-ardenne.fr

Hélène MELIN

Anthropologue

La valeur ultime du patrimoine : donner du sens au territoire

Conclure ces deux jours d'échanges est un exercice à la fois complexe et stimulant du fait de la richesse du sujet abordé. Le patrimoine s'exprime en effet par des entrées multiples (l'habitat, le cadre de vie, l'environnement, la reconversion...), des façons de concevoir son rôle spécifique au point de vue disciplinaire (architecture, aménagement, sociologie...) ou des projets particuliers (économiques, politiques, culturels). Il s'agit surtout d'un sujet porteur, pas dans un sens opportuniste, mais au sens de « ce qui porte », ce qui exprime vraiment ce que nous sommes et permet l'expression de la culture, de l'histoire et du devenir des territoires et de ses habitants.

Replaçons tout d'abord le contexte d'émergence du patrimoine comme élément de développement. La fin du XX^e siècle a vu se développer, dans différents pays européens, un engouement massif et renouvelé pour la question patrimoniale. En France, plus précisément, à partir des années 1970, puis de façon plus affirmée au cours des années 1980, un double mouvement de réappropriation et de réaffirmation des signaux culturels et historiques s'est mis en place dans différentes régions. Jusqu'alors, le patrimoine était le fait « de la nation » pourrait-on dire. Il était légitimé par la reconnaissance nationale et devait être le reflet de l'unité d'un pays, dans un objectif rassembleur – et un esprit jacobin en France – au détriment des particularismes régionaux, longtemps perçus comme des menaces pour les États. Certes cela a permis de définir les contours de l'identité culturelle nationale, mais dans le même temps cela a

conduit à un certain élitisme culturel. On parle de « patrimoine désigné par le haut », c'est-à-dire par les catégories dominantes de la population, celles ayant accès au pouvoir économique, politique et socio-culturel et qui peuvent ainsi « imposer » leur conception de ce que doivent être la culture et le patrimoine. C'est aussi une imposition par les instances de l'État. Cette politique d'uniformisation culturelle pourrait-on dire, si elle répondait à des enjeux importants non remis en question, a pendant longtemps empêché la réelle libre expression culturelle dans les régions et a souvent conduit, à dévaloriser les traditions et les patrimoines locaux. La région Nord-Pas de Calais en est un exemple flagrant quand on voit les difficultés aujourd'hui encore à redonner une fierté à la culture nordiste ou le combat qui a été mené dans le cadre du classement du Bassin minier au Patrimoine mondial pour faire reconnaître la valeur de la culture minière et sa richesse (voir les interventions de Marie Patou et de Yann Cussey). C'est un double travail qu'il a fallu effectuer puisqu'il a fallu remobiliser des habitants à qui l'on avait bien fait comprendre qu'ils ne valaient plus grand-chose après la fin des Trentes glorieuses, mais aussi persuader la nation, et son incarnation à travers les gouvernements successifs, que oui, le patrimoine minier avait une valeur égale aux autres patrimoines nationaux déjà distingués. La communication d'Annaïg Chatain sur le service de l'Inventaire nous a montré que l'intégration de patrimoines régionaux aux catégories reconnues par le ministère n'a pas été facile et l'on se rend compte que même si aujourd'hui ils font l'objet d'une

normalisation, c'est en partie par défaut. Alors heureusement au sein des territoires en région, le Bassin minier par exemple, il existait déjà des personnes passionnées et persuadées de la valeur de leurs signes culturels, qui ont été accompagnées par le service Inventaire du Nord-Pas de Calais, encore attaché à cette époque à la Direction régionale des Affaires culturelles. Mais cela n'a pas été facile et reste encore un défi...

Et donc à partir de 1970-1980, des collectivités locales, puis territoriales, des associations ou de simples particuliers ont été à l'initiative de nombreuses actions de préservation, de restauration et de valorisation d'éléments divers des patrimoines régionaux, en particulier de patrimoines qui jusque-là n'étaient pas nécessairement reconnus par l'État, ceux que l'on nommait encore récemment le « petit patrimoine », tel que le patrimoine rural, les témoignages « de la vie d'antan » ou encore le patrimoine industriel. C'est un véritable mouvement d'affirmation identitaire qui a émergé des territoires sous différentes formes. À travers la création muséographique (mouvement des écomusées et musées de société) tout d'abord, la protection de lieux et d'objets du commun élevés au rang de patrimoine (machines textiles, carreaux de fosse...) ensuite et enfin l'animation des lieux, pratiques et objets mis en avant par des actions intégrées essayant de faire du lien au sein des territoires. On peut dire ici que l'on s'est trouvé dans l'émergence ou la reconnaissance d'un patrimoine « par le bas », c'est-à-dire défendu, mis en démonstration et géré par les individus qui le côtoyaient au plus près, par les habitants, les professionnels (ouvriers, contremaîtres) quand il s'agissait de patrimoine industriel, les érudits locaux ou encore des élus que l'on qualifie souvent après coup de « visionnaires ». C'est l'Avesnois qui nous accueille aujourd'hui et ce n'est certainement pas un hasard puisque l'un des fondateurs du mouvement des écomusées et musées de sociétés en est issu. Marc Goujard, créateur et longtemps directeur de l'écomusée de l'Avesnois avait déjà cette vision du patrimoine par et pour le territoire. C'est à partir de ce moment de « relocalisation » du patrimoine que l'on entre dans l'idée annoncée dans le titre de ces rencontres, de patrimoine « moteur » pour le développement des territoires. Marc Verdier a d'ailleurs parlé en introduction de ces journées du patrimoine comme

« moteur d'intelligence collective qui appartient d'abord au territoire ». En effet pour que des éléments patrimoniaux soient vraiment des moteurs, des « outils » (entre guillemets car ne pas s'enfermer dans une conception utilitariste) au service d'une dynamique, il est indispensable qu'ils soient réellement issus des territoires concernés (et donc non imposés « par le haut ») et qu'ils soient reconnus par les personnes à qui ils sont destinés. L'intervention de Christian Bouché sur la Maison Basque nous a bien montré le risque de folklorisation et d'artificialisation quand l'impératif à « faire basque » vient d'un architecte parisien ou de consignes préfectorales. S'ils ne font pas l'objet d'un consensus (même relatif, il ne s'agit pas de forcer tout le monde à être d'accord ou à avoir une seule vision des choses), d'une reconnaissance locale, ou qu'ils ne traduisent pas une demande ou un besoin, même inconscient, ou encore qu'ils ne suscitent pas un sentiment d'attachement de façon endogène, « en interne », ils ne pourront pas perdurer et encore moins être des « leviers » durables.

C'est un exercice complexe pour les gestionnaires des espaces que vous êtes car il faut à la fois concilier des impératifs « pratiques » (répondre à une demande politique, économique et sociale) et « convaincre » les citoyens que l'on agit pour eux. À présent on se trouve confronté à un niveau d'injonction supplémentaire avec le processus de reconnaissance et de caution international. Il a été à plusieurs reprises question du label UNESCO durant ces deux jours, il faut, à mon sens, prendre garde à cet « effet UNESCO ». Alors bien sûr il est légitime d'en attendre des retombées en termes de notoriété, d'économie, de tourisme ou d'image, mais n'y a-t-il pas là un risque ? À force de vouloir coller à des critères génériques, le risque est d'en arriver à une mise en scène artificielle des patrimoines, qui serait une image de marque, mais qui resterait au final superficielle, une sorte de marketing patrimonial. Là encore le cas de la maison basque a pointé ce fait. Donc oui pour se servir des labels pour redonner confiance aux populations et aux territoires stigmatisés et leur dire leur légitimité culturelle et sociale. Mais attention à ce que cela n'aboutisse pas à un travestissement involontaire ou à une mise en concurrence des identités. Penser que l'on peut passer « d'un clic » d'une identité « pays vert » à une image « pays culturel et patrimo-

nial » et ainsi créer une nouvelle identité est un leurre. En réalité, un tel processus ne peut se décréter et l'identité naturelle d'un lieu n'est pas opposée à son identité culturelle, bien au contraire. Benoit Poncelet l'a bien montré avec le projet Septentrion.

Cela me permet d'enchaîner sur le fait que, de la même façon, il s'est opéré à partir des années 1980, un changement de regard quant au rapport de l'Homme à la Nature. D'une nature-objet on est passé progressivement à une nature-sujet, ayant une existence par elle-même et pour elle-même et pas seulement reconnue comme réservoir de ressources, de biens et services, au bon plaisir de l'être humain et de sa société (soif?) de consommation et de production. Ce revirement dans notre rapport au monde vivant est encore en cours. Des auteurs parlent d'une vision écocentrée, guidée par une éthique environnementale avec en point de mire une relation équilibrée entre l'ensemble des composantes d'un écosystème, l'homme n'ayant pas alors vocation à tout décider seulement pour lui et par lui. Cette évolution dans le regard porté se traduit par une évolution des comportements, une certaine proximité retrouvée avec la nature, le retour d'une connivence avec les espèces et d'un bon sens souvent perdu, comme l'exposé de Benoît Poncelet à propos des canaux l'a soulevé. Et cet état de fait engendre peu à peu un ré-attachement aux lieux de vie et aux formes de vies présents sur les territoires. C'est un ré-ancrage au sein de la terre en quelque sorte, avec une reconnaissance des éléments fondamentaux qui forgent et fondent la communauté du vivant. Cela entre dans les mouvements dont on entend de plus en plus souvent parler de « ré-enchantement » des lieux de vie. Norbert Nelles avec les « ateliers de la ruralité » a démontré le lien inextricable entre le bâti et les caractéristiques climatiques et naturelles. Là aussi il y avait l'idée d'un bon sens populaire, d'un savoir profane de la nature, que la redécouverte du patrimoine aujourd'hui peut réhabiliter.

Le présent colloque témoigne aujourd'hui de la richesse de l'expérience euro-régionale à la fois en matière de patrimoine culturel et de patrimoine naturel. Nous sommes inscrits dans une dynamique patrimoniale et non une statique. En Wallonie, en Flandres comme en Nord-Pas de Calais, il existe une expertise

reconnue, nationalement et internationalement, en matière de développement par le patrimoine et la culture, et cela en dehors des labels ! On vient de loin pour regarder ce qui est fait dans nos régions, on peut dire que le renversement d'image est plus qu'amorcé et que l'on devient dans certains domaines des « modèles » possibles pour les politiques publiques ou les différentes façons de faire territoire. Il faut arrêter de culpabiliser ou de s'auto-flageller sur notre « territoire sinistré » ! Quand je travaille ailleurs en France, on me parle souvent de ce qui est fait ici et de l'avance de nos acteurs, institutionnels et associatifs, sur un certain nombre d'actions clés pour un développement durable.

En écoutant tout ce qui a été dit ces deux journées, différentes réflexions émergent quant au rôle des patrimoines aujourd'hui et demain. Je pense qu'en réalité il convient d'opérer un renversement complet de perspective.

Hier, il a été question de « tout patrimoine et de trop patrimoine », avec l'idée que l'extension du champ patrimonial aux patrimoines quotidiens – industriel ou autre – on arrivait à un « envahissement » du patrimoine. C'est une question récurrente et qui pose une double question. Si on a trop élargi, ça veut dire qu'on ré-exclut des éléments ? Lesquels dans ce cas là ? Les « ex-nouveaux patrimoines » ? Dans cette situation, on en revient au dualisme élite/populaire et haut/bas. Ou alors, et cela me semble vraiment intéressant, il convient peut-être de remettre en cause la définition même du patrimoine et de son ou de ses rôles vis-à-vis de la société. En se penchant sur cette question, plusieurs nouveaux sens font leur apparition.

L'une des notions évoquée durant le colloque, par Francis Meilliez et Benoît Poncelet, est celle de « socle ». Le patrimoine pourrait être envisagé comme l'un des socles de la vie humaine. Il est alors question du patrimoine comme logique de lecture du milieu et de la nature et donc comme base pour regarder les enjeux à venir. Pas question ici de passéisme ou de conservatisme à outrance, au contraire. Nous nous trouvons là vraiment dans le renversement de perspective. Il s'agit alors d'envisager le patrimoine non pas comme sanctuaire mais comme base dynamique d'enjeux contemporains, Benoit Poncelet l'a bien exposé. Effec-

tivement, si nous ne voulons pas tomber dans l'excès d'un habillage patrimonial, comme il est parfois question au niveau environnemental avec le green-washing – qui est le fait de « peindre en vert » une usine pour la rendre écologiquement correcte – il faut se poser la question du sens. Il est nécessaire de s'interroger sur le sens attribué au patrimoine, sur le lien fait avec l'histoire naturelle et culturelle, et prendre bien conscience des interrelations et des imbrications profondes entre les différents champs qu'en occident on a toujours voulu opposer. Pour que le patrimoine soit moteur, il faut réussir à renoncer à la segmentation des mondes, des politiques et des expertises.

Ça me permet d'aborder le second point important, celui des hommes et des femmes des territoires. Ils m'ont parfois semblé bien absents des projets exposés, même s'ils sont faits « pour » eux et que les moyens de communication mis en œuvre avec les habitants sont souvent très importants. Il est souvent question de sensibilisation, d'information, d'appropriation par/pour des populations. Il est également question de participation. Plusieurs exemples nous ont été donnés, les ateliers du Pile à Roubaix par exemple. Mais là encore attention aux dérives qui partent pourtant d'une bonne intention. Il s'agit de persuader les populations du bien fondé des actions et, au final, de les faire adhérer aux projets mis en œuvre et à l'image créée, l'identité « réinventée ». Mais quel est l'avis « réel » des populations ? Là encore il est nécessaire d'opérer un véritable renversement : non pas permettre aux habitants de manipuler des outils d'architecte qu'ils ne maîtrisent pas, mais aller chez eux pour apprendre, *a contrario*, comment ils vivent l'espace, comment ils le ressentent et l'interprètent. C'est l'idée, par le patrimoine, de pouvoir redonner vraiment la parole aux habitants, prendre au sérieux les

savoirs empiriques de la nature, de l'habitat, du maraîchage, de la sociabilité et de la culture locale. Il est question, dans un premier temps, par le patrimoine, de revaloriser les cultures locales et de rendre la fierté aux personnes, tout le monde s'accorde sur ce fait. Mais il importe de prendre garde à le faire sans les figer ni les folkloriser. C'est-à-dire faire de la dynamique patrimoniale une possibilité de réinventer le sens de la vie collective. Et cela, il n'est pas possible de le faire sans connaître son histoire ou sans avoir conscience des multiples et successives significations des patrimoines. Il s'agit par la valorisation patrimoniale de redonner à tous les clés de compréhension du territoire et de l'ensemble de son fonctionnement, et donc pas seulement aux experts reconnus. C'est donc plutôt penser à construire ensemble de l'expertise et faire de la co-construction territoriale. Gauthier Vancayzeele n'a pas dit autre chose quand il a reconnu qu'au démarrage des actions du Pays de Flandres il s'agissait d'une « demande descendante » mais qu'il s'est rapidement rendu compte du nécessaire renversement de perspective et d'une place à faire à la prise d'initiative issue du terrain. Le principe des « guides villageois » va également dans ce sens.

Je terminerai en disant que les patrimoines comme ce qui fait sens au sein des territoires, peuvent permettre de réinventer les lieux, les modes de vie, mais en le faisant de manière cumulative, en s'appuyant sur les spécificités et les singularités, et surtout sans réifier l'histoire ou la mémoire. Au final, il s'agit d'envisager le patrimoine comme ce qu'il est vraiment : le discours que le présent porte sur l'histoire et choisit de garder du passé. Nous sommes face à une réinterprétation du passé en fonction des attentes et des besoins actuels des communautés. Il s'agit donc bien d'une dynamique évolutive au service d'un mieux être.

Jean-Jacques ANCEAU

Conseiller Général du Nord
et Vice-Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

C'est en tant qu'élu du Parc naturel régional de l'Avesnois mais aussi en tant que Conseiller Général du Département du Nord qu'il m'est donné l'occasion de conclure les actes de ce colloque. Ces deux structures, vous l'avez vu lors des différentes interventions, ont toutes deux des implications importantes dans la thématique du patrimoine et du développement territorial, notamment sur le versant français du territoire du projet Trans-formation du Patrimoine.

Je voudrais tout d'abord revenir rapidement sur le contenu de ce colloque transfrontalier. Au terme de ces 2 jours d'intenses et rigoureuses réflexions sur les coopérations transfrontalières et sur les marqueurs du territoire, je voudrais remercier les intervenants ainsi que les participants pour la qualité de leurs interventions qui nous ont permis d'avancer efficacement dans la réflexion.

À l'ouverture de ce colloque sur le thème du patrimoine et de sa relation au territoire, nous avons émis le vœu de voir nos travaux produire de la matière afin de proposer des pistes d'actions pour envisager de nouvelles perspectives de collaboration transfrontalière. En complément des différents discours, les deux sessions d'ateliers qui se sont tenus et qui ont impliqués l'ensemble de l'auditoire, dont je fais partie, ont été très productives et permettront de faire émerger la matière et les cadres dans lesquelles de nouvelles actions pourront prendre leur source.

Ce n'est donc pas ici la conclusion d'une action qui a été menée par un partenariat transfrontalier, mais les germes d'un renouveau d'actions à venir qui viennent d'être produits.

Toutefois, c'est bien le projet Trans-formation du Patrimoine qui se termine après avoir mobilisé des partenaires à l'échelle locale et régio-

nale pour travailler sur des actions transfrontalières durant 5 ans.

Je voudrais remercier tout particulièrement nos structures sans lesquelles cette aventure n'aurait pas été possible, et les féliciter pour la qualité de l'organisation de ce colloque :

- le Parc naturel régional de l'Avesnois, que je représente, et qui participe pleinement à la tenue de ces journées ;
- le Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut, représenté par Monsieur Willy Decuir présent lors de ces journées et qui a pris la plume pour rédiger la préface des actes ;
- la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville, présente dans ce colloque ;
- l'Institut du Patrimoine wallon, qui publie les actes du colloque, et dont Madame Anne-Françoise Cannella, la Directrice, reviendra sur le déroulement de ce projet et sur les actions mises en œuvre ;
- le Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, dont le Président, Monsieur Ruant, a procédé à l'introduction lors de la première journée du colloque ;
- les Espaces naturels régionaux, apportant l'ingénierie indispensable au sein des différents Parcs naturel régionaux de la région Nord-Pas de Calais.

Ce projet a suscité un vif intérêt de la part des élus des collectivités locales sur l'ensemble des actions qu'il a réalisées, notamment les chantiers de formation à la restauration du petit patrimoine, mais également toutes les journées de sensibilisation. Elles ont régulièrement mobilisé partenaires transfrontaliers et décideurs tout au long des quatre années de travail commun.

Ces rencontres nous ont permis de constater que nous avons de nombreux points communs,

que nous étions confrontés aux mêmes évolutions et mêmes problématiques mais que l'on pouvait avoir des approches et des réponses très différentes. À l'image du site du ValJoly, qui a accueilli ce colloque sur le territoire français, tout proche des lacs de l'Eau d'Heure, côté belge.

Le projet transfrontalier s'achevant, il doit être le terreau d'un renouveau des actions transfrontalières.

Le développement de ces démarches transfrontalières apparaît d'autant plus indispensable dans le cadre de la réorganisation des institutions, de l'évolution du contexte administratif, de la nécessité d'envisager de nouveaux

modes de financements mais également et surtout de travailler sur des projets de territoire à une échelle cohérente, bien au-delà des frontières administratives.

De même, l'obligation de répondre à de nouveaux enjeux liés au patrimoine bâti paraît incontournable, face à la raréfaction de l'espace disponible, face aux changements climatiques, mais aussi aux enjeux sociaux et culturels et à la nécessité de ne pas y perdre notre héritage.

Dans ce contexte : la création de structures transfrontalières comme les parcs transfrontaliers ne pourrait-elle pas être une piste de réflexion ?

Anne-Françoise CANNELLA

Directrice du Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu »
- Institut du Patrimoine wallon

Au terme de ces deux journées d'échanges intensifs et constructifs, et en l'absence de Freddy Joris, Administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon (qui m'a chargée d'excuser son absence et de le représenter), il me revient le privilège de clôturer ce colloque. D'aucuns s'étonneront que l'on ait confié cette tâche à un partenaire du projet *Transformation du patrimoine* qui ne fait pas partie du territoire concerné. D'une part, l'Institut du Patrimoine wallon, et plus particulièrement son Centre des métiers du Patrimoine (que j'ai la chance de diriger) a été créé il y a un peu plus de 15 ans, par décision unanime du Gouvernement wallon, pour répondre aux besoins de toute la Wallonie en matière de sensibilisation et de formation au patrimoine et à ses métiers. C'est un outil aujourd'hui largement reconnu, tant sur le plan régional, qu'europpéen et même international. Par ailleurs, mon rôle ne consiste pas à tirer les conclusions des différents débats qui ont eu lieu pendant ces deux jours. D'autres spécialistes s'en sont chargés avec beaucoup plus de compétences que moi.

Par contre, si je dois résumer ce qui fait le succès de notre centre de formation, je ne citerai qu'un seul mot : collaborer. Collaborer au sens étymologique du terme, c'est-à-dire travailler avec les autres, en partenariat, partager, échanger. C'est donc de partenariat que je veux vous parler au nom de l'ensemble des partenaires, et plus particulièrement de cette belle aventure de partenariat transfrontalier qui a rassemblé six puis cinq opérateurs pendant près de 5 ans.

Cette dynamique transfrontalière en matière de patrimoine a été portée du côté français par le Parc naturel régional de l'Avesnois, en tant que chef de file du projet et les Espaces régionaux (Grégory Boulon, Corinne Bury, Lise De Baere, Emmanuel Cazier et tous les assistants patrimoine qui se sont succédés : Thibault

Roy, Stéphanie Abline, Laure Glavet, Camille Morvan et Mathilde Simon), et le Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (Christophe Rouvres, Anne Braquet, Claire Dewisme, Nicolas Delin, Aurélien Sebert, Vianney Haeuw et Louise Flouret), du côté belge par le Groupe d'Action locale de La Botte du Hainaut (Aurélien Regnier-Sivery et Pauline Paquet), la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville (jusqu'en janvier 2014, Cédric Leclercq) et l'IPW (Annick Piron et Ingrid Boxus). C'est grâce à leur dynamisme et à leur capacité de travailler ensemble que ce colloque a pu voir le jour et que toutes les actions menées dans le cadre du projet *Transformation du patrimoine* ont donné lieu à des résultats à la fois intéressants et durables.

De l'amélioration de la connaissance à la constitution d'un réseau d'acteurs, l'objectif du projet était de proposer un programme cohérent d'actions d'études et de préservation du bâti ancien, de formation et de mise en réseau des acteurs.

Un premier axe était consacré à une meilleure connaissance du bâti ancien. C'est ainsi qu'une méthodologie commune d'étude du patrimoine bâti, basée sur la démarche du diagnostic raisonné du Parc naturel régional de l'Avesnois, a été définie et mise en œuvre sur le territoire transfrontalier de la Fagne de Solre. Ce travail, encadré par un comité technique transfrontalier, a débouché sur l'édition d'un guide technique et la réalisation d'une exposition itinérante afin de mettre en valeur le résultat de ces études. Les documents sont également accessibles en ligne à partir d'un portail cartographique transfrontalier. Par ailleurs, une mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti des communes belges de la Botte du Hainaut a également été réalisée en partenariat avec le service inventaire de la Région Wallonne. Ce travail reprend l'inventaire du

patrimoine monumental (IPM) réalisé dans les années 1980, et actualisé comme Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC), suivant la méthodologie transfrontalière définie dans le cadre du diagnostic raisonné.

Un deuxième axe visait la sensibilisation des acteurs. Des journées transfrontalières ont été organisées à destination des élus et des techniciens. Étudiant le patrimoine dans son paysage ou comme élément architectural, ces journées proposaient un temps de conférences en salle et un temps de visites de terrain. Six sessions (3 en Belgique, 3 en France) ont eu lieu, avec des thèmes aussi riches que « Le bâti comme élément du paysage », « L'importance du diagnostic dans un projet de restauration », ou encore « Bâti ancien et architecture contemporaine ».

Pour le grand public, deux Salons transfrontaliers de la Rénovation (FORUM RESTAURE) ont été organisés. Ils avaient pour mission d'accompagner les particuliers dans leur projet de restauration du bâti ancien. Les visiteurs ne s'y sont pas trompés ! Venus avec les plans et les photos de leurs édifices à rénover, ils ont pu rencontrer un grand nombre de professionnels du patrimoine et recevoir de précieux conseils pour leurs travaux.

Le troisième axe du projet a permis de former toute une série d'intervenants, et en particulier les agents techniques communaux et les agents en réinsertion professionnelle, aux techniques spécifiques liées à la préservation et la restauration du patrimoine bâti. En début de projet, un appel à candidature avait été lancé auprès des communes du territoire transfrontalier qui souhaitaient mettre à disposition des petits édifices pour servir de support de formation. Quatorze d'entre elles ont répondu à cette initiative et quatorze édifices ont ainsi pu être restaurés dans le cadre de chantiers-école. L'encadrement technique a été réalisé par des formateurs/artisans du Centre des métiers du Patrimoine de l'Institut du Patrimoine wallon, plusieurs centres de formation français, ainsi que par un architecte du patrimoine.

Les 14 chantiers ont fait l'objet d'un carnet de restitution, disponible auprès de tous les partenaires, et de fiches techniques qui ont été remises à l'ensemble des stagiaires et des communes participantes. Les personnes qui

ont été formées représentent une réelle valeur ajoutée pour les communes participantes, puisqu'elles sont aujourd'hui capables de continuer à entretenir le patrimoine local dans les règles de l'art.

Pendant 5 ans, le projet a aussi été porté par une communication performante, mettant en lumière le partenariat transfrontalier, grâce à la création d'une identité visuelle et d'un site internet propres au projet.

Le présent colloque s'inscrivait dans la continuité des actions menées depuis 2010 et en marque l'aboutissement.

Enfin, à travers toutes ces actions, l'objectif final était bien de mettre en réseau les acteurs transfrontaliers du patrimoine, qu'ils soient élus, techniciens, artisans, formateurs, architectes ou habitants. Les expériences et les pratiques intéressantes ont été capitalisées dans une plate-forme collaborative, initiée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (S-PASS territoires).

Le projet *Transformation du patrimoine* a pu voir le jour et exister grâce au programme INTERREG, avec le soutien financier de l'Europe mais aussi du Département du patrimoine du Service public de Wallonie (côté belge) et la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et l'État français (côté français), et nous tenons à remercier les représentants de ces différentes institutions qui se trouvent dans la salle.

INTERREG est un programme européen qui vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans plusieurs domaines. À l'échelle européenne, les territoires transfrontaliers représentent environ 196 millions d'habitants, soit plus d'un tiers de la population européenne. Les territoires transfrontaliers sont ainsi devenus au fil du temps de véritables sites-pilotes de la construction européenne. La coopération transfrontalière crée une véritable valeur ajoutée, à la fois européenne, politique, institutionnelle, économique et socio-culturelle, et contribue d'une manière cruciale à la création d'une identité européenne et à la cohésion territoriale.

Les partenaires du projet sont fiers d'avoir pu unir leurs compétences et leurs énergies pour

contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants sur le territoire transfrontalier, mais aussi pour renforcer cette identité commune et ce sentiment d'appartenance à un territoire et à un patrimoine communs.

Au-delà du projet développé pendant 5 ans, et grâce à la richesse des échanges dans le cadre de ce colloque, le territoire franco-wallon profite aujourd'hui d'une dynamique transfrontalière en matière de patrimoine. Des pistes de travail existent et doivent permettre de renforcer et de prolonger les synergies déjà mises en place autour du bâti ancien. Finalement, ce colloque représente à la fois un aboutissement et un point de départ vers de nouvelles aventures transfrontalières.

J'ai le plaisir de vous annoncer que tant les interventions des différents orateurs qui se sont succédés au cours des deux journées que les échanges qui ont eu lieu dans le cadre des

ateliers et des tables-rondes seront collationnés dans des actes qui seront publiés, dès le mois de décembre, dans un numéro hors-série de la collection *Les Dossiers de l'IPW*. L'ouvrage sera distribué gratuitement auprès de tous les partenaires du projet ainsi que via d'autres relais sur le territoire franco-wallon.

Pour clôturer ce colloque, il me reste à mettre en lumière tous les acteurs qui, de près ou de loin, ont cru en notre projet et ont contribué à la réussite des différentes actions, qu'ils soient décideurs, gestionnaires dans différentes administrations, opérateurs dans d'autres projets transfrontaliers parallèles, architectes, artisans, formateurs, ouvriers, stagiaires ou tout simplement citoyens.

Qu'ils soient toutes et tous remerciés et qu'ils sachent qu'ils pourront continuer à compter sur notre engagement transfrontalier au service du patrimoine et du territoire.

Bibliographie

- ASSOCIATION POUR L'ANALYSE DE LA MONDIALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT (AMODEV), *Élaboration d'une méthodologie d'évaluation économique des projets de réhabilitation et de valorisation du patrimoine urbain* (Rapport d'étude pour l'Agence française de développement), s.l., 2011.
- BABELON J.-P. et CHASTEL A., *La notion de patrimoine*, Paris, 1994.
- BARRÈRE C., BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M. et VIVIEN F.-D., *La notion de Patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, 2005.
- BARTHÉLEMY J., *Le patrimoine, un atout pour la commune*, dans *Cahiers de l'urbanisme*, n° 69, août 2008, p. 46.
- ID., *Sensibilisation des jeunes au patrimoine, clef d'un meilleur cadre de vie* dans *Cahiers de l'urbanisme*, n° 69, août 2008, p. 6-10.
- BENSABEL L. et DONSIMONI M. (dir.), *Le tourisme, facteur de développement local*, Grenoble, 2007.
- BRAGARD P., COMBEAU Y., CUVILLIERS V., FONTAINE M. et FRIGOUT F., *Étoiles de pierre voyage en Nord-Pas-de-Calais*, Villeneuve-d'Ascq, 2003.
- CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES POUR L'ACTION TERRITORIALE (CREAT), *Rénover et revitaliser les centres urbains en Wallonie. Vademecum de la rénovation et de la revitalisation urbaines*, Namur, 2010.
- CHEVALLIER D. (dir.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, s.l., 2000 (Mutations, 194).
- CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, 1992.
- ID., *Le patrimoine en question*, Paris, 2009.
- CLAIN H. (dir.), *Septentrion. Villes fortes entre mer du Nord et Meuse. Patrimoine urbain et projets durables*, s.l., 2007.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) 50, *Une provocation constructive. Architecture et développement durable au Vorarlberg* : <http://www.caue50.fr/dossiers/vovo/vovo.html> (13 octobre 2014).
- CONSEIL D'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) 64, *Actes du colloque « Habitat et identités : vers une culture de l'habiter ? »*, Bayonne, 2009.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ISÈRE, *Film Vorarlberg : une provocation constructive* : <http://www.caue-isere.org/article/film-une-provocation-constructive> (13 octobre 2014).
- CUVELIER P., TORRES E. et GADREY J., *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, Paris, 1994.
- DAVEZIES L., *La France et ses territoires*, Paris, 2006.
- DE BIASE A. et ROSSI C. (dir.), *Chez nous, identités et territoires dans les mondes contemporains*, Paris, 2008.
- DE VET A. et DRIESSE M., *Atlas subjectif du Hainaut du point de vue de son patrimoine reconnu par l'UNESCO*, Bruxelles, 2013.
- DIEZ L., *Le patrimoine, un développement durable qui s'ignore*, dans *Cahiers de l'urbanisme*, n° 72, juin 2009, p. 67-72.
- DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE, *Plans communaux d'Aménagement de Comines-Warneton* : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php?details=54010-PCA-0004-01&thema=pca (13 octobre 2014).
- EURALENS : <http://www.euralens.org/> (13 octobre 2014).
- GAIARDO L., GEORGES X., TIMMERMANS A., VANLOQUEREN T., et ROUSSEAU V., *Réhabiliter et rénover l'espace bâti en Wallonie* (Plaquette n° 2), Namur, 2003.

- GODIN C. et MÜHLETHALER L., *Édifier, l'architecture et le lieu*, Lagrasse, 2005 (Art et architecture).
- GREFFE X., *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, 2003.
- HALLEUX J.-M., *Améliorer le dynamisme et la qualité de la ville par une politique urbaine ambitieuse pour renforcer son rôle de moteur économique (Dynamique « Horizon 2022 » – Novembre 2012 : Mobilisation du territoire, les communautés de territoire et leur organisation)*, Namur, 2012.
- HANSCOTTE F., *La route des villes fortes en Nord – Les étoiles de Vauban*, Paris, 2005.
- LANDEL P.-A. et SENIL N., *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, dans Développement durable et territoires*, 2009 (dossier 12) : <http://developpementdurable.revues.org/7563> (13 octobre 2014).
- LE BOIS DU CAZIER : www.leboisducazier.be (13 octobre 2014).
- LILLE MÉTROPOLE, *Plan local d'Urbanisme* : <http://siteslm.lillemetropole.fr/urba/PLU/index.htm> (13 octobre 2014).
- MAGNAGHI A., *Le projet local*, Liège, 2003.
- MAGNAGHI A., *Paysage local, versus planète globale*, dans *Louvain*, n° 176, janvier 2009, p. 35-37.
- MISSION BASSIN MINIER : <http://www.mission-bassinminier.org/> (13 octobre 2014).
- MORISSET L. K., *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, 2009.
- NELLES N., DE VISSCHER L. et MABILLE L., *Ruralité. Réflexions spatiales sur l'identité du village de Xhoffraix*, Liège, 2014.
- NOPPEN L. (DIR.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, 1995.
- OFFICE DE TOURISME ET DU PATRIMOINE DE LENS-LIÉVIN, *Le Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin* : <http://www.tourisme-lenslievin.fr/accueil/paysdartetdhistoire/presentation.aspx> (13 octobre 2014).
- PASSAMAR H., *Le patrimoine, un outil de développement économique et social ?* dans AUDUC A. (dir.), *Patrimoine et développement des territoires* (Actes du colloque régional, 30 novembre – 1^{er} décembre 2009), 2010, p. 37-45.
- PATIN V., *Tourisme et patrimoine*, Paris, 2005.
- REITER S., *La rénovation urbaine : une solution pour le développement durable des urbanisations*, dans *Cahiers de l'urbanisme*, n° 72, juin 2009, p. 23-27.
- REQUIER-DESJARDINS D., *Territoires – Identités – Patrimoine*, dans *Développement durable et territoires*, 2009 (dossier 12) : <http://developpementdurable.revues.org/7563> (13 octobre 2014).
- Les sites miniers majeurs de Wallonie, patrimoine mondial*, Namur, 2012 (Carnets du patrimoine, n° 96).
- SCHAUT C., *Patrimoine et développement urbain*, Namur et Bruxelles, 1997 (Études et Documents. Monuments et Sites et Urbanisme).
- TELLER J., *Le tourisme culturel, moteur de la renaissance urbaine ?*, dans *Cahiers de l'urbanisme*, n° 57, décembre 2005, p. 74-79.
- THROSBY D., *Economics and culture*, Cambridge, 2001.
- VERNIÈRES M. (dir.), *Patrimoine et développement. Études pluridisciplinaires*, Paris, 2011.

Pierre BERNARD est architecte-urbaniste. Il est maître de conférences à l'École Polytechnique de Mons, depuis 2006, et enseignant à l'École Centrale de Lille. En 1985, il a créé – à Amiens – l'Atelier Pierre Bernard, actif dans de nombreux domaines : écoles, activités, logements, préfecture de la Somme, centres d'art et équipements culturels, architecture intérieure, commande publique ou privée.

Christian BOUCHÉ est architecte diplômé de l'École spéciale d'Architecture (DESA), architecte du Patrimoine (École de Chaillot) et possède un Diplôme d'Études approfondies (DEA) en histoire de l'art. De 1984 à 1999, il a été architecte conseiller au CAUE de la Côte d'Or. Depuis 1999, il est architecte conseiller au CAUE des Pyrénées-Atlantiques. Dès 2004, il a également été chargé de cours en histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Corinne BURY est géographe de formation avec une spécialisation en environnement. En charge du suivi de la mission urbanisme et paysage depuis 2002, elle est actuellement coordinatrice du pôle « Aménagement, Patrimoine bâti et Urbanisme » au sein du Parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois.

Caroline CAUDRON est, depuis 2011, chef de projet du Contrat de territoire de Sambre-Avesnois au Département du Nord. De 2005 à 2011, elle a été Chargée de missions Développement durable, successivement au PNR de l'Avesnois et à la mairie de Tourcoing.

Annaïg CHATAIN est diplômée en histoire de l'art du Moyen Âge. Après un passage à la Cité de l'architecture, elle est aujourd'hui conservateur régional de l'Inventaire général du Patrimoine pour la région du Nord-Pas de Calais. Elle est également, depuis 2012, adjointe au chef de service du patrimoine culturel.

Mathieu COOREN est, depuis 2011, responsable-adjoint de la mission Contrat de terri-

toire au Département du Nord. Il a, en charge, le Contrat de territoire du Cambrésis. Auparavant, il a travaillé à la Mission Bassin minier sur le chantier patrimoine et a participé de 2003 à 2008 à l'élaboration du SCoT Grand Douaisis.

Laurence CORMIER TOPAL est architecte-urbaniste. Elle travaille à la Ville de Comines-France où elle a pour mission la stratégie et le développement. Auparavant, elle a travaillé comme architecte dans plusieurs agences d'architecture et bureaux d'études.

Yann CUSSEY est titulaire d'un master en urbanisme et patrimoine. Il est, depuis 2009, responsable-adjoint du Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Dans ce cadre, il travaille à la promotion du patrimoine et de la qualité architecturale, à la sensibilisation des habitants, au développement des activités éducatives et du tourisme. Il est notamment en charge de la valorisation du patrimoine minier.

Livia DE BÉTHUNE est architecte-urbaniste et dispose d'un MSc. en conservation. En tant qu'associée de SumProject, elle a dirigé diverses études d'aménagement d'infrastructures et d'espaces publics, et mené diverses missions d'assistance urbaine. Elle est également mandatée comme urbaniste conseil par la Ville du Touquet Paris-Plage. Depuis 1993, elle est chargée de cours à l'Institut supérieur d'architecture Sint-Lucas à Gand et Bruxelles de la katholieke Universiteit de Leuven (KUL).

Jean-Louis DELAET est historien. Il est détaché par la Ville de Charleroi en tant que Directeur du Bois du Cazier, depuis la création de l'association de gestion en 2001. Auparavant, il était archiviste à la Ville de Charleroi.

Francis MEILLIEZ est professeur émérite et ancien Vice Président de l'Université de Lille I. Il porte actuellement un projet de diffusion de la culture scientifique dans le domaine des

Sciences de la Terre. Il est membre du Conseil de Développement, Lille-Métropole et Directeur de la Maison pour la Science en Nord-Pas de Calais. Il préside également la Société géologique du Nord.

Hélène MELIN est docteur en ethnologie et, depuis 2006, Maître de conférences à l'Université Lille 1 ainsi que chercheur en anthropologie du patrimoine, de l'environnement et de la nature au laboratoire CNRS Clersé. Elle est également co-animatrice du Conseil Scientifique et Technique de la Commission C15 de la Région Nord-Pas de Calais, et depuis 2013, Directrice du comité de rédaction de la revue numérique Développement Durable et Territoires.

Norbert NELLES est cofondateur de l'atelier d'architecture ARTAU (Atelier de Recherche en Techniques spéciales, Architecture et Urbanisme). Il est actuellement enseignant en atelier d'architecture à l'Université de Liège (ULg). Il a été Directeur de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie, de 2002 à 2010 et, de 2010 à 2011, co-doyen de la nouvelle Faculté d'Architecture de l'Université de Liège. En 2011, il a obtenu le Prix du Patrimoine Culturel pour l'ensemble de sa carrière.

Marie PATOU est titulaire d'un Diplôme d'Études approfondies (DEA) en histoire contemporaine. Elle a travaillé pour Bassin minier uni sur la candidature du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial. Depuis 2013, elle travaille pour la Mission Bassin minier qui assure les missions de gestion et de valorisation de cette inscription, en coordination avec les services de l'État.

Benoît PONCELET est architecte-urbaniste. Il est co-fondateur de l'agence d'architecture et d'urbanisme (URBA LINEA) et membre fondateur de l'Association Régionale des Urbanistes de la Région Nord-Pas de Calais et de la Maison de l'Architecture et de la Ville. Depuis 1995, il dirige le CAUE du Nord où il développe l'ambition d'une école permanente du cadre de vie. Il participe également aux différentes commissions de la Fédération Nationale des CAUE.

Émilien ROBIN est architecte-urbaniste. En 2007, après avoir été désigné lauréat du concours Européen 8 sur le site d'Hénin-Carvin, il entame, avec Julien Boidot, une activité d'architecte libéral. Depuis 2009, ils sont co-traitants permanents de l'agence Boidot Robin architectes urbanistes. En 2011, ils ont fondé le collectif BoLeHoro. Celui-ci est cité pour le concours Européen 11 sur le site de Sambreville et lauréat de la 12^e session sur le site de Fosses.

Patrick TALLEU est adjoint au maire de Godewaersvelde. En tant que responsable du tourisme et du musée de la vie frontalière, il est le référent Village Patrimoine[®] au sein de la commune. Il est également animateur des Journées du Patrimoine.

Gauthier VANCAYZEELE est titulaire d'un Master en « Géographie et Aménagement, spécialisation tourisme ». En 2009, il a rejoint le Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre où il assure la mise en œuvre, la promotion et le développement de l'action Village Patrimoine[®]. Aujourd'hui, il coordonne également la stratégie artisanat-commerce du territoire.

Axel VÉNACQUE est architecte et titulaire d'un Diplôme d'Études approfondies (DEA) d'histoire de l'architecture moderne et contemporaine. Il est, depuis 1993, enseignant à l'École d'Architecture de Lille. En 2004, il a créé avec Céline Leblanc la SARL (Société à Responsabilité limitée) d'architecture et de paysage Céline Leblanc – Axel Vénacque. Parmi les réalisations de l'atelier, le béguinage de Vieille-Église a été nommé au Prix Mies van der Rohe en 2012.

Marc VERDIER est architecte-urbaniste. En 1995, après 10 ans d'intervention dans les CAUE, il a créé son agence à Nancy. Depuis 1997, il enseigne également à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Dans ce cadre, il développe, depuis 2005, en lien avec le réseau des Parcs naturels régionaux, un atelier « hors les murs » sur les enjeux d'adaptation, transformation du patrimoine et développement urbain et paysager des petites communes.

Liste des participants

Stéphanie ABLINE. Assistante d'étude Patrimoine bâti, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Jean-Jacques ANCEAU.** Conseiller Général du Nord et Vice-Président du Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Perrine ARFAUX.** Chargée de mission Aménagement durable du territoire, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Julie BAUDUIN.** Chargée de mission Environnement, Pays de Thiérache (F) | **Ingrid BOXUS.** Responsable de la cellule des stages, Centre des métiers du Patrimoine – Institut du Patrimoine wallon (B) | **Daniel BRAGARD.** Chargé de mission Aménagement du territoire et Urbanisme, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (B) | **Anne BRAQUET.** Chargée d'études, Paysagiste, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord (F) | **Nathalie BRASSART.** Inspectrice générale, Province du Hainaut (B) | **Karine BREGONZIO.** Secrétaire du Pôle Cadre de vie, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Yasmina BRETON.** Urbaniste – Conseil patrimoine à la mairie de Mazinghien (F) | **Béatrice BRIQUET.** Présidente, Office de Tourisme de Beaumont (B) | **Éric BRISSY.** Chargé de mission, Office de Tourisme de Beaumont (B) | **Yvon BRUNELLE.** Directeur, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Anne-Françoise CANNELLA.** Directrice, Centre des métiers du Patrimoine – Institut du Patrimoine wallon (B) | **Emmanuel CAZIER.** Chargé de mission Habitat durable et Patrimoine bâti, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Stéphane CLERC.** Attaché territorial-Gestionnaire culturel, Direction de la culture pour la communauté urbaine de Dunkerque (F) | **Jacques COGET.** Président, Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas de Calais (F) | **Thérèse CORTEMBOS.** Historienne de l'architecture (B) | **Aurore COULIER.** Conseillère municipale, mairie de Villereau (F) | **Tanguy DARDENNE.** Premier Échevin, Ville de Chimay (B) | **Willy DECUIR.** Bourgmestre de la commune de Froidchapelle et Président, GAL de la Botte du Hainaut (B) | **Stéphane DEGROOTE.** Architecte à BURO II & ARCHI + I (F) | **Jean-Noé DEHON.** Membre de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Thuin (B) | **Marc DEHONDT.** Conseiller municipal, mairie de Roussies (F) | **Fabian DELACOURT.** Agent technique en chef, Ville de Walcourt (B) | **Jean-Paul DELCOUR.** Délégué régional, Fondation du Patrimoine (F) | **Sébastien DELCROIX.** Responsable Urbanisme et Projets, Ville de Le Quesnoy (F) | **Dominique DELFERRIÈRE.** Conseiller en Aménagement du territoire et Urbanisme, commune de Froidchapelle (B) | **Jocelyne DELHOYE.** Adjointe au maire, commune d'Eppe-Sauvage (F) | **Jean-Louis Deloet** (B) | **Michel DELVALLÉE.** Conseiller municipal, mairie de Boussois (F) | **François DELVAUX.** Architecte (B) | **Viviane DEMARCHELIER.** Maire de la commune d'Eppe-Sauvage (F) | **Michel DEMARTEAU.** Directeur en chef, Observatoire de la santé du Hainaut (B) | **Gaëtan DE PLAEN.** Directeur, Parc naturel Burdinale Méhaigne (B) | **Pauline DESBUISSONS.** Chargée de mission Développement territorial, Communauté urbaine de Lille Métropole (F) | **Edwige DEVLAMINCO.** Chargée de mission INTERREG IV (B) | **Thomas DE VOS.** Consultant, Conseil de l'Europe (F) | **Cyrielle DE WAEL.** Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale (CREAT) (B) | **Claire DEWISME.** Assistante d'études, Architecte, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord (F) | **Alain DOMER.** Responsable, Fondation rurale de Wallonie (B) | **Éric DUBOIS.** Estimateur, Service public de Wallonie – Service aide à l'embellissement (B) | **François DUCARME.** Premier Échevin, commune de Sivry-Rance (B) | **Jacky DUMINY.** Maire de la commune d'Ors (F) | **Michel DUVEAUX.** Maire d'Obrechies et vice-Président de l'AMVS (F) | **Françoise FASSIAUX-LOOTEN.** Bourgmestre de la Ville de Chimay (B) | **Claude GARY.** Maire de Baives (F) | **Karine GIRARD.** Chercheur, Centre régional Nord-Pas de Calais – Direction générale adjointe Éducation, Jeunesse, Culture (F) | **Hélène GUIGNARD.** Partenariats extérieurs et financements de la mission UNESCO / Patrimoine remarquable, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (F) | **Arielle GUILLAUME.** Chargée de mission, Parc Naturel Viroin-Hermeton (B) | **André GURTI.** Technicien, mairie de Boussois (B) | **Jean-Michel HANCART.** Maire de Moustier-en-Fagne (B) | **Yves HANIN.** Directeur, Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale (CREAT) (B) | **Michel**

HENNEQUART. Maire de Mazinghien et Vice Président, Communauté de communes de Caudrésis-Catésis (F) | **Anne-Claire HERFAUT.** Chargée d'études Projets de territoires, Direction du Développement Local (Département du Nord) (F) | **Étienne HUELLE.** Chargé d'études, BE C. DELVAUX Paysagiste (F) | **Franck LARERE.** Chargé de mission, Association le Non-Lieu (F) | **Cédric LECLERCO.** Coordinateur f.f., Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville (B) | **Delphine LEMANSKI.** Assistante d'études, Chargée patrimoine, CAUE du Nord (F) | **Philippe LETY.** Maire de Solre-le-Château et Vice Président du Conseil Général (F) | **Marjorie LEVASSEUR.** Chargée de mission Développement culturel, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Laurence LOCATELLI.** Employée administrative, Ville de Walcourt (B) | **Sophie LUCHIER.** Chercheur, Conseil régional Nord-Pas de Calais – Service du Patrimoine culturel – Direction de la Culture (F) | **Jean-Félix MACHREZ.** Maire de Bazuel (F) | **Nathalie MANDARON.** Chargée de mission Urbanisme, Espaces naturels régionaux (F) | **Andra MARTINUSI.** Architecte (B) | **Alain MEGOEUL.** Propriétaire de la brasserie de Momignies (B) | **Sandrine MERCIER.** Conseillère déléguée Culture et Tourisme, Ville de Landrecies (F) | **Éric MICHELS.** Artisan formateur (Union des Artisans du Patrimoine) (B) | **Abdel Ilah MOKADEM.** Directeur, Direction du Développement rural au sein du Service public de Wallonie (DGO3-DRCE) (B) | **Olivier MUZELLEC.** Président, Association le Non-Lieu (F) | **Valérie ORANGER-DUBOIS.** Directrice-adjointe, Parc naturel régional de l'Avesnois (F) | **Samuel PECQUERIE.** Directeur Général des Services, Ville d'Anor (F) | **Frédérique PECRIAUX.** Conseillère, Cabinet du Président du Collège provincial du Hainaut (B) | **Jean-Luc PERAT.** Maire d'Anor, Conseiller Général du Nord et Président du ValJoly (F) | **Murielle PESTIAUX.** Assistante administrative, Fondation rurale de Wallonie (B) | **David PETIT.** Directeur, Office du tourisme du Sud-Avesnois (F) | **Cédric PIECHOWSKI.** Conservateur-Directeur, Musée de la céramique à Andenne (B) | **Eddy PIERRET.** Artisan de la Chaux et formateur au Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » – Institut du Patrimoine wallon (B) | **Natalie PIERSON.** Employée administrative, Ville de Walcourt (B) | **Édouard PINECKI.** Adjoint au maire de Bazuel (F) | **Caroline PINON.** Consultante indépendante en Urbanisme, Aménagement du territoire et Patrimoine (B) | **Nathalie POTIER.** Responsable Finances, Ville de Wallers (F) | **Vincent POUTRET.** Conseiller en application et prescription, Entreprise pour la Conservation du Patrimoine (ECP) (F) | **Fiorella QUADU.** Bio-ingénieur, Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale (CREAT) (B) | **Colette RAYNAL.** Adjointe à la mairie de Eclaires (F) | **Aurélien REGNIER-SIVERY.** Chargée de projet INTERREG IV – Trans-formation du patrimoine, GAL de la Botte du Hainaut (B) | **Bertrand RIQUIER.** Chargé de mission, Fondation du Patrimoine (F) | **Christophe ROUVRES.** Directeur délégué, Chargé d'études, Architecte-urbaniste, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord (F) | **Jean-Marie RUANT.** Président, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord (F) | **Sabine SOUMIER.** Adjointe au maire de Cartignies et déléguée au Parc naturel régional de l'Avesnois (F). **Josiane SULEK.** Maire de Rousies (F) | **Éttoré TAMI.** Chambre régional des métiers (F) | **Jean TILMANT.** Adjoint au maire de Boussois (F) | **Aurélien VANDENBUNDER.** Directeur Générale des Services, Ville de Wallers (F) | **Alexandra VANDEN EYNDE.** Chargée de mission, Espace Environnement asbl (B) | **Claire-Marie VANDERMENS-BRUGGHE.** Directrice-Conservatrice, Maison du patrimoine médiéval du Mohan (B) | **Christine VENDEVILLE.** Chargée d'études en Aménagement et Développement au Département du Nord – Direction du Développement local (F) | **Rémy WÉRION.** Directeur, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (B) | **Suzanne WYART.** Adjointe au maire de Liessies (F) | **Nadine ZANONI.** Conseillère en architecture, urbanisme et participation, Espace Environnement asbl (B) | **Henri ZWOLANSKI.** Délégué du Bavaisis, Fondation du Patrimoine (F) | **Jean-Marie ZYLAWSKI.** Maire de Dimont (F)

Présentation des partenaires organisateurs

Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Contact technique : Emmanuel CAZIER, chargé de mission Habitat durable

Tél. : +33 (0) 3 27 14 90 80

Fax : +33 (0) 3 27 14 90 84

E-mail :

emmanuel.cazier@parc-naturel-avesnois.com

Site web : www.parc-naturel-avesnois.fr

Composé de près de 140 communes adhérentes et associées, qui ont adopté, volontairement, la Charte du Parc dont l'objectif est de préserver ses richesses naturelles, culturelles et humaines du territoire, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'étend sur près de 125 000 ha et abrite plus de 130 000 habitants. Classé « Parc naturel régional » en mars 1998, la mission de son syndicat mixte de gestion est de mettre en œuvre un projet de développement durable fondé sur la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, en partenariat étroit avec les habitants, les gestionnaires et les usagers des milieux.

Groupe d'Action Locale de la Botte du Hainaut

Contact technique : Aurélie REGNIER-SIVERY, chargée de projet Transformation du patrimoine, FW 4.2.3

Tél. : +32 (0) 60 411 407

E-mail : info@galdelabotte.be

Site web : www.galdelabotte.be

Structuré sous forme d'association sans but lucratif, le G.A.L. de la Botte du Hainaut rassemble des partenaires du monde public et associatif. Fort des expériences acquises depuis l'année de sa création en 1998, le G.A.L. est au service du développement rural sur le territoire des communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. Il a pour mission principale la mise en œuvre du programme européen LEADER sur son territoire. Son rôle est de soutenir les porteurs de

projets locaux, d'être l'intermédiaire administratif et financier entre les porteurs de projets et les pouvoirs subsidiaires, de développer des activités de conseil et de fédérer le partenariat autour d'actions communes.

Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville

Tél. : +32 (0) 60 391 792

Site web : www.muap.be

Opérationnelle depuis 2005, la MUAP est une association sans but lucratif qui a pour objectif d'impliquer le public le plus large, aux enjeux de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Ses missions, confiées par le Gouvernement wallon, sont fixées dans le CWATUP (Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine). Dans cette optique, elle a pour mission la sensibilisation, l'information, la formation des mandataires et agents communaux, le dialogue, le débat et la communication dans toutes les matières relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au patrimoine.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

Contact technique : Christophe ROUVRES, architecte

Tél. : +33 (0) 3 20 57 67 67

Fax : +33 (0) 3 20 30 93 40

E-mail : crouvres@caue-nord.com

Site web : www.caue-nord.com

Le CAUE du Nord assure les missions de service public au profit de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Aide aux collectivités dans leur démarche de projet – Assistance architecturale aux particuliers – Formation et perfectionnement des maîtres d'ouvrage et des professionnels – Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'esprit de participation du public.

Institut du Patrimoine wallon

Contact technique : Ingrid BOXUS, responsable de la cellule des stages
Tél. : +32 (0) 85 41 03 54
Fax : +32 (0) 85 41 03 80
E-mail : i.boxus@idpw.be
Site web : www.institutdupatrimoine.be

Organisme régional d'intérêt public, l'Institut du Patrimoine a été créé par décret en avril 1999. Trois de ses missions sont de valoriser des monuments classés appartenant à la Région wallonne, d'aider des propriétaires publics et privés à restaurer leurs biens ainsi que d'assurer la politique régionale de publication, de communication et de sensibilisation du public au Patrimoine. Par son Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu, l'IPW assure sa quatrième mission de transmission des savoirs et des savoir-faire en matière de patrimoine architectural en organisant des activités de sensibilisation et

de formation tant pour un public adulte professionnel que pour les plus jeunes.

Espaces naturels régionaux

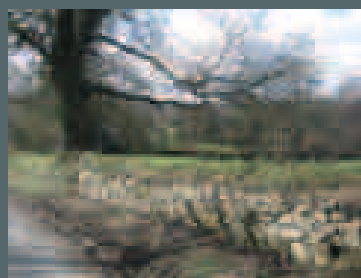
Contact technique : Emmanuel CAZIER, chargé de mission Habitat durable
Tél. : +33 (0) 3 27 14 90 80
Fax : + 33 (0) 3 27 14 90 84
E-mail : emmanuel.cazier@parc-naturel-avesnois.com
Site web : www.enrx.fr

Créé et financé par la Région Nord-Pas de Calais, Espaces naturels régionaux (ENRx) est le syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais. Il mobilise une ingénierie en mission dans les trois Parcs naturels de la région (Cap et Marais d'opale, Scarpe Escaut et Avesnois) et s'investit dans l'application des politiques régionales pour un développement territorial durable.

Dans la même collection :

- 1 *Les chemins de l'eau. Les réseaux hydrauliques des abbayes cisterciennes du Nord de la France et de Wallonie* par Virginie BOULEZ, Raymond DE FAYS, Bénédicte DOYEN et Michel DUBUISSON (dir.), 2006 / 12 €
- 2 *La réutilisation du Patrimoine architectural. Pertinence et impertinence. Actes du colloque de la Paix-Dieu (Amay) des 9 et 10 septembre 2004*, 2006 / 15 €
- 3 *Techniques du vitrail au XIX^e siècle. Forum pour la conservation et la restauration des vitraux. Namur, 14-16 juin 2007* par Isabelle LECOCQ (dir.), 2007 (épuisé) / 21 €
- 4 *Dictionnaire de l'ornement* par Bernard WODON, 2008 / 20 €
- 5 *Les peintures murales. Les techniques. Actes du colloque. Liège, 2 et 3 octobre 2006* par Sophie DENOËL (dir.), 2008 / 27 €
- 6 *Matériaux de l'architecture et toits de l'Europe. Materials of Architecture Heritage and Historical Roofs of Europe. Mise en œuvre d'une méthodologie partagée* par Patrick HOFFSUMMER et Jérôme EECKHOUT (dir.), 2008 / 29 €
- 7 *Infirmieries monastiques. Les soins de santé dans les abbayes de Wallonie, du Moyen Âge aux Temps modernes* par Michel DUBUISSON (dir.), 2008 (épuisé) / 20 €
- 8 *La seconde vie de l'Assemblée territoriale du fleuve. Un chantier-école à Saint-Louis du Sénégal* par Hamady BOCOM et Vincent DUVIGNEAUD, 2009 / 18 €
- 9 *Le savoir-faire wallon au fil du temps. Le bassin mosan, berceau de techniques de pointe* par Patricia BUTIL, Jean-Marie CRÉMER, Virginie DELPORTE, Claude GAIER, Philippe GEORGE, Éric SOULLARD, Marc SUTTOR et Francis TOURNEUR, 2010 (épuisé) / 20 €
- 10 *Restauration et réhabilitation en Palestine. Hosh el Etem dans le centre historique de Birzeit. Restoration and rehabilitation in Palestine. Hosh el Etem in the Historic Centre of Birzeit* par Khaldun BSHARA & Jacques BARLET, 2013 / 20 €
- 11 *Splendeurs domestiques. Les carrelages de sol et de mur en céramique et en ciment en Belgique* par Mario BAECK, 2013 / 30 €
- 12 *Dictionnaire du patrimoine ferroviaire* par Anne DAUBECHIES et Gilbert PERRIN, 2013 / 15 €
- 13 *Les métiers de l'archéologie. Photographies et témoignages* par Guy FOCANT (dir.), 2014 / 25 €

Dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV, le projet *Trans-formation du patrimoine* a, pendant cinq ans, œuvré pour la préservation du bâti ancien et pour le développement des partenariats entre les acteurs du territoire transfrontalier regroupant l'Avesnois, la Botte du Hainaut et l'arrondissement de Philippeville. Rassemblant les actes du colloque de clôture du projet organisé à la Station touristique du ValJoly à Epepe-Sauvage (France) en 2014 sur la thématique « Patrimoine et Territoire », ce volume est le résultat des riches interventions de deux journées d'échanges organisées selon deux axes principaux : « Vers un territoire transfrontalier partagé » et « Vers un avenir partagé ».



Publication gratuite
ISBN : 978-2-87522-146-9



MOBILITÉS TRANSFRONTALIÈRES
AUTOUR DU BÂTI ANCIEN
ET DES PATRIMOINES



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen
de développement régional

